

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des Sciences Commerciale

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences
commerciales

Option : Finance et Commerce International

**Le rôle des banques étrangères sur le développement local en
Algérie : cas de la SGA et AGB**

Préparé par :

-M^{elle} SAHEB Malika.

-M^{me} MENDACI kahina.

Dirigé par :

- M^{me} BELAIDI Tinhinane.

Devant le jury composé de :

-Président : BEZTOUH Djaber

-Examineur :M^{elle} KENDI

Année universitaire : 2018-2019

Remerciements

Nous remercions Dieu Tout Puissant, qui est à la source de toute réussite.

Nos chaleureux remerciements vont à notre promotrice Mme Belaidi Tinhinane, pour sa disponibilité, sa grande patience, ses conseils et ses encouragements qui nous ont orientés durant la réalisation de ce modeste travail.

A toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire.

Dédicaces

- *Grace à Dieu le miséricordieux qui m'a donnée la volonté, la force et le courage pour réaliser ce modeste travail. Aux personnes devant lesquelles tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affectation pour eux, «Mes très chers parents Amar et Noura» qui sont ma fierté et qui ont payé vingt ans d'années de sacrifices le prix de ma façon de penser, en guise pour leurs amours et leurs soutiens qui n'ont pas cessé de m'apporter depuis ma naissance à nos jours. Je pris le dieu le tout puissant de les protéger.*
- *A mes chers et adorables frères: Mouhand Saïd, Walid et ma petit sœur Wissam. A ma très chère grand-mère Nouara.*
- *A mon cousin Mohamed Ait allouache et sa petite famille, aussi à mon ami Massinissa, ma binôme Kahina et à toute mes amies: Kahina Rouache, Rahma Dahmani. Et à toute personne qui m'est chère.*

S.Malika

Dédicaces

Je tiens à dédie ce modeste travail :

- *Mes très chers parents pour leur sacrifice, amour, tendresse et Encouragement.*
- *À mon très cher mari et mon fils Mehdi.*
- *À mes très chers beaux parents.*
- *À mes chers frères et sœurs.*
- *Et à toute personne qui m'est chère.*

M. Kahina

La Liste des abréviations

AGB : Algerien golf Bank.

BM : la banque mondiale.

BCA : banque centrale d'Algérie.

BADR : la banque d'agriculture et de développement rurale.

BNA : la banque nationale d'Algérie.

BDL : la banque de développement local.

BEA : la banque extérieure d'Algérie.

CMC : le conseil de la monnaie et du crédit.

CPA : le crédit populaire d'Algérie.

CT : court terme.

CNUCED : la conférence des nations unies sur le commerce et le développement.

EPE : entreprise publique économique.

FMN : les firmes multinationales.

FMI : le fond monétaire international.

LMC : la loi sur la monnaie et le crédit.

MDZD : milliard dinars algérien.

MLT : moyen à long terme.

IDE : les investissements directs étrangers.

OCDE : l'organisation de la coopération et de développement économique.

ONU : l'organisation des nations unies.

R&D : la Recherche et développement.

STN : société transnationales.

SGA : la société générale d'Algérie.

SOMMAIRE

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction Générale	01

Chapitre I : Le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Section 01 : Généralité sur les IDE et les FMN.....	03
Section 02 : généralité sur les banques étrangères.....	17

Chapitre II : Les banques étrangères en Algérie : présentation et évolution

Section 01 : le système bancaire en Algérie.....	29
Section 02 : implantation des banques étrangères en Algérie	40

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia

Section 01 : la présentation des organismes de lieux de stage	51
Section 02 : Développement de la part de Marché des banques étrangères cas de SGA et AGB	58
Section 03 : La part des banques étrangères dans le système bancaire algérien.....	75
Conclusion Générale	83

Bibliographie

Table des matières



Introduction générale

Introduction générale :

La mondialisation a provoqué un important changement sur le plan économique et financier au niveau mondial. Le processus de la mondialisation ou la globalisation est un processus multidimensionnel qui allie des transferts de technologie, des mouvements des marchandises et des flux de capitaux. Cette composante financière met en évidence le rôle essentiel joué par les banques et les compagnies d'assurance. Par ailleurs, la mondialisation s'est caractérisée par l'extension de phénomène d'internationalisation avec ses différentes formes relativement indépendantes de multinationalisation des entreprises en particulier l'internationalisation des entreprises financières le cas des banques.

L'avènement des réformes économiques dans notre pays vise le passage d'une économie planifiée à une économie de marché où les règles de commercialité, de rentabilité et de concurrence sont dominantes. La réforme du système bancaire et financier national avec l'introduction de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, s'inscrit dans ce cadre ; elle instaure les règles de base d'un système bancaire moderne dans la mesure où elle marque la rupture avec les pratiques anciennes et consacre le retour à l'orthodoxie bancaire universelle. Ainsi, un univers économique en pleine mutation s'est instauré et les banques sont devenues des pièces maîtresses dans la politique économique nationale. La loi sur la monnaie et au crédit comporte aussi une gamme de dispositions qui reforment radicalement la structure des systèmes financiers et bancaires dans le but de réintégrer dans sa principale mission le financement de l'économie nationale.

En effet, l'importance de l'implantation des banques étrangères trouve sa justification dans sa capacité à rendre les échanges internationaux plus simple et rapide et dans l'effet bénéfique qu'elle apporte pour le pays d'accueil, par l'enrichissement de son secteur bancaire, l'implication dans le financement des différents acteurs de l'économie local, la création de l'emploi, le transfert de compétences en matière de gestion, etc.

Plusieurs banques étrangères sont installées en Algérie qui ont peu à peu étendu leurs réseaux pour atteindre certaines localités qui représentent les dynamiques économiques. Cet ensemble de banques étrangers peut contribuer directement ou indirectement au financement de l'économie nationale marquant à ce fait la volante d'ouverture de secteur bancaire Algérien à la concurrence étrangère.

Cette ouverture aux investisseurs étrangers s'est traduite par l'introduction de plusieurs banques étrangères, en provenance de pays différents, après avoir obtenu l'agrément auprès de la Banque d'Algérie. Au fait, l'implantation des banques étrangères en Algérie s'est renforcée à partir de l'année 2000, où ces banques ont élargi leurs réseaux à travers plusieurs wilayas du pays. La wilaya de Bejaia plus précisément la ville de Bejaia, à l'instar des autres principales villes du pays, est ciblée par les banques étrangères. Actuellement la ville compte déjà la présence de plus de la moitié¹ du total des banques étrangères implantées en Algérie.

De ce fait, l'objectif de notre travail est de savoir si ces banques (le cas de la SGA et AGB), depuis leurs installations, ont contribué au développement local.

Afin de répondre à cet objectif, notre problématique s'énonce comme suit :

¹ Parmi 14 banques étrangères implantées en Algérie, 8 banques sont implantées dans la ville de Bejaia.

Quel est le rôle joué par les banques étrangères dans le développement local de la willaya de Bejaïa?

D'autres questions en découlent :

- Quelles formes d'implantation adoptée par la SGA et AGB ?
- Quel objectif stratégiques poursuivie par SGA et AGB pour s'implanter en Algérie ?
- Participent-elles au financement du développement local ?
 - Contribuent-elles à la création de l'emploi ?

Ce présent travail va nous permettre la vérification des deux hypothèses suivantes :

H1 : La participation des banques étrangères au développement local est limitée.

H2 : Les banques étrangères adoptent une stratégie de différenciation de l'offre, en proposant des produits et des services bancaires de qualité.


Pour mener à bien notre travail et répondre à toutes les questions précédemment évoquées, notre méthode d'approche reposera à la fois sur une approche conceptuelle, et une approche empirique. Et en fonction des données disponibles, nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres :

Le premier chapitre portera sur le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil. Dans la première section on a cité des généralités sur les IDE et les FMI (définitions, formes.....) .Dans la deuxième section on a cité les concepts liée à l'internationalisation bancaire et son aperçu historique puis les principales activités des banques multinationales, finalement la contribution des banques étrangères dans le développement locale.

Le deuxième chapitre s'intéressera à l'historique du système bancaire algérien et l'implantation des banques étrangères sur le territoire national(les conditions, les objectifs, les obstacles.....)

Le troisième chapitre sera consacré à la présentation de la SGA et AGB ensuite à travers notre étude, nous analyserons les différents indicateurs pris en considération pour voir l'évolution de la part de marché des banques déjà cité , puis on a donné des résultats concernant la part des banques étrangères dans le système bancaire algérien.

Ainsi le travail s'achève par une conclusion générale qui va permettre d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ.



Chapitre I
Le rôle de la
multinationalisation
bancaire dans le
développement local
du pays d'accueil

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

INTRODUCTION :

Les firmes multinationales via les investissements directs étrangers constituent maintenant le principal acteur de la globalisation et le moteur de transmission de l'internationalisation des relations économiques et sociales. L'investissement direct étranger est désormais considéré comme l'un des piliers les plus puissants pour l'économie et tout est fait au niveau des procédures, réglementations et obligations pour les attirer.

Le processus de la mondialisation a évolué après la seconde guerre mondiale et s'est nettement accéléré à partir du milieu des années 80, sous l'effet du progrès technologique, de la réduction des coûts de transports, de communication et de libéralisation croissante des marchés financiers et commerciaux. Ce sont la banque mondiale, le fond monétaire international et l'organisation mondiale du commerce qui ont contribué à promouvoir le libre-échange au lieu du protectionnisme. La mondialisation se caractérise par plusieurs facteurs tel que : la multiplication des échanges commerciaux, accroissement des investissements et des marchés financiers, accélération de la circulation des technologies. Dans les années 1990, la participation des banques étrangères aux systèmes bancaires locaux de nombreux pays a significativement augmenté. En effet, les secteurs bancaires ont subi durant ces dernières décennies plusieurs restructurations qui ont permis aux banques de diversifier d'avantages leurs activités au niveau international puisque ce dernier est devenu un enjeu de croissance, un moyen d'optimiser et de dynamiser le marché domestique et un outil pour faire face à la rude concurrence que subissent les banques locales.

Section 01: Généralité sur les IDE et les FMN.

L'investissement direct étranger est un élément indispensable à toute croissance économique, vu la valeur ajoutée et les emplois grâce à ce dernier. Son essor traduit d'une part, l'intensification par un nombre croissant des sociétés multinationales, de leurs activités à l'échelle mondiale.

1-1/ La définition du concept IDE :

Il existe diverses définitions des IDE, on retient ce qui suit : on a celle donnée par le FMI « le fond monétaire international », la BM « la banque mondiale », et celle donnée par l'OCDE « l'organisation de coopération et de développement économique » montrent que il n'existe pas une seule définition qui englobe le mot IDE tellement il s'agit d'un phénomène complexe.

Selon le FMI : « l'investissement direct étranger est l'investissement qui est effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise »¹

¹Manuel de la Balance des paiements du FMI, 5^{ème} édition, Washington, D.C.1993.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Selon la BM : « l'acquisition d'un intérêt durable dans la gestion de l'entreprise, l'investissement direct étranger suppose l'intention de détenir un actif pendant quelques années et la volonté d'exercer une influence sur la gestion de cet actif »².

Selon l'OCDE : « l'investissement direct international traduit l'objectif d'une entité résidente dans une économie d'acquies un intérêt durable dans une entité résidente dans une économie autre que celle de l'investisseur .la notion d'intérêt durable implique d'une part l'existence d'une notion à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise .l'investissement direct étranger comprend à la fois l'opération initiale entre les deux entité et toute les opérations ultérieures en capital entre elles et entre les entreprises affiliées qu'elles soient constitués ou non en sociétés »³ .

Et aussi :

R.E.CAVES et J .FRANKEL l'investissement direct étranger est « un mouvement de capital, mais le prêteur transfère des ressources et prend le contrôle du projet .L'essentiel de l'investissement direct passe par les FMN, définies comme des entreprises qui gèrent des unités de production dans plus d'un pays »⁴.

Par ailleurs KRUGMAN et OFSTED entendent par IDE : « les flux de capitaux internationaux par lesquels une entreprise d'un pays se crée ou développe une filiale dans un autre pays .Le trait distinctif de l'IDE qu'il n'entraîne non seulement un transfert de ressources mais aussi l'acquisition de contrôle. Ainsi donc une n'a seulement des obligations financières à l'égard de l'entreprise mère, elle fait partie de la même structure organisationnelle »⁵.

De ces définitions nous retenons plusieurs aspects à savoir :

Un certain degré d'influence doit être exercé par l'investissement étranger sur la direction de l'entreprise. Puis, L'IDE est un engagement de moyen à long terme (MLT). Ensuite ,L'IDE regroupe trois composantes :l'entrée dans le capital d'une entreprise préexistante ,la constitution d'une nouvelle entité juridique dans le cas de filiales a100% et la fusion auxquelles viennent s'ajouter le réinvestissement des profits ainsi que des prêts et dettes entre maison mères et filiales ou entre différentes filiales.

1-2 Les formes des IDE :

L'investissement direct étranger (IDE) peut se faire selon deux modalités principales, la construction d'un site de production ex nihilo (on parle alors d'investissement Greenfield) ou le rachat d'un site de production existant (on parle alors d'une fusion et acquisition internationale).

A. Investissements Greenfield :

« Ce sont des opérations de croissance interne au sein d'une firme multinationale : création ex nihilo d'unités nouvelles, extension des capacités de production des unités déjà existante, flux

² [Http //www.woldBank.org](http://www.worldBank.org).

³ OCDE (mai1995), Définition de Références de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, P 8-9.

⁴ CAVES .E, FRANKEL.J, Jones .R.W, traduit par M .Chiroleuassouline. «commerce et paiements internationaux» ; 9ème éd, Bruxelles, De Boeck, 2003, P196.

⁵ Krugman .P et OBSTFELD .M «économie international» ; 4ème éd ; ouvertures économiques ; Delock ; 2003 ; P196.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

financiers entre établissements (augmentation de capital, prêts et avances de trésorerie de maison mère, réinvestissement locale des bénéfices »⁶.

La création de filiale présente beaucoup d'avantages. Du côté de l'investisseur, il ya l'avantage de garder le contrôle maximal sur les opérations de production, et le conserve de la maîtrise technologique au sein de la filiale limitant tout éventuel transfert technologique non voulu. De cote de pays investi, la création de nouveau implantation signifie la création d'emploi, de transfert technologique, une formation de capital.

B. Les fusions-acquisitions :

Ce terme résume les opérations à travers lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une entreprise par l'acquisition d'au moins de 50% de son capital. Les fusions et acquisitions sont un outil utilisé par les entreprises dans le but d'accroître leurs activités économiques et d'augmenter leur profit.⁷

1-3Les fondements théoriques des IDE :

A-l'approche de VERNON 1966et 1979(la théorie de cycle de vie d'un produit) :

La théorie du cycle de produit, développé par R .VERNON, énoncé que l'investissement direct étranger constitue une période dans le cycle de vie d'un produits des firmes oligopolistique⁸.

Le cycle de vie d'un produit (ou même d'une industrie) débute généralement par des travaux scientifiques qui font l'objet de développement technologique afin de le commercialiser. Le cycle de vie comprend en général quatre grandes phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin. Afin de garder leurs parts du marché mondial, les entreprises innovatrices substituèrent les exportations vers l'étranger par des IDE, elles sont devenues multinationales en délocalisant leur production à l'étranger, à travers des filiales dont elles avaient le contrôle. Dans sa deuxième présentation du cycle de vie international du produit, Vernon (1979) présente aux pays en développement une voie de sortie de leur spécialisation dans la production et l'exportation de produits primaires (matières premières). Ils peuvent devenir ainsi, des exportateurs de produits manufacturés standardisées et ceci grâce au gap. Il est à noter que dans le modèle de Vernon (1979), les firmes innovatrices des pays industriels doivent continuer leurs efforts dans les domaines de la R&D, afin de préserver leur avance technologique. Les différences en dotation technologique expliquent la spécialisation internationale entre pays innovateurs (pays industriels leaders), pays imitateurs précoces (autres pays industriels) et pays imitateurs tardifs (pays en développement). Les produits nouveaux apparaissent dans les pays les plus innovants qui les exportent. Au cours de leur cycle de vie, ces produits se standardisent progressivement (fin de la phase de croissance,

⁶J.-I. Amelon et J.-M. Cardebat, « Les Nouveaux Défis de l'Internationalisation », édition DEBOECK, Paris, 2010, p.118-119.

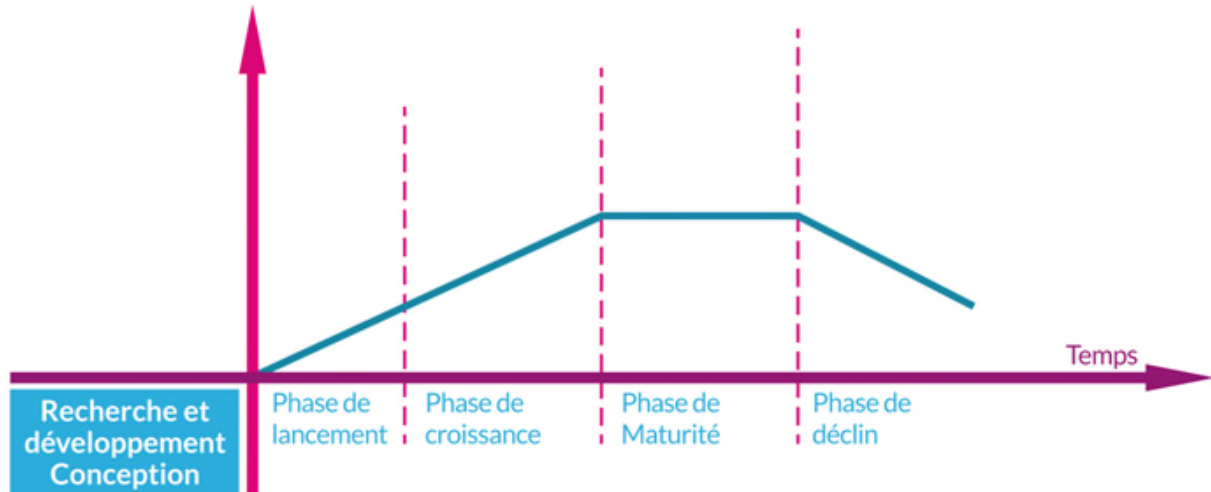
⁷<http://www.jobintree.com/dictionnaire/definition-fusion-acquisition-197.html>

⁸ Finance international d'entreprise, J. Peyrard « Maître de conférence, Université de Paris I Panthéon Sorbonne », N° d'édition 5394, P96.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

début de la maturité). Leur production est abandonnée par les pays innovateurs leaders et est assurée par les concurrents (autres pays industriels) qui, à leur tour, les exportent. A la fin du cycle de vie, les produits sont parfaitement standardisés et leur technologie est largement diffusées, la production est assurée par les pays en développement qui les exportent vers les pays industriels.

Schéma N° 1.1: le cycle de vie de produit



source : les nouveaux défis de l'internationalisation, Jean-Louis. Amelon-Jean-Marie Cardelot, 2010.

B-l'approche de BUCKLEY et CASSON 1976et 1998(la théorie de l'internalisation des marchés) :

Avant la seconde guerre mondiale, les firmes se sont implantées à l'étranger pour se garantir un approvisionnement en matières premières et se protéger contre les imperfections de ces marchés .ceci explique les investissements directs dans le secteur pétrolier, le secteur minier par exemple .Elles ont « internalisé » les marchés de matières premières.Depuis la deuxième guerre mondiale, se sont surtout les marchés de technologie et de marketing qui sont imparfaits, et les firmes multinationales internalisent ces marchés. L'approche par l'internalisation a été élargie aux entreprises multinationales notamment par Buckley et Casson (1976). L'entreprise multinationale assume diverses activités qui échangent entre elles des actifs tangibles (produits intermédiaires, pièces détachées, produits semi finis) et des actifs intangibles (connaissances, informations, technologie, capital humain,...etc.). Faire transiger ces échanges d'actifs via les marchés extérieurs peut s'avérer inefficace car les coûts de transaction sont plus élevés lorsque les échanges sont internationaux. L'entreprise multinationale est alors fortement incitée à organiser ces échanges en intra firme pour réduire les coûts de transaction. Plus les transactions porteront sur des actifs spécifiques et technologiques et plus l'entreprise multinationale internalisera ses échanges internationaux. A l'opposé, pour des transactions d'actifs banalisés, les marchés seraient vraisemblablement préférés. Ceci justifie la coexistence au sein de la même multinationale de relations intra firmes et inter firmes.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

C- l'approche de DUNNING 1979 par le paradigme OLI (la théorie éclectique de la production internationale) :

Cette théorie a été exposée par J.H. DUNNING, en 1979. Comme BUCKLEY ET CASSON, il considère que la seule existence de marchés imparfaits et d'avantages compétitifs par les firmes oligopolistiques ne suffit pas à justifier tous les investissements directs. Il tente de déterminer les raisons pour lesquelles une firme aurait recours à l'investissement direct à l'étranger plutôt qu'à des exportations, à la vente de brevets ou de franchise.

Le paradigme éclectique(ou OLI), publié en 1980, intègre plusieurs approches théoriques : le volume, la répartition géographique et la structure internationale des activités de production d'une FMN. Ceux-ci dépendent de trois facteurs principaux: les avantages spécifiques de l'entreprise(O), ceux provenant de la localisation dans certains pays(L) et ceux issus de l'internalisation des transactions au sein de l'entreprise (I). C'est ce que Dunning appelle les trois forces déterminantes de l'existence des firmes multinationales et donc des flux d'investissements directs étrangers dans le monde.

Selon Dunning, l'internalisation peut prendre également la forme d'une prise de contrôle. Cette dernière, quand elle est minoritaire consiste en un partenariat avec une unité locale ; quand elle représente environ la moitié du capital de l'entité locale, on parle alors de joint-ventures. La firme peut également établir une filiale lui appartenant à 100%, soit en la créant entièrement, soit en fusionnant avec une entreprise locale ou en l'acquérant tout simplement.

1-4 Évolution des investissements directs étrangers dans le monde :

Les principales périodes qui ont marqué l'évolution des IDE sont les suivantes

A- la suprématie du Royaume-Uni (1914 à 1945) :

Lors de cette période, les pays investisseurs qui s'implantent hors de leurs territoires étaient des puissances coloniales qui détenaient presque la totalité des stocks mondiaux des IDE.

La Grande Bretagne, les Etats unis d'Amérique, la France et l'Allemagne, réunis, étaient à la source des investissements directs étrangers et la moitié de ces investissements étaient affectés vers les pays en voie de développement.

Le Royaume –uni première puissance mondiale était le premier investisseur mondial, il détenait 45.5% de stock mondial en 1914, la part des Etats unis, le second investisseur a connu un accroissement significatif durant cette période, elle était de 18.5% en 1914 pour atteindre 27.7% en 1938. (**Voir le tableau N° 1.1**)

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Tableau N° 1.1: Répartition du stock d'IDE par pays d'origine(en pourcentage)

pays	1914	1938	1960	1973	1985	1994
pays du G 5	86,9	81,2	72,8	75,7	71,6	65,4
Etat- unis	18,5	27,7	48,3	48,1	36,9	25,7
Japon	0,1	2,9	0,8	4,9	6,5	11,7
Royaume –uni	45,5	39,8	16,3	12,8	14,8	11,7
Allemagne	10,6	1,3	1,2	5,7	8,8	8,6
France	12,2	9,5	6,2	4,2	4,6	7,7
Europe hors G5	10,8	15	18,4	14,8	17,2	21,8
dont pays bas	Nd	Nd	10,3	7,5	7	6,1
Suisse			3,4	3,4	3,7	4
Stock mondial (milliards \$)	100 (14,5)	100 (26,3)	100 (66,5)	100 (210,5)	100 (618,6)	100 (2378)

Source: D. Tersen, « L'investissement international », Ed. Armand Collin, Paris, 1996, p.8.

B- la montée en puissance des Etats –unis 1945 à 1973 :

Les accords de Bretton Wood et l'accord du GATT ont permis la mise en place d'un contexte international favorable pour l'investissement et la production à l'étranger.

Avec la fin de conflit mondiale commence une phase d'expansion de l'investissement international, qui va prolonge jusqu' au premier choc pétrolier de 1973. Les États-Unis sont la source des investissements à cause de la distribution massives par le canal de l'aide Marshale aux pays européens pour la reconstruction après la second guerre mondial.¹

Au cours des années 1950et 1960, les IDE progressaient à un rythme deux fois plus élevé que la croissance mondiale.

Les Etat- unis d'Amérique ont officiellement occupe la première place en matière d'investissement international, leur part dans le stock mondial est 48.3% en 1960. En contrepartie certains pays européens de taille intermédiaire s'affirment également en tant que nouveaux pays investisseurs. En effet en 1960 le stock mondial est 66.1%.

(Voir le tableau N° 1.1).

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

c. De 1973 – 1984 émergences japon et de l'Allemagne :

Cette période à enregistrer un ralentissement des investissements étrangers à la suite des deux chocs pétroliers 1973 et 1979, ce qui a entraîné une baisse de la croissance, de la productivité, de l'investissement des pays industrialisés et la diminution des profits des entreprises.⁹

Nous avons aussi, la dévaluation du dollar en 1971, l'abandon du système de Bretton Woods et l'adaptation du système de changes flottants.

Tous ces changements ont fait perdre aux Etats-Unis l'avantage d'une monnaie surévaluée qui permettait de créer des implantations ou de racheter des actifs à l'étranger, en d'autre part, l'appréciation d'autres monnaies, tels que le Mark et le yen ont conduit à l'augmentation des investissements allemands et japonais, notamment vers les Etats-Unis.

De ce fait, une redistribution des IDE s'est opérée au sein des principaux pays investisseurs, la part des Etats-Unis dans le stock mondial des IDE est passée de 48.1% à 36.9% entre 1973 et 1985 occupe la première place et l'Allemagne en deuxième place croit de 5.7% à 8.8% et le Japon en troisième place de 4.9% à 6.5% pour la même période. (**Voir le tableau N° 1.1**).

D. L'explosion des IDE à partir des années 1980

Depuis la fin des années 80, et à partir 1984 - 1985 les investissements directs étrangers connaissent une dynamique particulière et un développement sans précédent tant par leur ampleur que par leur diffusion, cette augmentation pouvait être expliquée par la forte croissance économique des pays de l'OCDE.

Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette forte évolution notamment, la libéralisation qui a concerné le secteur des services, essentiellement au niveau des banques, des assurances et des télécommunications.

Nous avons aussi, le processus de libéralisations et d'innovation des marchés financiers dans les pays développés à partir 1985-1986 qui a permis aux entreprises de bénéficier de financements nouveaux, et le processus de déréglementation de l'IDE qui conduit à une diminution des obstacles envers les investisseurs internationaux.

On trouvera au ce tableaux N°1.2 une distribution des sorties des IDE en provenance des différentes régions du monde.

⁹Tresen, D. Bricout J- L « l'investissement international » Armand Colin Masson Paris, 1996, P31

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Tableau N °1.2 : Sorties des IDE par région en 2002.

	en millions de dollars US				en pourcentage de total			
	1985	1990	1995	2000	1985	1990	1995	2000
MONDE	61 277	235 836	335 194	1 068 786	100	100	100	100
dont :								
pays de l'OCDE	42 055	189 166	263 716	904 349	68,6	80,2	79,7	84,6
pays non membres de l'OCDE	19 222	46 670	71 437	137 747	31,4	19,8	21,3	12,9
dont :								
Afrique	404	195	3 100	7 267	0,7	0,1	0,9	0,7
Asie*	2 171	12 650	25 106	29 494	3,5	5,4	7,5	2,8
Europe*	8	408	3 570	14 026	0	0,2	1,1	1,3
Amérique latine et caraïbes*	9 101	18 948	23 632	68 374	14,9	8	7,1	6,4
proche et Moyen -Orient	212	1 056	1 936	1 571	0,3	0,4	0,6	0,1
Non spécifiés	7 325	13 413	14 093	17 015	12	5,7	4,2	1,6
*Non compris les pays de l'OCDE								

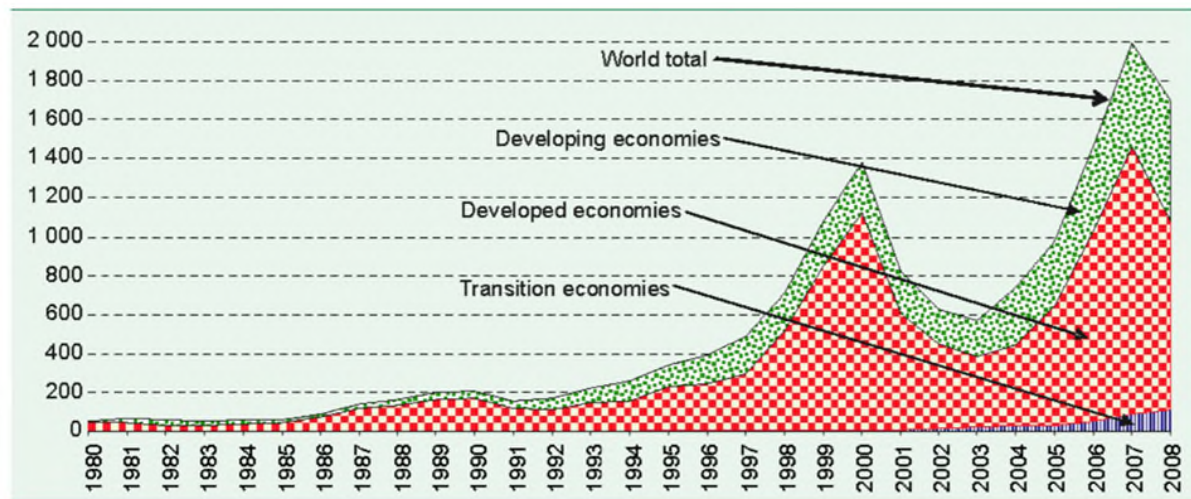
Source : OCDE, l'investissement direct étranger au service de développement, 2002, p 07.

A partir des informations de ce **tableaux N °1.2** , on remarque que le pourcentage d'IDE est faible pour les pays en développements est très inégalement réparti, ainsi que les deux tiers des apports des IDE des membres de l'OCDE et des pays non membres allant l'Amérique latine et l'Asie et la difficulté de l'Afrique à attirer les IDE.

L'augmentation du niveau de l'activité économique mondiale s'est traduite par une hausse sensible des flux mondiaux d'IDE comme distinguer sur le **Figure N°1.1** suivant :

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Figure N°1.1 : Flux d'IDE mondiaux entrants et par types économies, 1970 -2008 (milliards de dollars)



Source : unctd (2009) : World investissement report, Transnational Corporation, Agricultural Production and Développement, P4.

On remarque que les entrants mondiale d'IDE connaissance une croissance régulier pendant la période 1980- 2000, en dehors de l'année 1990-1991qui a connu une diminution des IDE de l'ordre de 25%, ainsi les entrées mondiales d'IDE ont atteint un record historique de 1400

Milliards de dollars en 2000.cette augmentation est plus exprimé a partir de la décennie 1990 à la faveur des politiques de libéralisation entamées aussi bien dans les pays développés que ceux en développement, à la suite de l'éclatement de la bulle sur les nouvelles technologies.

E. depuis 2000 à nos jours :

Les années 80 et 90 ont connu une très forte croissance des investissements directs étrangers dans le monde, en particulier de 1995 à 2000, ces pendant les années 2001 et2002 enregistrent un chute tout aussi spectaculaire. (Voir figure N°1.1)

Les flux d'IDE dans le monde en 2000 se sont situés à 1400 milliards de dollars et selon CNUCED plus de 90% de leurs incitateurs étaient situées dans les pays développés.

Ce recul enregistré ont 2001 à 2002, ce ralentissement de 824 et 651 milliards en 2001 et 2002 pour arrive à 560 milliards de dollars en 2003¹⁰ a été considère par la CNUCED, en

¹⁰CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2004 P1.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

partie comme un retour à la normale, et il essentiellement du non seulement à la diminution des fusions, des acquisitions, mais aussi à faible croissance économique, à la baisse des valeurs boursières et des bénéfices des entreprises.

Après trois années consécutives de baisse, les flux mondiaux d'IDE en 2004 ont sensiblement augmenté pour atteindre 710.8 milliards de dollars, cette reprise s'explique par l'accélération de la croissance mondiale, la concurrence dans nombreuses industries conduit les sociétés à rechercher de nouveaux moyens d'améliorer leur compétitive, la multiplication des fusions acquisitions internationales et pour suite de la libéralisation le climat des affaires.¹¹

Les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 38% pour s'élever à 1 306 milliards de dollars en 2006¹², cette croissance contenue en 2007 est représenté 1 979 milliards de dollars une augmentation de 30%, dépassant ainsi l'agrément le record historique atteint en 2000.

Malgré la crise financière et la crise de crédit apparue depuis le deuxième semestre de 2007, les flux mondiaux d'IDE sont tombés d'un niveau historique à 1 milliard 697 millions de dollars en 2008 -en baisse de 14 %.¹³

En 2009 les flux d'IDE commencent à se redresser dans la seconde moitié de 2009, pour s'établir à 1 240 milliards dollars en 2010 et atteignant 1 500 milliards de dollars en 2011, sont augmenté de 16 % dépassent pour la première fois, le niveau atteint avant la crise 2005-2007¹⁴, à cause de l'augmentation de la production des sociétés transnationales (STN).

En 2012 la chute de 18 % d'IDE et atteindre 1 350 milliards de dollars, la fragilité économique et des politiques incertaines au niveau mondial, il y'a un retour optimisme en 2013, en effet, les flux d'IDE sont repartis à la hausse, les entrées augmentant de 9% pour atteindre 1 450 milliards de dollars.

En 2014 les entrées d'IDE en diminué de 16% à 1 230 milliards de dollars¹⁵, principalement à cause de la fragilité de l'économie mondiale et l'incertitude des investisseurs. L'IDE mondial affiche une forte reprise en 2015 de 38% est atteindre 1 760 milliards de dollars, cette hausse s'explique par la forte progression des fusions acquisitions internationales, en 2016 ont constaté une baisse de 2% environ atteindre 1 750 milliards dollars.

Après avoir fortement augmenté en 2015, les flux mondiaux d'IDE se sont essoufflés en 2016, ce qui montre que la reprise est encore fragile, les entrées d'IDE ont reculé de 2% dans un situation marqué par une croissance économique faible, en 2017, l'IDE mondial devrait enregistrer une faible reprise, mais rester bien en dessous de son record de 2007. le redressement de la croissance économique dans les grands régions et l'augmentation des

¹¹CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2005 P2.

¹²CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2007 P10.

¹³CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2009 P5.

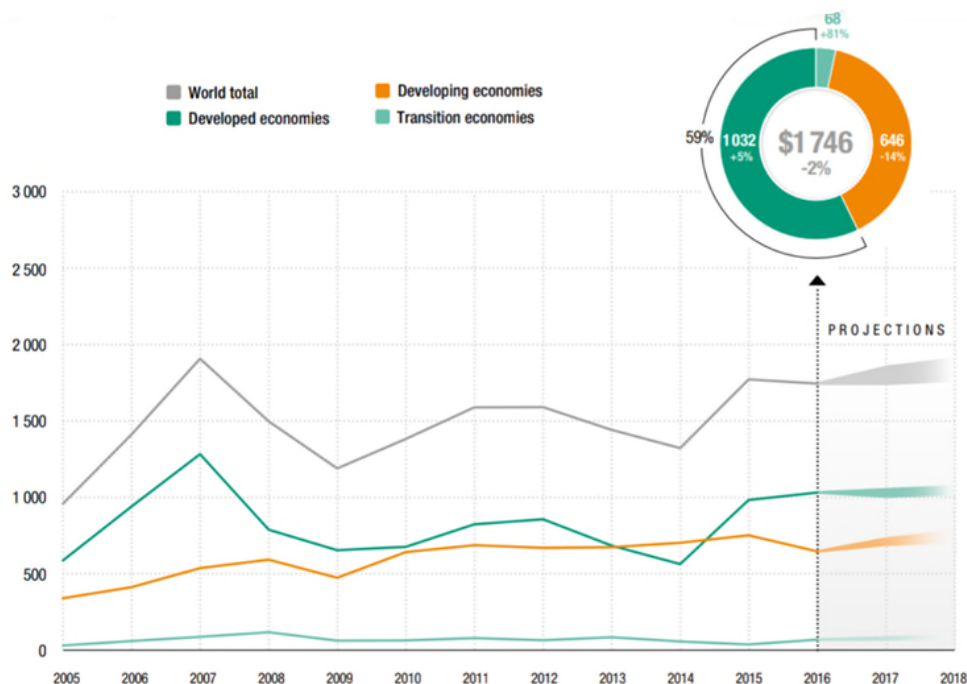
¹⁴CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2012P1.

¹⁵CNUCED rapport sur l'investissement dans le monde 2015P10.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

bénéfices des entreprises se disposeront pour stimuler la confiance des dirigeants d'entreprises et inciter les entreprises multinationales à investir. (Voir Figure N°1.2)

Figure N°1.2 : Entrées d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays 2005-2016, et projections pour 2017-2018 (en milliards de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2017.p02

D'après la **figure N°1.2** on remarque que les IDE sont partagés entre pays développés et pays en voie de développement, celle-ci s'explique par les politiques d'investissements adoptées par certains pays (chine, inde), qui ont l'aspect d'attirer les investissements directs étrangers par contre la part des IDE des pays en transition elle reste toujours marginalisée, L'investissement mondial enregistre une faible reprise, les prévisions pour 2017 étant teintées d'un optimisme prudent, Les flux mondiaux d'IDE devraient ainsi atteindre près de 1800 milliards de dollars en 2017, puis 1 850 milliards de dollars en 2018.

1-5 Une brève histoire sur les firmes multinationales :

L'intérêt accordé aux firmes multinationales est né tardivement, surtout avec l'expansion des entreprises américaines en Europe après 1950. le phénomène est très ancien ,Il est en effet étroitement rattaché à l'histoire du capitalisme .Comme le rappelle F .Braudel : « le capitalisme s'appuie toujours ,obstinément ,sur des monopoles de fait ,malgré les violences déchainées à ce propos contre lui .l'organisation continue à trouver le marché .Mais on a tort de considérer que c'est un fait vraiment nouveau »¹⁶.L'investissement international est en effet apparu avec la généralisation des pratiques bancaires et la lente formation des Etats

¹⁶ F .Braudel, la dynamique du capitalisme, Paris, Arthaud, 1985, P .115 .

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

modernes dès la fin du moyen Age .Les entreprises multinationales d'aujourd'hui empruntent bien des traits aux villes de la Hanse qui formèrent une confédération politique et commerciale d'abord autour de l'alliance de Hambourg et de Lubeck en 1241, puis ,à la fin du quinzième siècle ,autour de l'alliance de 64 villes ,de Nantes a Novgorod ,avec son armée ,ses flottes ,son trésor et son gouvernement particuliers. Le premier mouvement de capitaux s'est organisé aux XVIe et XVII siècles autour des villes de commerce et auprès des cours royales et princières :Amsterdam ,Anvers ,Bruges ,Londres ,Gènes et Venise .Le commerçant est devenu le premier investisseur international :lorsque pour une raison ou pour une autre, il était insatisfait de ses correspondants à l'étranger, il envoyait un membre de la famille ou un employé de l'entreprise travailler à l'étranger .Les grands négociants hollandais ,anglais ou italiens ont toujours procédé de la sorte. Progressivement, les opérations de placements se développent dans les places financières de Londres et d'Amsterdam.L'extension du commerce colonial ouvre l'ère des investissements hors d'Europe, avec l'apparition des compagnies coloniales. Ce type d'activité a d'abord une finalité commerciale, il implique aussi un minimum d'investissement en comptoirs, en entrepôt, en installation portuaire et plus tard en implantations .Dès le XVIIe siècles apparaissent déjà en filigrane les grandes directions que prendra par la suite l'investissement international :prêts des banquiers ,investissements directs des grandes sociétés de mise en valeur ,accompagnés par les investissements d'infrastructures des Etats.

Tableau N°1.3 : DES 50 GRANDES ENTREPRISES MULTINATIONALES QUI CONTROLENT PLUS DE RICHESSE (DONNEES 2007)¹⁷.

Rang	Entreprise	Pays
1	Barclays	Royaume-Uni
2	Capital Group Companies	Etats-Unis
3	FMR Corp	Etats-Unis
4	Axa	France
5	State Street Corporation	Etats-Unis
6	JPMorgan Chase & Co	Etats-Unis
7	Legal & General Group	Royaume-Uni
8	The Vanguard Group	Etats-Unis
9	UBS	Suisse
10	Merrill Lynch & Co	Etats-Unis
11	Wellington Management	Allemagne
12	Deutsche Bank	Etats-Unis
13	Franklin Resources	Etats-Unis
14	Crédit Suisse	Suisse
15	Walton Entreprises	Etats-Unis
16	Bank of New York Mellon Corp	Etats-Unis
17	Natixis	France
18	Goldman Sachs	Etats-Unis

¹⁷<https://www.journaldunet.com>

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

19	T.Rowe Price Group	Etats-Unis
20	Legg Mason	Etats-Unis
21	Morgan Stanly	Etats-Unis
22	Mitsubishi UFJ Financial Group	Japon
23	Northern Trust Corporation	Etats-Unis
24	Société Générale	France
25	Bank Of America	Etats-Unis
26	LIods TSB Group	Rayaume-Uni
27	Invesco	Rayaume-Uni
28	Allianz SE	Allemagne
29	Tiaa	Etats-Unis
30	Old Mutual	Rayaume-Uni
31	Aviva	Rayaume-Uni
32	Schroders	Rayaume-Uni
33	Dodge&Cox	Etats-Unis
34	Lehman Brothers Holdings	Etats-Unis
35	Sun Life Financial	Canada
36	Standard Life	Rayaume-Uni
37	CNCE	France
38	Nomura Holding	Japon
39	The Depository Trust Company	Etats-Unis
40	Massachusetts Mutual Life Insur	Etats-Unis
41	ING	Netherlands
42	Brandes Investment Partners	Etats-Unis
43	Unicredit	Itale
44	Deposit Insurance Corporation of Japon	Japon
45	Vereniging Aegon	Pays-Bas
46	BNP Paribas	France
47	Affiliated Managers Group	Etats-Unis
48	Resona Holdings	Japon
49	Capital Group Internationl	Etats-Unis
50	China Petrochemical Group	Chine

Source: the network of global coporate control.

A partir de ce tableau on remarque que la plus part des entreprises qui contrôlent plus de richesse dans le monde sont des firmes américaines suivie par celle de Royaume –Uni, la France, japon après la Suisse, Allemagne. En dernière position, le canada, la chine, l'Italie, Pays-Bas et Netherlands.

1- 6 La définition d'une firme multinationale :

Charles-Albert Michelet (1976) : « définit une firme multinationale comme une entreprise, le plus souvent de grande taille, qui à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

mondiale ». ¹⁸En 1979, Vernon a défini une firme multinationale comme une entreprise de grande taille ayant des filiales industrielles dans au moins six pays .plus tard, en 1982 Caves considère qu'une multinationale contrôle et gère une production à l'étranger dans au moins deux Pays. ¹⁹

Selon L'OCDE « organisation pour la coopération et le développement économique », définissent la firme multinationale comme une entreprise ou d'autres entités établies dans plusieurs pays et liées de telle façon qu'elles peuvent coordonner leurs activités de diverses manières. Une ou plusieurs de ces entités peuvent être en mesure d'exercer une grande influence sur les activités des autres, mais leur degré d'autonomie au sein de l'entreprise peut être très variable d'une multinationale à l'autre. Leur actionnariat peut être privé ou mixte. ²⁰

Selon l'ONU la multinationale peut être définie comme étant « des grandes entreprises transnationales qui possèdent ou contrôlent des infrastructures de production ou de services à l'extérieur du pays dans lequel sont basées ». ²¹

Les FMN sont des entreprises d'investissement direct ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux à tous les niveaux aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services, elles étendent leurs ramifications dans plusieurs pays du monde et pour cela elles ont une politique bien précise de localisation stratégique. ²²

A partir des définitions précédentes on comprendra que une FMN ce n'est qu'une entreprise de grande taille qui possède des filiales à travers le monde et ainsi une FMN est une entité qui a une influence sur l'environnement politique car elle s'appuie sur des décisions stratégiques en matière de gestion et de contrôle sur d'autres filiales.

1-6 Les types des Firmes multinationales de C-A .Michalet(1976) :²³

1-Les firmes primaires :

Elles sont « primaires » à un double titre : elles interviennent dans le secteur minier, pétrolier ou agricole ; elles constituent historiquement la première forme de l'internationalisation, la production. Leur rôle est d'approvisionner en matières premières, en denrées alimentaires et en énergie les économies industrielles.

¹⁸ Attractivité du Canada : l'investissement Direct étranger et Dynamique de la croissance, mémoire présenté par « ZINEB EL AOUMARI », Université de Québec à Montréal, mars 2009, P 5.

¹⁹ Isabelle Martinez(2011), op.cit. ; P 3-5.

²⁰ Michèle Rioux (2012), théories des firmes multinationales et des réseaux économiques transnationaux ; CEIM, P 6.

²¹ Les sociétés transnationales dans le développement mondial ,troisième étude, rapport du centre des nations unies sur les sociétés transnationales, New York ,1983 .

²² Les stratégies des firmes multinationales chinoises au Tchad et leur contribution à la diversification de l'économie tchadienne, Par Ali Nassour, Université Marien Ngouabi, Master 2016, P17.

²³ La Firme Multinationale : Une introduction Economique ; Pierre JACQUEMOT, Ed .Economica, 1990 ; P 17.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

2-Les firmes à stratégies commerciales :

Elles correspondent à un processus d'internationalisation de la production par « substitution d'exportation ». Il s'agit véritablement de firmes multinationales dans la mesure où elles opèrent une véritable délocalisation de la production par l'implantation de « filiales – relais ». Néanmoins, leur localisation est donc dépendante de la demande effective ou potentielle. Elles n'ont donc pas rompu avec la logique commerciale des firmes exportatrices. De ce point de vue, il s'agit d'une forme transitoire où la séparation entre la production et la vente n'est pas encore tranchée, mais plutôt combinée au niveau d'une zone géographique.

3-Les firmes globales :

La création de « filiales-ateliers », spécialisées dans un segment du cycle de production, représente la forme achevée d'une internationalisation fondée sur l'exploitation des disparités de taux de salaires et des avantages de localisation. La délocalisation n'est plus dans ce cas un substitut à l'exportation, mais plutôt un contournement aux obstacles liés à l'immobilité des avantages comparatifs nationaux. L'organisation du réseau de la firme exige une planification à l'échelle mondiale et une gestion directement planétaire.

4- Les firmes financières :

Elles représentent une étape supplémentaire par rapport à la forme précédente dans la mesure où le quartier général ne conserve plus en son sein que les activités non directement productives : stratégie globale du groupe, centrale financière de gestion des participations, des brevets et des liquidités, recherche et développement. La gestion des filiales est alors décentralisée, par zone et par ligne de produits.

Section 02 : généralité sur les banques étrangères.

La multinationalisation est un changement qui conduit les entreprises ou les banques à créer ses stratégies et sa continuité pour tirer profit des différents pays à l'échelle mondiale.

2-1 Les concepts liés à l'internationalisation Bancaire :

A. l'internationalisation bancaire :

En économie, « l'internationalisation est une stratégie de développement d'une entreprise au-delà de son marché national d'origine. elle peut se manifester par l'implantation d'unités de production dans d'autres pays ou la conquête de plusieurs marchés nationaux. »²⁴

L'internationalisation bancaire est une banque qui entretient des activités internationales à partir de son pays d'origine, autrement dit, ce type de banque finance des actifs étrangers sans s'établir physiquement dans leurs pays. ces banques proposent leurs produits et

²⁴Dictionnaire en ligne « la toupie » sur le site suivant <http://WWW;toupie.org/Dictionaries/internationalization.htm/> consulté 20/04/2016

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

services dans plusieurs pays, elles permettent d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger, obtenir des cartes bancaires et effectuer des virements internationaux.

B. La multinationalisation bancaire :

On peut définir la multinationalisation bancaire comme, étant, la banque multinationale qui est une entreprise qui produit à l'étranger. M, Casson (1990) donne une définition plus nuancée « est considérée que la banque multinationale est une banque qui détient et contrôle des activités bancaires dans plusieurs pays». ²⁵

On peut définir aussi c'est un établissement financier qui collecte des dépôts et accordent des crédits grâce à des entités localisées dans plus d'un pays, elle réalise ainsi des investissements directs dans plusieurs pays comme BNP Paribas, HSBS.

La principale différence entre l'internationalisation bancaire et la multinationalisation bancaire en termes d'activité tient à la façon de financer les actifs étrangers. ²⁶En effet une banque internationale utilise des fonds provenant de son marché interne tandis qu'une banque multinationale utilise des fonds collectés sur le marché étranger lui-même. En d'autres termes, la première finance les emplois locaux à partir des ressources locales, alors que la seconde est centrée sur des activités transfrontières.

Ainsi, une banque multinationale est toute banque qui est implantée et exerce une activité dans plus d'un pays, par contre la banque internationale renvoie aux opérations bancaires à partir de son pays d'origine.

2.2 L'aperçu historique sur l'internationalisation bancaire :

Jusqu'au début des années 1980, les relations économiques entre les pays étaient caractérisées par l'internationalisation. L'internationalisation de secteur bancaire en particulier s'est déroulée en trois phases : ²⁷

A- La première phase (1830):

Les premières vagues d'internationalisations des banques européennes se sont faites dans les anciennes colonies. Selon Jones(1990), elle débute dans les années 1830, elle trouve ses origines en raison de développement rapide des exportations et le développement des investissements directs étrangers industriels et commerciaux d'où la nécessité pour les banques de suivre leur clientèle à l'étranger. Les banques anglaises sont les premières à déclencher cette vague, notamment dans les colonies. Plus tard, les banques espagnoles et françaises se qui s'installent en Amérique latine et Afrique du sud.

²⁵Direction et Gestion (la RSG) « la revue des sciences de gestion » consulte sur ce site <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2007-2-page-167.htm>

²⁶ClauleyMC,Rund JS WooldbridgePD «mondialisation de l'activité bancaire» rapport trimestriel BRI 2002 ,P45

²⁷ Les déterminants de l'IDE dans le cadre du système bancaire Algérien : Etude comparative entre les banques publiques et les banques étrangères, Thèse en vue de l'obtention du doctorat en sciences économique, Présenté par BOUABDALLAH Wassila Ep SEBBAGH, Université Aboubekrbelkaid (Tlemcen),2015/2016, P101.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

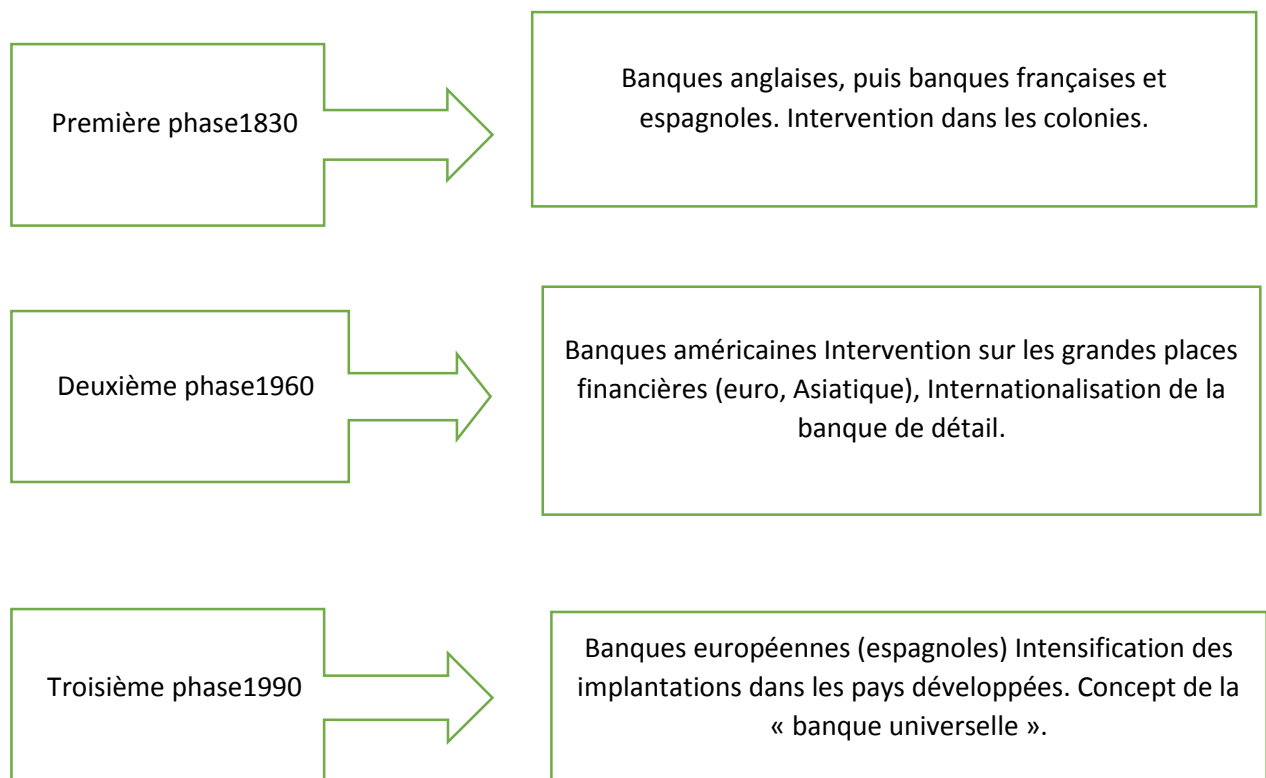
B- La deuxième phase(1960) :

Dans cette seconde phase a été lancée par les banques américaines avec l'intérêt qu'elles abordent aux grandes places financières, telle que le marché Euro dollars à la fin des années 50, et la place financière asiatique dans les années 70. Ce qui diffère dans la 2ème phase d'internationalisation est le choix géographique. Donc les banques multinationales se focalisent sur d'autres pays développés (marché européen, japonais, ou bien Américain).

C- La troisième phase(1990) :

Les banques européennes sont à l'origine de cette 3ème vague, notamment les banques espagnoles. Ce qui a spécifié cette période est le changement radical de l'environnement juridique et économique, c'est-à-dire qu'elle a amené des nouveaux concepts qui sont les suivants « le décloisonnement, la déspecialisation et dérèglementation du système bancaire et financier ». Ainsi que cette période a été marquée par la redéfinition du métier bancaire et de nouvelles opportunités pour les banques américaines avec l'apparition de la banque universelle et la gestion d'actifs qui se révèlent être des créneaux porteurs.

Schéma N°1.2 : Les vagues d'internationalisation des banques



Source : Thèse Jessy Troudart pour l'obtention d'un doctorat, 2012, Un Bordeaux, p 36.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Ces trois vagues ont été accompagnées de plusieurs événements marquants la vie économique et financière. D'une part la déréglementation financière et d'autre part, l'avènement de la monnaie unique²⁸.

La déréglementation financière s'est opérée dans un cadre de mondialisation et de libéralisation financière intense. Cette déréglementation financière des années quatre-vingt a conduit à l'explosion des innovations entraînant une très forte diversification des produits d'épargne et de financement. On assiste ainsi à une globalisation du système financier qui prend alors une dimension mondiale. Ce phénomène s'est opéré à partir des Etats-Unis avec renforcement de la sécurité du système bancaire et amélioration des conditions de fonctionnement des marchés financiers, ainsi cette déréglementation s'est propagée dans d'autres pays par la suite pour faire face à de nouveaux risques ou besoins sur le marché local.²⁹

En effet cette déréglementation a engendrée plusieurs conséquences telle que :

-Une croissance économique et du commerce mondial donc des nouvelles opportunités en termes de métiers bancaires ainsi que dans ce processus la construction européenne et l'apparition de l'Euro comme une monnaie unique conduit à une croissance externe et l'intensification de l'internationalisation des métiers bancaires.

-L'introduction de la monnaie unique en Europe a conduit les banques à faire face à de nouveaux défis. Les menaces pour ces banques résident dans un risque de perte de compétitivité dans la mesure où la monnaie unique a nettoyée une grande partie des profits que les banques d'affaire réalisaient sur les activités de gros (change, banque commerciale). Des écarts de compétitivité sont apparues entre les banques des pays membres de l'union Economique et Monétaire (UEM) et les autres institutions financières. Mais le plus inquiétant est l'impact qu'a eu l'Union Européenne sur les activités de la banque de gros, à savoir les opérations de change ou encore les activités des banques commerciales (comme les prêts aux entreprises). Le monde bancaire et financier est devenu international à cause de plusieurs facteurs comme³⁰ :

-Développement des télécommunications et de la capacité d'enregistrement et de calcul des ordinateurs.

-Suppression de la retenue à la source prélevée aux Etats-Unis, en Allemagne et en France sur les emprunts souscrits sur ces trois marchés par non résidents et cela pour l'effet d'éliminer la frontière qui séparait l'énorme marché des capitaux américains des autres marchés établis en Europe et ailleurs.

-La réduction des nouveaux crédits à moyen terme accordés par les syndicats bancaires accompagnés en contrepartie par le gonflement de l'émission des titres.

-Enfin le développement de la pratique des swaps de devises ou d'intérêt, tend à transformer le réseau des grandes places financières du monde industrialise en marché globale.

²⁸http://www.espaces-max.net/IMG/doc/Chapitre_1_Bachet_Floco.doc .consulté le (12/04/2018) à 19 :00.

²⁹http://www.espaces-max.net/IMG/doc/Chapitre_1_Bachet_Floco.doc .consulté le (12 /04/2018) à 19 :00 .

³⁰Idem.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

2.3 Les principales activités de la Banque multinationale:

1) Les Activités de Services :

C'est une activité via laquelle la banque multinationale propose une large gamme de services aux différentes entreprises au niveau mondial, notamment les entreprises multinationales³¹. Ces services consistent en l'acceptation de lettres de crédit, gestion de portefeuilles, couverture du risque de change, collecte et analyse d'informations économique et financièresEtc.

2) Les Activités de financement et d'investissement (de gros) :

Les banques qui exercent l'activité de financement et d'investissement sont aussi appelées des banques d'affaires. Les activités de banque de gros à l'international sont très répandues. Elles concernent l'ensemble des services et produits destinés aux financements complexes, aux montages financiers, les conseils ainsi que les interventions des établissements, on retrouve toutes les activités au sein d'une structure dédiée à la banque d'investissement. Les opérations de banque de gros sont généralement destinés à des clients importants (grandes entreprises, particuliers fortunés) et réalisés au niveau international.

3) Les Activités des banques de détail :

La banque de détail est aussi appelée banque à réseau, ou banque de proximité. L'activité de banque de détail correspond à l'intermédiation de bilan traditionnelle avec la collecte de capitaux auprès de la clientèle et la distribution de crédit et à la prestation des services destinés à cette clientèle.

2-4 La Contributions des banques étrangères dans le développement local :

A -Définition de développement local :

Tout d'abord nous présentons une définition donnée dans un acte des États généraux

Des pays :

« Le développement local n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles »³².

On peut définir aussi «le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique

³¹ Mehdi ; NEKHITI et Catherine ; Karyotis « Stratégies bancaires internationales », édition Economica, Paris, P81.

³² Actes des états généraux des pays, Mâcon, Juin 1982, Supplément au N° 231 de Correspondance Municipale. In ; Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: Le développement local », p. 1, In, <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2007-2-page-167.htm>

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

qui les anime ,et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe »³³ .

En résumé, de ces définition que

- La stratégie de développement local, régional ou territorial se traduit par la nécessité d'intégrer un ensemble des dimensions économiques, sociales, politiques, environnementales, humaines et culturelles liées à ce territoire ou à cette région.
- Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe à l'instruction de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

b- Dimensions du développement local :

Les dimensions de DL sont classées en quatre dimensions sont :³⁴

- La dimension économique qui interprète la mise en place de certaines activités liées à la production et à la vente de biens et services.
- La dimension locale qui touche la mise en valeur des ressources locales dans le cadre d'une démarche partenariale ou les principales composantes de la collectivité s'y engagent.
- La dimension du développement économique communautaire vise la revitalisation économique et sociale d'un territoire en participant intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux.
- La dimension communautaire ou la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

c- Les acteurs de développement local :

Les acteurs de DL peuvent être définis comme un regroupement d'opérateurs et d'intervenants organisés sur un territoire. Principaux acteurs qui contribuent au développement local sont :³⁵

³³ Série politique économique et développement « rapport n°01 développement local : concepts et stratégies et benchmarking » Document de travail n°33/DGVSEES/2011, septembre 2011 P07.http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local___concepts_strategies_et_benchmarking.pdf

³⁴ Série politique économique et développement « rapport n°01 développement local : concepts et stratégies et benchmarking » Document de travail n°33/DGVSEES/2011, septembre 2011 P09.

³⁵ O.B Guilbol «les acteurs locaux de développement économique local : y a-t-il effet localité » revue sociologie du travail N04/91 année 1991 p453-459

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

1. Les acteurs publics :

- L'Etat est l'appareil législatif, judiciaire et exécutif ,en parallèle des mouvements de territoires qui font apparaitre de développement local, elle à initier des procédures pour son organisation institutionnelle leur intervention en matière de DL et régional a pour premier devoir de bien comprendre la logique territoriale en évolution et de formuler un approche qui lui sont la mieux adaptée possible .
- Les collectivités locales c'est un partie de territoire d'un Etat qui dispose d'une certaine autonomie de gestion ce sont les communes et les régions. Elles sont considères par tous les analystes comme le levier puissant de développement local.
- Les services extérieurs des départements ministérielles ce sont des organes déconcentrés du gouvernement appelés à concerter avec les collectivités locales et servir de relais du gouvernement au niveau local.

2. Les acteurs privés :

- Les entreprises qui jouent un rôle économique et social très important et leur poids dans le tissu productif à leurs atouts et aux potentialités qu'elles offrent pour le développement local.
- Les associations qui jouent un rôle important pour sa valorisation et sensibilisation, l'orientation de la population.
- Les institutions financières participent au financement de l'économie par l'octroi des prêts et des crédits.
- La société civile : organisé constitue les citoyens, les ménages, les Propriétaires, les familles.

3. Les autres acteurs :

Chambre de commerce
Centre de formation professionnelle et les universités.
Les organisations non gouvernementales
Des cadres nationaux pour promouvoir une planification locale intégrée.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

D- Participation des banques étrangères au développement local :

Les banques étrangères se considèrent comme des forces principales pour le développement économique local, leur implantation permet de contribuer à la création de emploi et aide au financement de l'économie et le développement de système bancaire dans les pays d'accueil.

1. La création d'emploi :

L'implantation des banques étrangères dans un pays, permet automatiquement d'une manière direct ou indirect à la création d'emploi, ce qui contribue à réduire le taux de chômage et l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents. Exemple : la banque China Construction Bank Corporation son pays d'origine c'est la Chine employés 352 621 personnes dans le monde.³⁶

2. Le financement de l'économie :

Les banques étrangères jouent le rôle d'intermédiaires entre les agents économiques. En principe, c'est d'œuvrer dans la gestion des finances de leurs clients (particuliers ou entreprises) en leur servant de dépôt d'argent ou en leur procurant des crédits, et mettant à la disposition de ces agents des moyens de paiement rapides, et assurer des transactions financières.

Cette sorte d'opération garantit le bon fonctionnement du mouvement des capitaux qui est très favorable au développement économique local.

Exemple : la banque JP Morgan Chase son pays d'origine c'est USA qui participe au PIB des Etats-Unis pour un montant de 2 120 Mds USD.³⁷

➤ Financement des ménages ou particuliers

Les ménages ont des besoins de financement à court terme pour consommer, et à long terme pour investir, mais parfois leurs situations financières ne permettent pas de faire face à ces besoins, ce qui pousse les ménages à faire recours à l'emprunt bancaire.

Le financement des ménages peut se manifester sous plusieurs formes (Crédit à la consommation, crédit immobilier, etc.) ce qui contribue donc à l'amélioration de leur niveau de vie, ce qui induit à la stimulation de la production puis la croissance économique et le développement local.

Exemple : HSBC France a contribué de façon très dynamique au financement du marché immobilier des particuliers en faisant progresser le volume de ses engagements, avec une Production en 2014 de 4 milliards EUR de nouveaux Crédits³⁸

³⁶ Corporate Social Responsibility Report « China Construction Bank Corporation » 2017 p4.

³⁷ Olivier Jonglez, Thibault Guyon, Revue sur « LE SECTEUR FINANCIER AUX ETATS-UNIS », 2017, P2

³⁸ HSBC France Document de référence 2014, P09

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

➤ **Financement des entreprises**

Lors de sa création, puis au cours de son développement, l'entreprise peut financer ses investissements par ses propres ressources (fonds propres) par l'autofinancement, c'est-à-dire le financement des investissements par les moyens propres de l'entreprise, mais parfois Les fonds propres sont le plus souvent, insuffisants pour financer la totalité des investissements. L'entreprise doit donc recourir à des sources de financement externe, plus particulièrement aux Crédits bancaires.

Les crédits bancaires destinés aux entreprises peuvent servir soit à la couverture des besoins de court terme, liés au financement de l'exploitation, ou des besoins de moyen et long terme, liés au financement des investissements. Ce qui est aussi stimulateur de production et de développement.

Exemple : En 2016, BNP Paribas a accordé aux entreprises en France près de 50 milliards d'euros de crédits (soit 20 % du montant total des crédits Bancaires à court, moyen et long terme consentis aux entreprises)³⁹.

➤ **Financement des pouvoirs publics :**

Les recettes de Etat sont constituées essentiellement des impôts direct et indirects si ces recettes ne couvre pas les dépenses de Etat il fait recours, comme tous les autre agents économique, à l'emprunt bancaire pour finance leur déficit budgétaire.

Exemple : HSBC France est l'un des acteurs majeurs du marché des dettes publiques en France, en se positionnant deuxième banque pour le placement de la dette de l'Etat.⁴⁰

➤ **Financement du commerce extérieur :**

La banque joue un rôle important en matière de financement des opérations de commerce extérieur .elle rend les échanges commerciaux plus souples et rapide, elle participe en tant qu'intermédiaire financier à travers les crédits accordes aux entreprises importatrices et exportatrice.

Ces entreprises fait appel au crédit bancaire pour finance ces exportation par le crédit acheteur ou crédit fournisseur et ces importation par le crédit documentaire et pour couvrir contre les diffèrent risque (risque de change, risque de non-paiement, etc.).

³⁹ Rapport d'activité et de responsabilité 2016, BNP Paribas, p35.

⁴⁰ HSBC France Document de référence 2014, P09

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Exemple : la banque BNP Paribas Al Djazair montant des engagements en faveur de la clientèle en 2014 est 56 587 787 Milliers de dinars.

3. Développement et modernisation des moyens de paiement

Les banques étrangères sont souvent porteuses de techniques de paiement plus sophistiquées, notamment lorsque les pays d'origines de ces banques sont plus développés que les pays d'accueil.

Exemple : la banque BNP Paribas offre des cartes et des moyens de paiement adaptée au besoin de la clientèle « chaque style de vie sa carte bancaire »⁴¹ parmi ces cartes, carte visa électron, carte visa classic, carte visa premier, carte visa infinité.

4. Amélioration de la qualité du personnel

Les banques étrangères améliorent leur capital humain par des formations et un apprentissage. Des banques sont même allé à ouvrir leurs propres centres de formation pour répondre aux exigences en matière de métiers bancaires. Exemple : BNP Paribas ouvre un centre de formation et de développement pour la zone Asie-Pacifique, « BNP Paribas Asia Pacific Campus », une des pierres angulaires de la stratégie de croissance du Groupe dans la région.⁴²

5. Développement du système bancaire local

La présence des banques étrangères peut encourager le développement des banques dans le pays d'accueil, par la présentation des nouvelles technologies et offre une large gamme des produits et services financiers, ces facteurs qui permet de renforcer la concurrence au niveau local ce qui peut favoriser largement le développement économique.

Exemple : la concurrence entre SGA et BNP PARIBAS ce qui concerne leur produit bancaire et leur prix .SGA lance un nouvelle carte via pour un montant de 3500DA pour une commission de 1% de montant d'achat c'est la moyens chère sur le marché algérien, par contre BNP PARIBAS lance cette carte à leurs clientèles pour un montant de 4000 DA pour une commission plus de 1.75% de montant d'achat.⁴³

⁴¹<https://mabanque.bnpparibas/fr/gerer/cartes-moyens-paiement/cartes-bancaires>.

⁴²<https://group.bnpparibas/communiqu-de-presse/bnp-paribas-ouvre-centre-formation-developpement-zone-asie-pacifique>.

⁴³<http://www.algerie-focus.com/2015/04/desormais-il-est-possible-davoir-une-carte-visa-en-algerie-avec-3500-da>.

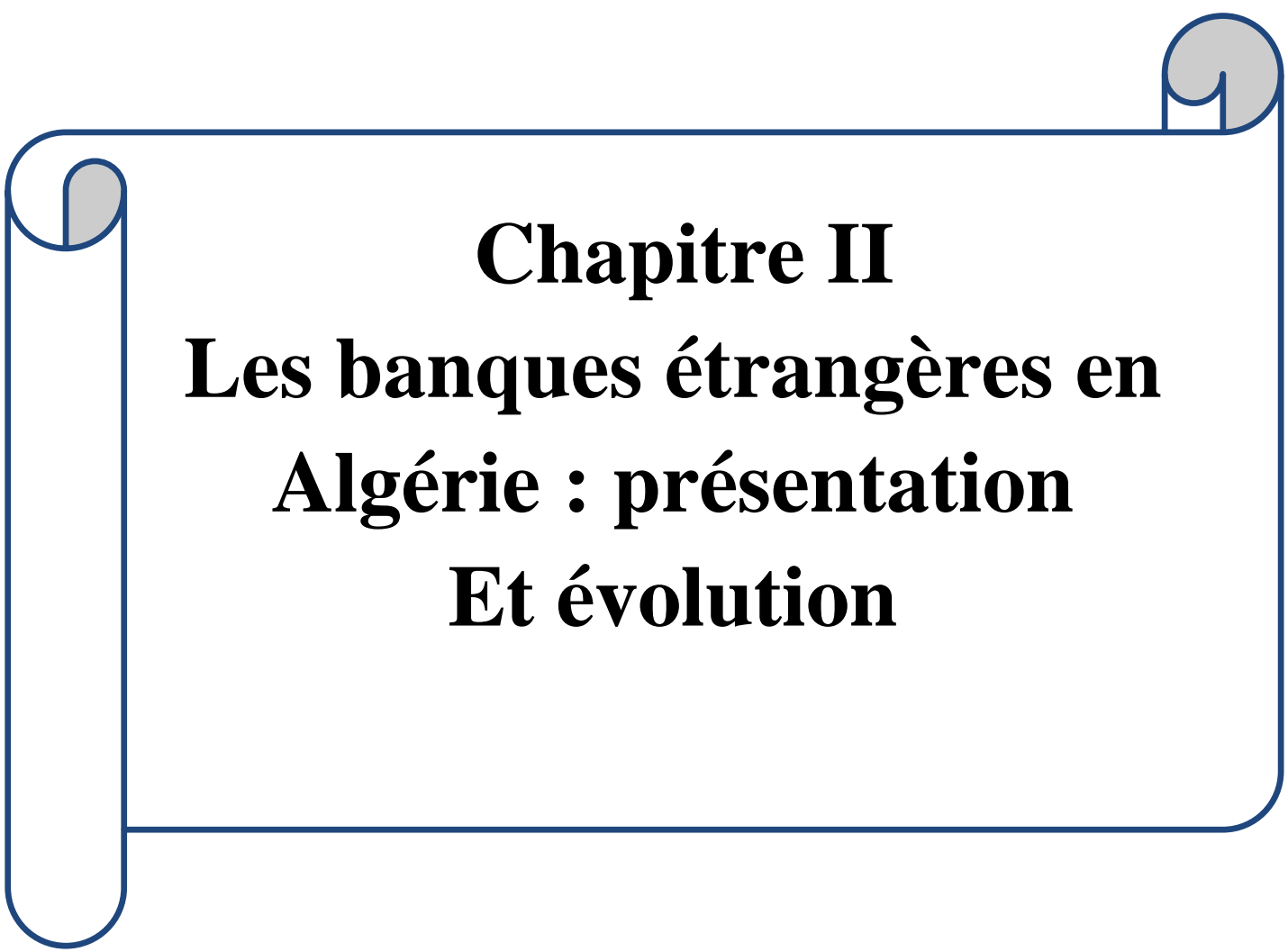
Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

Conclusion :

Le processus de multinationalisation des entreprises a pris son ampleur et évolue d'une manière rapide surtout avec l'émergence de la globalisation financière comme une configuration prédominante de l'économie mondiale. Les banques constituent le premier partenaire de l'entreprise, vue leurs rôles importants dans le financement de l'économie, elles servent d'intermédiation bancaire et financière, et elles jouent un rôle important sur le marché financier, en particulier les banques étrangères, c'est dernières sont des banques qui cherchent à s'implanter dans des différents pays afin de saisir les opportunités de profit et elles sont attirées par des perspectives de rendement et de croissance économique élevée.

Dans ce chapitre nous avons fait le tour de la question des IDE et des FMN en présentant leurs aspects généraux et caractéristiques principales. Nous nous sommes intéressés aussi aux différents concepts liés à la multinationalisation bancaire et l'aperçu historique sur l'internationalisation bancaires, puis les activités des banques multinationales et en fin la contribution des banques étrangère au développement local.

Chapitre I : le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.

A decorative border resembling a scroll, with a blue outline and grey shaded areas at the top and bottom corners, framing the text.

Chapitre II
Les banques étrangères en
Algérie : présentation
Et évolution

Introduction

Après son indépendance, l'Algérie a procédé à la transformation du système de financement colonial pour l'adapter aux besoins de financement d'une économie nationale.

Dès la fin des années 80, de principales réformes ont été mises en œuvre et ayant pour but de se tourner vers l'économie de marché. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 constitue la principale réforme économique complète. En effet, avec la promulgation de la loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la libéralisation du secteur bancaire et le passage d'une économie dirigée à une économie de marché s'est concrétisé car elle a permis l'ouverture de la profession bancaire à l'initiative privée et étrangère.

L'apparition des banques privées en Algérie est régie par l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, ainsi que par des règlements édictés par le conseil de la monnaie et du crédit et sous le contrôle de la commission bancaire.

Les conditions d'implantation varient sensiblement selon la forme envisagée, mais quelle que soit cette forme, l'exercice de l'activité est subordonné à l'obtention d'une autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit.

Section 01 : le système bancaire en Algérie.

Le système bancaire algérien a connu de nombreux changements, de nouvelles Réformes et lois, qui ont modifié l'organisation bancaire. À cet effet les réformes entamées Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 1990 ont contribué au Développement du secteur bancaire. On peut caractériser le système bancaire algérien en deux Phases :

- La Présentation du système bancaire algérien avant 1990.
- La Présentation du système bancaire algérien depuis 1990.

1. présentation du système bancaire algérien avant 1990 :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie pour affirmer sa volonté d'indépendance économique et de souveraineté nationale a opté pour plusieurs reformes et procédé au développement sociale par la mise en place d'un secteur public dominant et mettre en œuvre une stratégie de développement .les principales étapes qui on marque le système bancaire algérien durant cette période seront les suivantes :

- **L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962 - 1963) ;**
- **L'étape de la mise en place du système bancaire algérien (1963-1967);**
- **L'étape de la nationalisation du système bancaire algérien (1966 - 1967) ;**
- **L'étape de la planification financière du système bancaire (1970- 1986).**
- **Premières tentatives de l'autonomie de système bancaire (1986-1990).**

1.1 L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962-1963) :

Des l'indépendance, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté nationale , un trésor public a été mis en place en Août 1962, ensuite la création d'un institut d'Emission qui porte le nom de la banque Centrale d'Algérie et d'une nouvelle unité monétaire nationale en 10 avril 1964 qui est le Dinar algérien (DA) , fut introduit dans tout les pays en vue de remplace le franc algérien .

➤ **Le trésor public**

Le trésor public algérien fut créé le 29 août 1962¹, il a pris en charge les activités traditionnelles du trésor de l'époque coloniale, ainsi qu'une fonction exceptionnelle de crédit à l'économie. Le trésor public c'est une administration du ministère Des finances.

➤ **La banque centrale d'Algérie**

La BCA fut créée par la loi 62-144 votée par l'assemblée constituante le 12 décembre 1962², elle fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission, afin de créer des conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La banque centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

La banque d'Algérie établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer.

1.2 L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963 -1967) :

En vue d'établir un système bancaire national, des mesures sont prises dès le lendemain de l'indépendance par la mise en place de nouveaux organismes, l'un chargé du financement du développement, la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et l'autre, de la mobilisation de l'épargne, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).

➤ **La Caisse Algérienne de Développement**

La caisse algérienne de développement (CAD) est créée le 03 Mai 1963 par la loi n°63.165, pour faire face aux tâches de la reconstruction nationale. La CAD apparaît comme « une direction du plan », par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, la direction du trésor, par son rôle de gestion du budget et de la contre-valeur des aides étrangères, à une banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à

¹EL-HASSAR. Choïb : « réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien ». Media Bank, 06-2000, N° 48, Banque d'Algérie. P 4

²<http://www.bank-of-algeria.dz> consulté le 01/05/2018.

prendre ; à un établissement de crédit à court , moyen et long terme ; une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'Etat »³

➤ **La caisse nationale de l'épargne et de prévoyance (CNEP)**

La caisse nationale de l'épargne et de prévoyance (CNEP) fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n°64.227 du 10 août 1964, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, dont la mission consiste essentiellement à collecter de l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements et pour faire face à l'ensemble des problèmes soulevés par les entreprises publiques.

1.3 L'étape de la nationalisation du système bancaire algérien (1966 - 1967) :

Cette étape a pour but les nationalisations des banques étrangères, défaillantes en rachetant à leur propriétaire qui donneront naissance à trois banques commerciales dénommées « banques primaires » la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

➤ **la Banque Nationale d'Algérie (BNA)**

La BNA était première banque nationale qui a été créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966⁴, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs public et socialiste .son rôle est d'assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion, elle était chargée du financement et du soutien au secteur agricole. La BNA accordait des crédits à CT aux secteurs étatiques et privés et elle participe également dans le financement des crédits à moyen terme fixés à la réalisation d'investissements planifiés productifs.

➤ **le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

le CPA est créé par ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966⁵, elle était spécialement, pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, du tourisme, et activités annexes, des distributions, de commercialisation, des services des petites et moyen entreprises de toutes nature. En outre elle était habilitée à apporter son appui financier aux professions libérales.

³A.Tiano « le Maghreb entre les mythes »P.U.F paris, 1967, P85.

⁴L'ordonnance loi n°66.178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

⁵ KPMG .DZ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie», édition 2012, p. 14.

➤ **la Banque Extérieure d'Algérie (BEA)**

La BEA fut créée le 01 octobre 1967 par ordonnance n° 67-204, sous forme de banque de dépôts, elle était chargée essentiellement de développer les relations bancaires avec l'étranger. La BEA reprend les activités des banques étrangères ayant cessé d'activer en Algérie et bénéficie du patrimoine et des structures des banques étrangers.

1.4 L'étape de la planification financière du système bancaire (1970- 1986) :

Au début des années 1970, après être devenu exclusivement public, le secteur devient en outre spécialisé. Il est organisé par branches d'activité (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme), et spécialise par entreprises cette spécialisation fut introduite au terme de la loi des finances pour 1970 qui impose lors aux sociétés nationales et aux établissements publics de concentrer leurs comptes bancaires et leurs opérations auprès d'une seule et même banque.

En 1972 la caisse algérienne de développement (CAD) jusqu'à cette date simple agent d'exécution du trésor, a été transformé en banque algérienne de développement (BAD), banque qui devait jouer un rôle important dans le financement des investissements productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie. En 1978, le système bancaire cède la place au trésor public dans le financement des investissements planifiés du secteur public, les banques primaires n'interviennent plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs, est le trésor qui est chargé de la collecte des ressources et de distribution des crédits.

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée, en vue renforcer la spécialisation des banques en créant des nouvelles, qui se chargent de secteur précis, et diminuer le pouvoir de certains qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable. Et cette restructuration donne lieu à la création de deux nouvelles banques.

➤ **La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)**

A été créé par le décret n°82-106 du 13 mars 1982, pour prendre en charge certains activités financées par la BNA. Elle avait principale vocation le financement du secteur agricole et du secteur agro-alimentaire, agro-industriel, précédemment domiciliées auprès de cette dernière.

Elle est Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement 290 agences⁶.

➤ **La banque de développement local(BDL)**

⁶ KPMG .DZ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie», édition 2012, p. 14.

La BDL a été créée par l'ordonnance n°85-85 du 30 avril 1985, sous forme d'une banque de dépôts. Née de la restructuration du CPA en ayant repris certaines de ses activités, Cette banque a pour principale vocation le financement des activités des entreprises locales essentiellement celles sous tutelle des collectivités publiques (départements et communes), pour le développement économique et social.

Ainsi la BDL réalise les opérations de prêts sur gage, ainsi que toutes les opérations de banque commerciale.

En fin, à la veille des réformes économiques le secteur bancaire est composé de :

- Cinq banques commerciales ou banques primaires BNA, CPA, BEA, BADR et BDL.
- Deux établissements spécialisés : BAD (investissement) et CNEP (épargne).

1.5 Les premières tentatives de l'autonomie de système bancaire (1986-1990)

L'Algérie a promulgué un tissu réglementaire qui s'articule autour de la réforme de son système bancaire suivant :

➤ La loi bancaire N°86-12 du 19/08/1986 :

La loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit est la première loi bancaire depuis l'indépendance du pays (1962), cette loi précède à un changement considérable dans la structure du système bancaire et la compétence des banques dans la prise de décision, on peut résumer le contenu de cette loi à travers les points suivants :⁷

- ✓ Cette loi a le rôle de confirmer les tâches traditionnellement assumées par l'institut d'émission.
- ✓ L'émission de la monnaie est attribuée à la banque centrale d'Algérie par l'Etat stipulé dans l'article 2 de la loi 86-12 « le privilège d'émettre sur le territoire national des billets de banque et des pièces de monnaie métallique appartient à l'Etat ».
- ✓ Le système bancaire est incité à prendre toute mesure ayant pour effet de limiter le risque d'insolvabilité ou plus simplement, de non remboursement, d'immobilisation des ressources.

⁷ZIANI L. « contribution à l'étude de l'impact de l'implantation des banques étrangères sur le financement Des investissements en Algérie », thèse de magistère en sciences économiques, université Abderrahmane Mira, Bejaia, juillet 2006, p.44

- ✓ Au niveau institutionnel, la loi bancaire 86-12 mise en place un conseil national de crédit et une commission de contrôle des opérations de banque à la place de la comite technique des banques qui disparaît.

Les objectifs de cette loi peuvent être résumés par :

- ✓ La réduction du rôle du trésor public dans le domaine du financement de l'investissement et l'implication du système bancaire dans la fourniture des ressources financières nécessaires pour le développement économique
- ✓ La restauration des fonctions traditionnelles de la Banque centrale (banque des banques) et lui attribuer le rôle de manière plus efficace et plus large dans le système monétaire et financier ;
- ✓ La restauration du rôle des banques et des institutions financières dans la mobilisation de l'épargne et la distribution des crédits ;
- ✓ La mise en place des organes de contrôle sur le système bancaire et d'autres organes consultatifs.

Cette réforme n'a pas donc apporter aucune renversement de tendance dans les principaux indicateurs économiques, en plus cette loi n'a pas su faire face à la crise de paiement engendré par la chute des prix du pétrole en 1986, il manque de performance du système bancaire dans son ensemble constitue un frein au développement économique de tous pays.

➤ **La loi bancaire n°88-06 du 12/01/1988 modifiant et complétant la loi bancaire n°86-12 du 19/08/1986**

La loi 88-01 du 12 Janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques (EPE), garantissant l'autonomie de celles-ci, et de ce fait, les banques commerciales sont considérées comme des entreprises économiques. Elle a contribué au renforcement du rôle de la Banque Centrale, notamment dans la gestion des instruments de la politique monétaire.⁸

La Loi Bancaire N° 88-06 avait comme principale objectif ;

1. Redéfinir le statut de la Banque Centrale d'Algérie et des établissements de crédit en passant de l'entreprise publique EP à l'entreprise publique économique EPE soumise au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. A cet effet, la Banque Centrale d'Algérie et les établissements de crédit se trouvent totalement intégrés dans la catégorie juridique de l'Entreprise Publique conformément à la loi d'orientation sur les entreprises publiques.

⁸Loi du 12 Janvier 1988, Article 3

2. Introduire et définit les institutions financières non bancaires comme étant des entreprises publiques économiques, dotée de la personnalité morales.

3. Les institutions financière, n'ayant pas de caractère bancaire et ne pouvant de ce fait ni recevoir de dépôts ni accorder de crédits, sont chargées, à ce titre de prendre des participations sous forme d'action, d'obligation, de titres de participations aux dividendes ou toutes opérations de capital, aussi bien sur le territoire national qu'a l'étranger.

4. Elargir et confirmer les attributions de la Banque Centrale d'Algérie notamment en matière de gestion des instruments de la politique monétaire. Ainsi, il revient à la BCA :

- De fixer les conditions de banque,
- De déterminer les plafonds de réescompte ouverts aux établissements
De crédit

Conformément aux principes édictés par le Conseil National de Crédit.

5. Les établissements de crédit et les autres institutions financières sont autorisés de procéder, dans les limites réglementaires, à 'émission d'emprunt à terme, auprès du public, sur l'ensemble du territoire national et à mobiliser des concours d'origine externe.

Malgré les réformes 1986 et 1988, on peut dire que les banques n'ont pas remplies tout à fait leur rôle d'intermédiaire financier. En effet, ces lois portent des limites à l'autonomie de gestion des entreprises et on constate la domination du secteur public sur le secteur bancaire, les pouvoirs publics étaient obligés d'intervenir de nouveau afin d'approfondir l'opération des réformes surtout pour le mode de financement de l'économie.

2. La Présentation du système bancaire algérien depuis 1990 :

Depuis près de deux décennies, le gouvernement algérien à entrepris un ensemble de réformes visant à faire passer son économie d'un système planifié vers une économie de marché, ce qui permettre de transformé le fonctionnement du secteur bancaire et ce à travers divers événements d'ordre politique et économique.

2.1 La Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au Crédit :

La mise en place d'une économie de marché nécessite en préalable un cadre réglementaire efficace, la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a permis de mettre en place un nouveau cadre réglementaire de système bancaire algérien.

La Loi bancaire N° 90-10 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées par les autorités publiques de notre pays, cette loi représente l'instrument de base pour passer de l'économie planifiée vers l'économie de marché.

En effet, il est attendu de ces réformes un désengagement de la part de l'Etat, au profit des entreprises. Cette loi vise plusieurs objectifs à savoir :⁹

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative.
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit.
- Rétablir la valeur du dinar Algérien.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie.
- Encourager les investissements extérieurs utiles.
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public.
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers.
- Diversifier les sources de financements des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

2.2 Les aménagements apportés à la LMC :

A partir de 2001, le secteur bancaire a vu la promulgation de trois ordonnances, celle de 27 Février 2001 et celle de 26 Aout 2003 et 26 aout 2010, relatives à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation de ce secteur, renforcent les conditions d'installation des banques et des établissements financiers.

➤ L'ordonnance de 27/02/2001 :

Les aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays.

Ces modifications ont pour principal objectif de dissocier la composition et les fonctions du conseil de la monnaie et du crédit (CMC).

En effet, les aménagements apportés à la Loi Bancaire N° 90- 10 ont été introduits par l'Ordonnance Bancaire N° 01 – 01 et ayant pour objet principal de scinder le CMC en deux organes :

⁹AMMOUR BENHALIMA : « Le système bancaire Algérien : textes et réalités » Editions Dahlab 1996 p82-p96

1. Le Premier Organe (le Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie) est constitué du conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie.
2. Le Deuxième Organe (le CMC) est constitué par le CMC, qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

Désormais, il est à rappeler que le CMC n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la Banque d'Algérie.

Aussi, il est à souligné, que CMC est formé d'une nouvelle équipe composée :

1. Des membres de conseil d'administration de la Banque d'Algérie,
2. De trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique et monétaire, nommés par le président de la république.

En quelques sortes, le but recherché à travers l'Ordonnance Bancaire N° 01-01 été fondée sur des raisons purement politiques, qui permettent à la présidence de la république de garder la main sur les finances publiques, les réserves de changes et la gestion de la dette internationale.

➤ **L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003**

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement du dispositif de stabilité du système bancaire notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire.¹⁰

Cette loi est intervenue après que notre pays ait expérimenté les premières défaillances de nos jeunes banques nationales privées à savoir la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie(BCIA) et El Khalifa Bank.

En effet, les défaillances bancaires ont toujours généré un double effet dans tous les pays du monde.

1. Premièrement, une crise de confiance dans le secteur financier privé,
2. Deuxièmement, un renforcement et un resserrement de l'environnement législatif et Réglementaire de l'activité bancaire.

En ce sens la, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) vient d'adopter un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privées et l'installation de succursales bancaires en Algérie.

¹⁰Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie en 2009, Chapitre VI, P 101

C'est la deuxième fois que les autorités procèdent au durcissement de la réglementation bancaire. A travers l'ordonnance 2003 – 11, l'objectif recherché étant l'émergence d'un système bancaire moderne qui réponde aux besoins de l'économie nationale.

A ce propos, le programme les aménagements instaurés par l'ordonnance 03/11 s'articulent autour des axes suivants :

1. Renforcer les Procédures d'Agrément ou les Conditions d'Exercice de l'Activité Bancaire, en augmentant le capital social des banques et des établissements financiers, la présentation d'un rapport d'activité.
2. Améliorer le Cadre Opérationnel de l'Activité Bancaire, seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle toutes les opérations.

Les établissements financiers ne peuvent ni recevoir de fonds du public, ni gérer les moyens de paiement ou les mettre à la disposition de leur clientèle.

3. Améliorer le Contrôle et la Supervision de l'Activité Bancaire (les normes de gestion), En mettant en place une méthode de contrôle sur place et sur pièces.
4. L'Introduction d'une Concurrence Egale Entre les Etablissements Bancaires ; L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence.
5. Développer les Instruments de la Politique Monétaire ; A savoir, les opérations d'open market, les facilités permanentes.
6. Privatiser Progressivement les Banques Publiques : A savoir le CPA

➤ **L'ordonnance n°10-04 du 26 Aout 2010**

L'ordonnance bancaire n°10-04 du 26/08/2010 modifie et complète l'ordonnance n°03-11 de 26/08/2003 relatif a la monnaie et au crédit, prévoit l'obligation pour l'Etat Algérienne d'être présente dans le capital des banques et établissements financiers a capitaux privés, nationaux ou étrangers.

Les principales mesures sont les suivantes :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.

- Les cessions d'actions ou de titres assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet.
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le Conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié.
- La Banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlements et du respect des procédures.
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.

3. Les différents acteurs du système bancaire algérien¹¹ :

Depuis 1990 le système bancaire algérien est composé comme suit ¹²:

1- Les banques publiques : jusqu'à la promulgation de la loi bancaire 90-10, ces banques sont monopolisées le système bancaire algérien car elles appartiennent à l'Etat et leur rôle était le financement de l'économie suivant les objectifs des pouvoirs publics.

2- Les banques privées : Dont le capital appartient soit aux privés nationaux ou étranger, elles traitent toutes les opérations bancaires, elles sont nouvelles dans le passage bancaire, nous les avons découvert qu'à partir des années 90. Les banques se différencient aussi dans leurs métiers et leur segment de marché, ces banques sont classées dans la catégorie qui correspond le mieux à leur activité.

3- Les établissements financiers : ils font référence aux banques, aux sociétés de fiducie et aux sociétés de courtage de valeur ou aux compagnies d'assurance. En Algérie, les établissements financiers sont au nombre de sept ces derniers activent plus particulièrement dans le crédit-bail et jusqu'à la loi de finances complémentaire pour 2009 dans le crédit à la consommation.

4- Le bureau de représentation : c'est une forme d'implantation directe (antennecommerciale, bureau de liaison ...) de l'entreprise exportatrice sur un marché étranger qui ne dispose pas de personnalité morale juridique et fiscale propre au contraire de la filiale. L'ouverture d'un bureau de représentation est soumise à

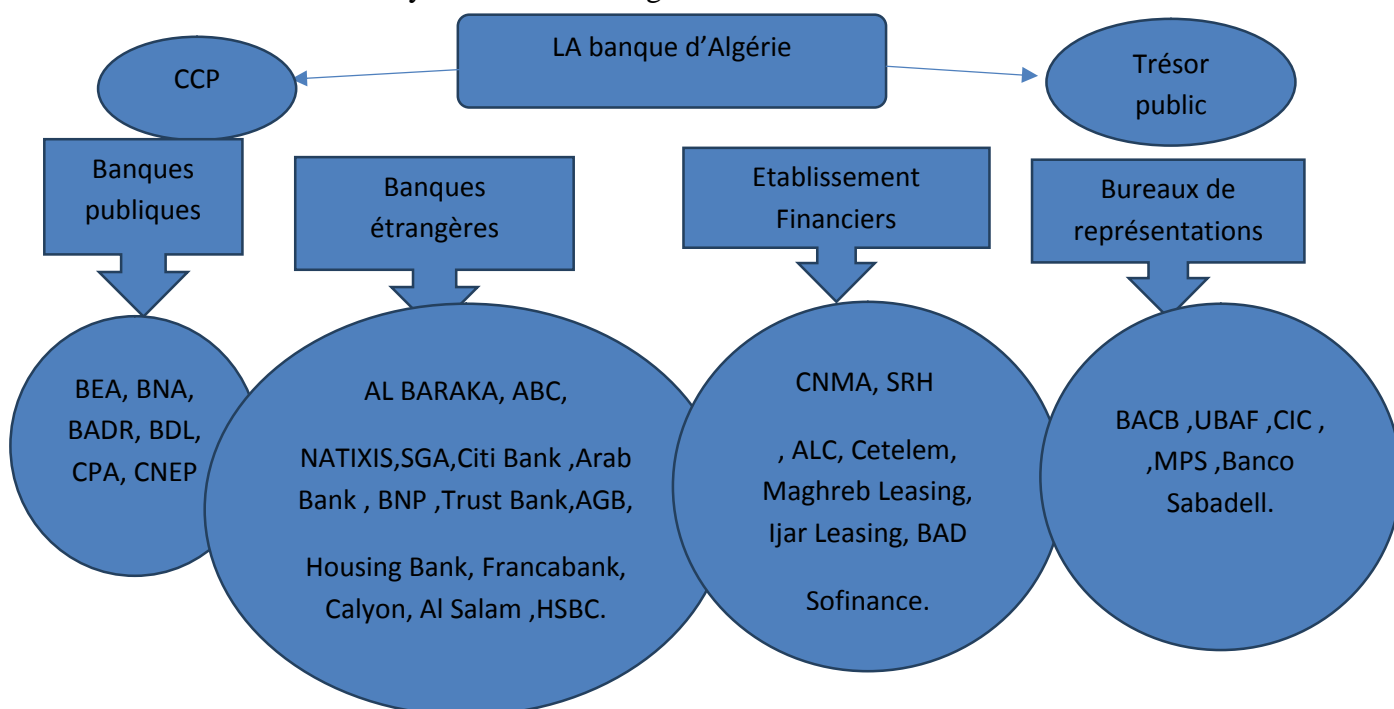
¹¹www.algeria.kpmg.com/Fr/Documents/Guide%20banques.pdf.

¹²www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm.

l'agrément du conseil de la monnaie et du crédit, le bureau de représentation agrès sont au nombre de cinq :

- 1-British Arabe Commercial Bank (Grande Bretagne).
- 2-Union des banques arabes et françaises(France).
- 3-Credit Industriel et Commercial(France).
- 4-Monte Pashi de Sienne (Italie)
- 5-Banco Sabadell (Espagne).

Schéma N°2.1 : Le système bancaire algérien.



Source : Guide des banques 2015, modifié par nous-mêmes.

Section 02:implantation des banques étrangères en Algérie

Depuis la promulgation de la loi 90-10, plusieurs agréments ont été accordés par la BA pour l'implantation des banques étrangères dans notre pays. Le conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a accordé des autorisations à plusieurs établissements privés, la majorité d'entre eux sont étrangères tandis que les autres sont composés de banques à capitaux algériens ou mixtes, marquant de ce fait la volonté d'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère.

Dans cette section, nous allons décrire la présentation de la banque étrangère en Algérie, conditions d'implantation et d'exercice de l'activité bancaire en Algérie et Les principaux obstacles, objectifs.

1- La présentation des banques étrangère en Algérie :

Les banques étrangères agrées établie par la banque d'Algérie est annuellement publiée au journal officiel .Depuis la promulgation de la LMC, Le système bancaire algérien compte quatorze banque étrangères implantés dans différentes régions du pays.

Tableau N°2.1 : La liste des banques étrangères en Algérie.

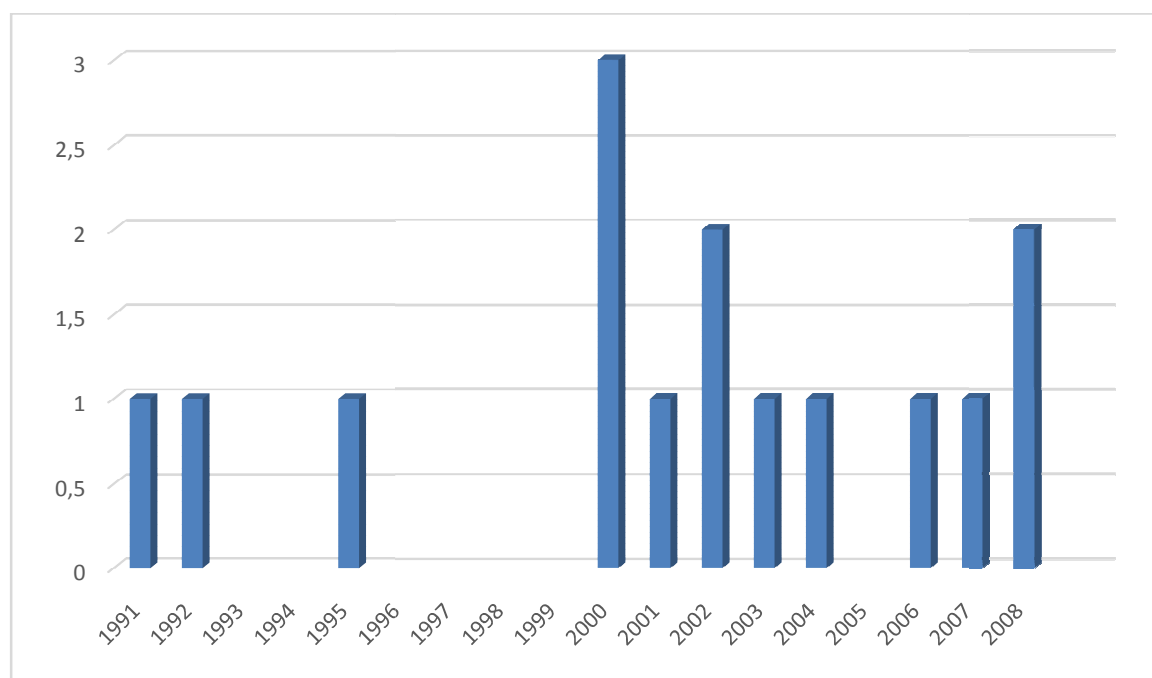
Désignation de la banque	Année d'implantation	Forme d'implantation	Pays d'origine	Nombre d'Agence	Observation
Al Baraka Bank	1991	BMC	Arabie Saoudite	30	En cours d'activité
Citibank	1992	Succursale	États-Unis	4	En cours d'activité
Arab Banking Corporation "ABC"	1995	Filiale	Bahreïn	23	En cours d'activité
Natixis	2000	Filiale	France	28	En cours d'activité
Al Rayan Bank	2000	/	Qatar	5	Dissoute
Société Générale « SGA »	2000	Filiale	France	87	En cours d'activité
Arab Bank "PLC"	2001	Succursale	Jordanie	8	En cours d'activité
BNP Paribas El Djazair	2002	Filiale	France	73	En cours d'activité
Trust Bank	2002	Filiale	Jordanie	17	En cours d'activité
The Housing Bank for Trade and Finance	2003	Filiale	Jordanie	7	En cours d'activité
Gulf Bank Alegria "AGB"	2004	Filiale	Kuwait	55	En cours d'activité
Fransabank ELDjazair SPA	2006	Filiale	Liban	3	En cours d'activité

Source : www.algeria.kpmg.com/Fr/Documents/Guide%20banques.pdf, en plus des sites relatifs à chaque banque dans le tableau.

Les remarques qu'on peut retenir dans ce tableau se sont les suivantes : la plus part des banques étrangères en Algérie s'implantent dans les régions du nord de l'Algérie, notamment à Alger car c'est la capitale du pays, plus à Oran, à Constantine, à Sétif, à Bejaia et Annaba vu que l'importance de la situation géographique dès ses régions qui attirent des investissements

ainsi l'accumulation de l'activité commerciale et industrielle. Ensuite ce tableau nous indique que toutes les banques étrangères sont à nos jours en cours d'activité, à part Al Rayan Algerian Bank qui a cessé d'activer en Algérie suite au retrait de son agrément par le CMC en mars 2006. En effet, ce retrait a été mobilisé par la non-satisfaction d'Al Rayan Bank aux prescription relatif au capital minimum des banques et établissement en application de l'ordonnance N° 03- 11. Nous constatons aussi que 20 /21 des banques étrangères présentés dans le pays sont des banques ,uniquement ,a capitaux étrangers, dont 10 sont des filiales à 100% de leurs banques mères , 3 sont des succursales et 7 sont représentés sous formes de bureaux de représentation .En outre ,qu'une seule banque est à capitale mixtes ,algériens et saoudiens .C'est Al Baraka Bank ,dont les actionnaires sont la BADR et le Groupe Dallah El Baraka.

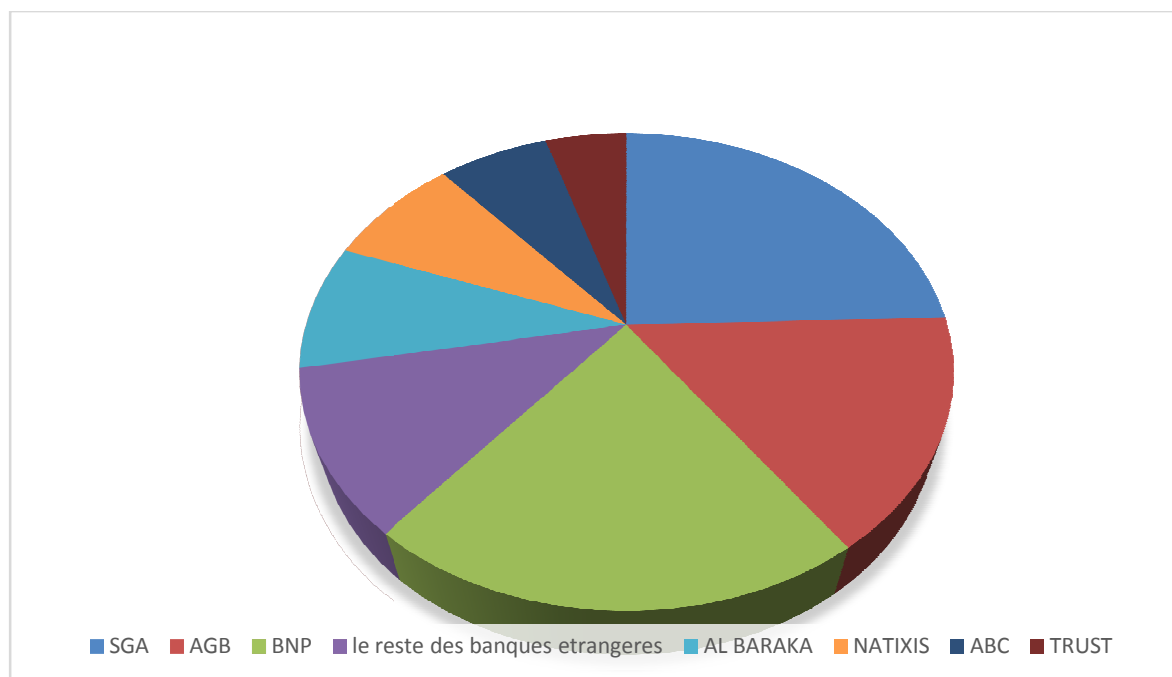
Figure N° 2.1 : l'évolution de l'implantation des banques étrangères en Algérie%



Source : établie à partir du tableau N° 2-1.

Le Figure 2-1 représente l'évolution de l'implantation des banques étrangères en Algérie durant la période allant de 1991, année de la première implantation, à 2008, année de la dernière implantation jusqu'à nos jours. D'après cette figure nous observons que la plus grand nombre d'implantation bancaires étrangères est enregistré à partir de l'année 2000 avec 12 implantation soit 80% de la totalité des banques étrangères installées en Algérie. Cependant, la période allant de 1991 à 1999 n'a enregistré que 3 implantation soit 20%, ce qui peut être expliqué par les tensions économiques et sociales qui marquaient la période. Donc on a constaté aussi que l'année 2000 a été marquée par la plus grand nombre d'implantation bancaires étrangères qui est de trois « la SGA, la NATIXIS et AL Rayan Bank », suivi de l'année 2002 et 2008 marquées chacune par deux implantations.

Figure N°2.2 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque.



Source : établie à partir du tableau 2-1.

Selon cette figure N° 2-2, nous remarquons que la banque qui détient le plus d'agences est la SGA, avec un réseau comptant 86 agences implantés au niveau de 27 wilayas, suivi par la BNP avec 73 agences et AGB avec 55 agences .Par contre les banques qui détiennent les réseaux d'agences les moins importants sont représentés sur la figure par le reste des banques étrangères qui sont PLC. The housingbank,Al Salam ,la HSBC ,Francabank,la CIB avec une seule Agence implanté au niveau d'Alger et en dernière position 7 autres banques qui sont représentés par seulement des bureaux de représentation au niveau d'Alger. Donc nous pouvons dire que certaines banques étrangères ont joué un rôle non négligeable dans la densification du réseau d'agences bancaires.

2- Les conditions d'implantation et d'exercice de l'activité bancaire en Algérie :

L'activité bancaire peut s'exercer, en Algérie sous la forme d'une société, de personne morale ou de succursale. Les conditions d'implantation varient sensiblement selon la forme envisagée mais quelle que soit cette forme, l'exercice de l'activité est subordonné à

l'obtention d'une autorisation du conseil de la monnaie et du crédit et d'un agrément du gouverneur de la banque d'Algérie.

A- les conditions majeures :

L'implantation des banques, d'établissements financiers et de succursale de banques étrangères en Algérie est régie par la loi relative à la monnaie et au crédit et par des règlements édictés par le conseil de la monnaie et du crédit en application de la loi. Cette implantation est soumise à deux conditions majeures et ayant trait¹³ :

-Au capital minimum auquel devrait souscrire ces institutions.

-A l'honorabilité, à la moralité et au professionnalisme des membres fondateurs et des personnels dirigeants de ces institutions.

A ce titre un règlement de 2004¹⁴ fixe les conditions de constitutions de la succursale d'institutions financières étrangères.

Les banques et les établissements financiers dont le siège social est à l'étranger sont tenus d'affecter une dotation à leurs succursale en Algérie qui doit être au moins égale au capital minimum exigé des banques et d'établissement financiers de droit algérien relevant de la même catégorie. Le capital minimum ainsi fixé doit être libéré en totalité et en numéraire au moment de la souscription.

B- Les conditions d'autorisation :

La demande d'autorisation de constitution d'une banque ou d'un établissement financier ainsi que l'installation d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger est appuyé d'un dossier dont les éléments sont définis par la banque d'Algérie .La loi sur la monnaie et le crédit et ses textes d'application consacrent :

-La liberté d'installation des banques et d'établissement financiers par les promoteurs réside et non-résidents seuls ou dans le cadre d'un partenariat. Légalité de traitement entre les nationaux et les étrangers. La pratique bancaire en Algérie est alignée sur les normes internationales en vigueur pour ce qui est notamment de la définition des fonds propres, du ratio prudentiel et du reportions.

C- Les conditions juridiques :

Les banques et les établissements financiers de droit algérien doivent être constitués sous forme de sociétés par action(SPA).Il n'existe pas de plafonds a la participation des non-résidents au capital des institutions financiers.

Ces derniers peuvent être constituées a 100% par des non-résidents ,ou en association entre les résidents et les non-résidents, sur la base d'une entente librement convenue entre les

¹³ Règlement n°93- 01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions des banques et d'établissement financiers étranger.

¹⁴Article 2 du règlement n°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers exerçant en Algérie.

partenaires .Le capital sociale minimum auquel les banques et établissements financiers sont tenus de souscrire est fixé à¹⁵ :

- 2,5 milliards de DA pour les banques ¹⁶(de l'ordre de 23 millions de Dollars USA), ce montant passe à 10 milliards de DA en 2008¹⁷.

-500 millions de DA POUR les établissements financiers (4,5millions de Dollars USA), ce montant passe à 3,5 milliards de DA en 2008¹⁸.

D-Les conditions d'agrément :

L'agrément est accordé par décision du gouvernement de la banque d'Algérie si le requérant a rempli toutes les conditions de constitution ou ainsi que les éventuelles conditions spéciales dont l'autorisation est assortie. La demande d'agrément doit être accompagnée des documents suivant :

-Une lettre d'agrément adressé au gouvernement de la banque d'Algérie, certifiant sur l'honorabilité de la véracité des informations fournies et dans laquelle les promoteurs s'engagent également à fournir annuellement toutes les informations financières que la banque ou l'établissement financière est tenu de transmettre à la banque d'Algérie et à se soumettre aux dispositions prévues à l'article 161 de la LMC .

-L'original des statuts et du pacte d'associé établis notarié ou la copie certifiée conforme des statuts du siège s'il s'agit d'un succursale de banque ou d'établissement financier étranger. Une copie légalisée du registre de commerce.

- Une copie légalisée de la déclaration d'exercice fiscale établie auprès de la recette des impôts du lieu d'implantation du siège social.

-L'attestation de libération, auprès du notaire, de la tranche ou de la dotation souscrite et la photocopie légalisée du reçu de versement effectif dans un compte bancaire. L'attestation de rapatriement de devises pour les actionnaires non-résidents.-

- Une copie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque ou de l'établissement financier avec adresse et numéro de téléphone.

- Une étude détaillée de mise en œuvre du projet (organigramme, schéma de développement institutionnel, système de procédure de gestion)

¹⁵Règlement n°93-03 du 04 juillet 1993 modifiant et complétant le règlement n° 90-01 du 04 juillet 1990 relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers exerçant.

¹⁶ D'après le règlement n°04-01 du 04 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers exerçants en Algérie.

¹⁷ Article 2 du règlement n°08-04 du 23 décembre 2008.

¹⁸ Article 2 du règlement n°08-04 du 23 décembre 2008.

3 - Les objectifs de création des banques et des établissements financiers étrangers en Algérie :

Pour que l'économie Algérien réussisse dans sa transition à l'économie de marché, certains objectifs sont dans le but d'atteindre¹⁹ :

- La suppression des monopoles des banques publiques.
- L'enrichissement de l'espace bancaire national par l'entrée en fonctionnement de nouvelles banques privées.
- Une meilleure intermédiation financière.
- La décentralisation, la diversification, la spécialisation des activités bancaire et la création de services connexes.
- L'émergence d'un service bancaire de qualité avec le développement de la gamme des produits.
- Une meilleure collecte de l'épargne et sa bonne allocation.
- La bancarisation de l'économie.
- Diminution de la thésaurisation en attirant ces liquidités sérielles vers le système bancaire afin de financer l'activité économique.

D'autres objectifs attendus par l'implantation des banques étrangères et des établissements financiers dans notre pays, à savoir :

- Utilisé l'expérience et le savoir-faire de ces banques pour accompagner la modernisation du système bancaire et l'économie nationale.
- Leurs participations activement à dynamiser les investissements et la privatisation des entreprises publiques.
- La contribution au financement des PME, pour la création d'emploi lié au dispositif de lutte contre le chômage (à travers l'ANSEJ, CNAC,....).
- Leurs contributions aux financements de l'immobilier dans le cadre du programme lancé par l'Etat pour éliminer la crise de logement en Algérie. L'objectif principal étant d'avoir un système bancaire adapté aux règles de l'économie de marché.

¹⁹ZIANI L. « contribution à l'étude de l'impact de l'implantation des banques étrangères sur le financement Des investissements en Algérie », thèse de magistère en sciences économiques, université Abderrahmane Mira, Bejaia, juillet 2006, p.53

4- Les principaux obstacles liés à l'implantation des banques étrangères en Algérie

Les banques qui ont pris l'initiative de s'implanter en Algérie sont parfois amenées à surmonter de nombreuses contraintes. Ces dernières ne sont pas typiquement algériennes, mais s'appliquent à toutes les banques qui veulent acquérir de nouveaux marchés. D'une manière générale, trois types de contrainte doivent être surmontés par les banques candidates à l'installation sur un marché bancaire étranger :

- Les contraintes liées à l'aspect sociologique.
- Les contraintes liées à l'aspect économique.
- Les contraintes liés a l'aspect réglementaire.

A. Les contraintes liées à l'aspect sociologique :

En principe les barrières sociologiques sont facilement franchises par les banques étrangères lorsqu'elles veulent se livrer à des activités bilatérales. L'explication dominante de la délocalisation des activités bancaires veut que les banques s'installent sur les marchés étrangers pour y accompagner, ou suivre leurs clients délocalisés. Donc il est extrêmes long pour une banque étrangère d'acquérir une part significative du marché domestique, sauf précieusement à acheter cette part grâce à la croissance externe. En Algérie, l'une des barrières que toutes les banques et les établissements financiers ont dû surmonter est l'instabilité politique et une situation intérieure peu rassurante qui est accompagnée par l'ouverture des champs économiques depuis les années 90. En plus, les banques comme tous les établissements se sont vus freiner par le dysfonctionnement du système bancaire algérien, un système contesté plus que jamais par tous les agents économiques qui revendiquent une nécessité de nouvelles réformes.

B. Les contraintes liées à l'aspect économique :

Les barrières économiques sont principalement le fait des économies d'échelle, d'envergure, de la saturation des marchés et à la croissance externe.

• **Les économies d'échelle** : Appliquant au secteur bancaire, elles constituent une barrière à l'entrée à tout nouveau entrant qui doit pouvoir produire une quantité qui lui permettant de bénéficier également des rendements croissants (plus on augmente la production, plus on arrive à réduire les couts). Une taille moins importante que celle qui existe dans le secteur, empêche l'entreprise d'avoir les mêmes couts. En Algérie, la prédominance des banques publiques dans l'activité bancaire n'a pas empêché les autres banques privées de s'implanter sur le marché.

Comment peut-on expliquer cela ? On peut dire que, la faible bancarisation de notre système bancaire, la maîtrise des couts (rentabilité/risque), et la notoriété des banques étrangères installées, représentent des facteurs qui ont contribué à leurs succès.

• **Les économies d'envergure ou de gamme** : Les économies d'envergure ou de gamme au niveau bancaire se réalise par :

- L'existence de facteurs de production communs à plusieurs produits, telles que les bases d'information ou d'analyse financière pour l'offre de prêts, la collecte de dépôts et la souscription de titres.
- Les économies d'envergure proviennent aussi de la diversification des risques par la banque, diversification de l'offre individuelle à chaque client et la diversification de la clientèle, permettant de diminuer le risque globale de portefeuille d'activité de la banque.
- Enfin, des économies d'envergure dans la distribution des services financiers viennent du confort éprouvé par le client à obtenir, sur le même lieu de vente ou le même canal de vente (téléphone, télématique) une gamme étendue de produits, ce qui permet de réduire les couts de transaction.

• **La saturation des marchés** : Lorsqu'on parle de saturation du marché bancaire, cela signifie que la toute banque souhaite s'implanté sur un tel marché sera très vite déçue et logiquement voué à la faillite. Dans la mesure où l'offre bancaire porte sur des produits et services multiples, ou l'innovation conduit à un renouvellement fréquent de la gamme, la saturation des marchés est une notion relative et peut s'avérer même être une opportunité. On peut l'appréhender avec des critères tels que le taux de bancarisation sur le marché des particuliers, nombre de guichets par habitants et taux de ménages possédant un ou plusieurs comptes bancaire.

• **La croissance externe** : La croissance externe est un équipement obligatoire pour entrer dans les activités domestiques qui sont en effet celles qui présentent des contraintes importantes à l'entrée d'une banque dans un pays étrangère. En effet, il faut de temps pour atteindre la taille critique, dans la collecte des dépôts ou dans la constitution d'un fond de clientèle, et cela s'avère être contraignant pour une banque qui s'attache à développer ses activités en alliant la croissance externe. Cependant l'acquisition est également un moyen de disposer d'un établissement déjà existant et qui possède déjà la taille suffisante pour être viable.

C. Les contraintes liées à l'aspect réglementaire :

En Algérie, les conditions d'exercice de l'activité bancaire n'étaient pas trop serrées dans une période pas très lointaine. En matière de surface financière, les actionnaires doivent libérer le quart du capital au moment de la constitution définitive de la banque, et le reliquat au terme de 5 ans. Le secteur bancaire est l'un des secteurs d'activité les plus réglementés. En ce qui concerne l'installation de nouvelles banques, les barrières réglementaires peuvent prendre plusieurs formes :

- Tenant à la réglementation prudentielle, en particulier, condition pour la création d'établissement, capital minimum, honorabilité des dirigeants.
- Barrières tenant à la séparation des activités, selon les pays, le statut de banque autorise l'exercice d'une gamme plus au moins étendue d'activité.

- Barrières tenant à la régulation macro-économique contraintes sur l'activité venant de la politique monétaire, du contrôle des changes.

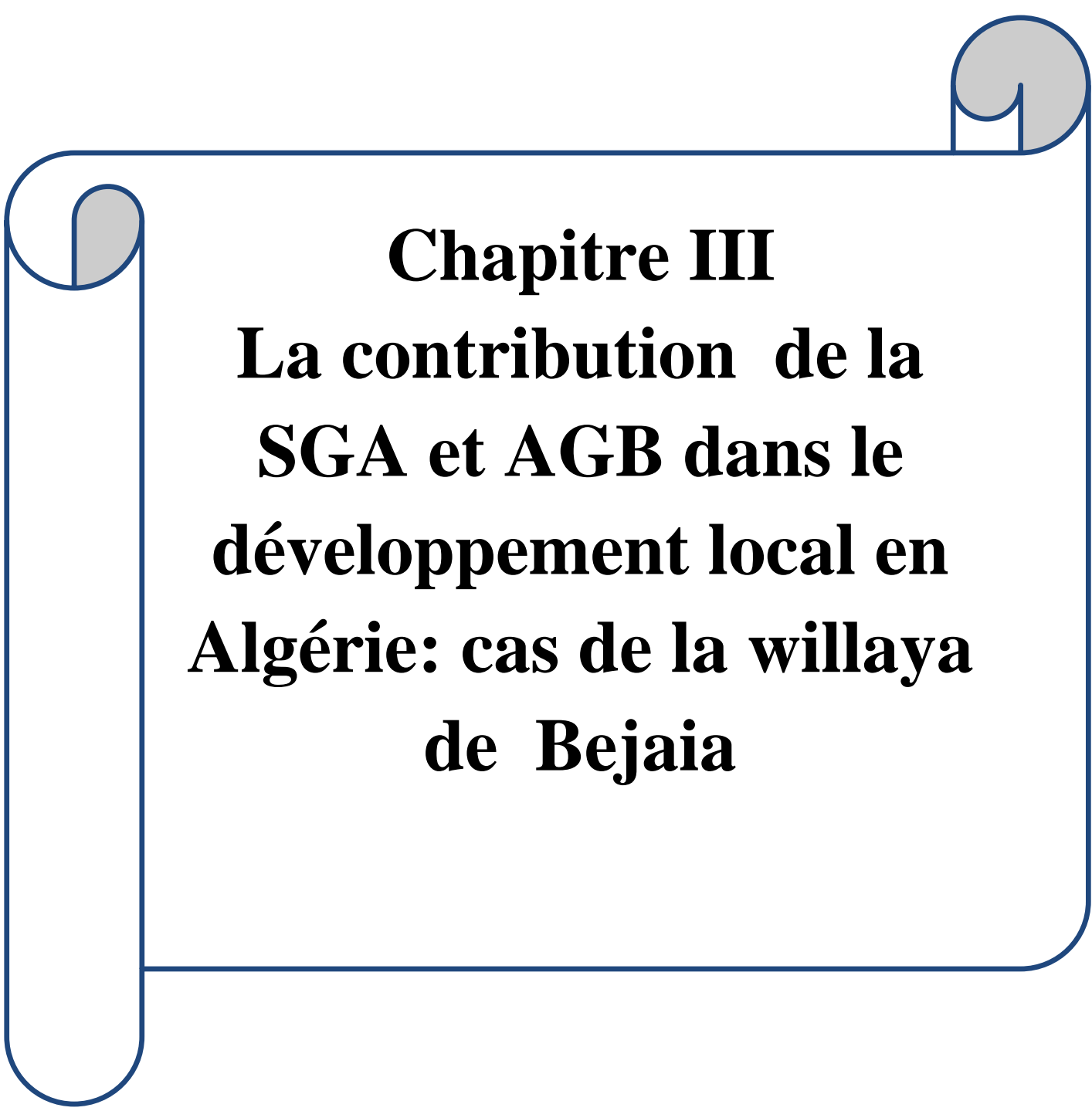
- Barrières tenant à la fiscalité, il subsiste des disparités fiscales qui constituent sans doute l'un des obstacles les plus importantes, le rapprochement des conditions de concurrence entre établissements financiers. Après les deux scandales financiers d'EL KHALIFA Banque et la BCIA qui ont branlé la place de système bancaire, et le retour de la sécurité dans notre pays, la Banque d'Algérie a attribué le privilège d'accord d'agrément aux grandes banques étrangères et quelques banques des pays du golf. L'élimination tacite du capital national privé de l'activité bancaire et la privatisation des banques publiques donneront l'occasion à terme aux banques étrangères, la possibilité de contrôler le marché et en revenir à la situation de monopole²⁰.

Conclusion

Ce chapitre nous donne un éclairage du système bancaire Algérien depuis la colonisation à nos jours. Le système a connu une décentralisation progressive qui débute avec la loi bancaire 1986 et se poursuit par la promulgation de la loi de la monnaie et de crédit qui introduit une des banques privées algériennes et étrangères ainsi que par l'adoption du programme d'ajustement structurel.

L'apport de toutes les réformes engagés n'est pas négligeable comme la libéralisation bancaire ; mais insuffisant car le système bancaire algérien fait l'objet de plusieurs critiques par les investisseurs nationaux et étrangers, notamment ses lourdeurs administratives, l'insuffisance de ses produits et services, les réformes de modernisation en phase ont pour objet d'augmenter l'efficacité du système bancaire (la privatisation des banques publiques et la multiplication des segments des produits.....).

²⁰ TAHRAOUI M ; « pratique bancaires de banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société Algérie » ; Thèse magistère dirigée par BOUYACOUB A ; Université d'Oran ; 2008 ; P 86 ;

A decorative graphic of a scroll with a blue outline and grey shading on the top and left edges, framing the text.

Chapitre III
La contribution de la
SGA et AGB dans le
développement local en
Algérie: cas de la wilaya
de Bejaia

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Introduction :

Depuis l'adoption de la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit, le système bancaire algérien commençait à retrouver ses marques. En effet, un nouvel environnement bancaire et financier été mis en place. Cette loi concrétise le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères. Face au réel effort de modernisation, le système bancaire algérien a autorisé les banques et établissements financiers étrangers à s'installer ou à se faire représenter en Algérie dans le but d'élever le niveau de bancarisation qui est encore très faible et à rendre plus fluide les opérations interbancaires en améliorant les réseaux de communication sécurisés et en introduisant toute la panoplie des moyens de paiements modernes.

A travers ce chapitre nous essayons de démontrer de la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie cas de la willaya de Béjaia. Dans la première section nous avons donné une présentation des organismes de lieux destage, puis dans la seconde section nous essayerons de démontrer la part de marché de la SGA et AGB, grâce aux tableaux et statistiques fournis par les rapports annuels de la SGA et AGB en 2004 jusqu'à 2016. En fin dans la troisième section nous montrons la part des banques étrangères dans le système bancaire algérien.

Section 01 : la présentation des organismes de lieux de stage

1-1 Historique de l'implantation de la société générale Algérie :

La société générale, fondée le 4 mai 1864, est l'une des plus anciennes banques françaises non mutualistes. Elle a été créée sous le second Empire par un groupe d'industriels (dont Paulin Talabot son premier directeur) et par la famille Rothschild. A partir de 1894, la banque se structure comme un grand établissement de crédit moderne. Nationalisée en 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle est de nouveau privatisée en 1987. En 1997, le groupe fait l'acquisition du crédit du nord et intègre l'activité du réseau la Sogénal. En 1998, la banque de détail à l'international est créée afin de développer les filiales du groupe en Afrique, au moyen-orient et en outre-mer. Aujourd'hui, elle est présente dans de nombreuses zones géographiques (Europe centrale de l'est, Russie, bassin méditerranéen, Afrique, Outre-mer et Asie). Elle compte 14 millions de clients répartis dans 36 pays.

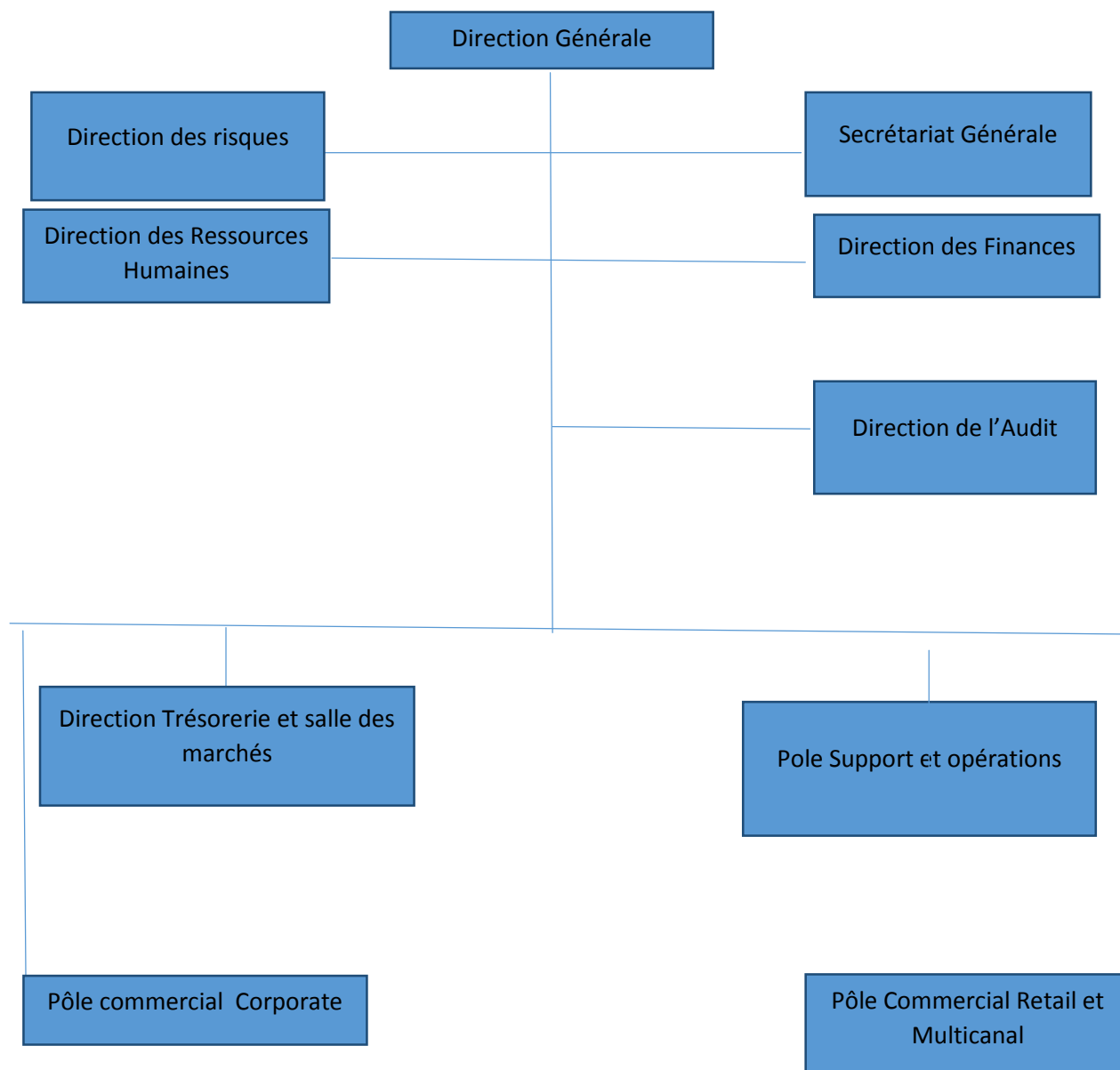
Les années suivantes représentent l'évolution de la SGA depuis 1987 jusqu'à 2016¹ :

- 1987 Ouverture d'un bureau de représentation.
- 1998 Obtention d'un agrément bancaire.
- 1999 Création de la filiale Société Générale Algérie.
- 2000 Ouverture à la clientèle de la 1^{ère} Agence d'El Biar en mars 2000.
- 2004 Société Générale Algérie est une filiale à 100% du Groupe Société Générale après le rachat des actionnaires minoritaires.
- 2007 Création de la Direction Grandes Entreprises Internationales (DGEI).
- 2008 Création de la Direction Grandes Entreprises Nationales (DGEN).
- 2009 Création de l'activité Banque de Financement d'Investissement (BFI).
- 2010 Création de quatre Centres d'Affaires à Alger (Chéraga-Amara, Dar El-Beida, Rouiba-Hassiba et Constantine-Palma) pour mieux servir les PME.
- 2011 Création de l'Agence Clientèle Patrimoniale (ACP).
- 2011 Nouvelle posture de communication basée sur la valeur «Esprit d'équipe».
- 2012 L'ouverture de 15 nouvelles agences à travers le territoire national.
- 2013 L'ouverture de la Salle des Marchés et création de la filière Global Trade Bank (GTB).
- 2014 L'ouverture de trois (03) Centres d'Affaires (Dar El Beida- Blida-Tizi Ouzou).
- 2015 L'ouverture du Centre d'Affaires de Rouïba (Zone Industrielle) Lancement de la Carte Visa et du projet nouveau siège à Bab Ezzouar Célébration des 15 ans de la banque et visite en Algérie du premier responsable du Groupe Frédéric Oudéa.
- 2016 L'ouverture du Centre d'Affaires de Annaba.

¹ Rapport annuel de société Générale Algérie 2016, P05.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Schéma N° 3.1 L'organigramme de la société générale Algérie



Source : Rapport annuel de la SGA 2016, p06.

1-2La stratégie de la société générale Algérie :

SGA poursuivra son développement à travers le renforcement de l'expérience client, la pérennisation de la rentabilité et le développement du capital humain. Ainsi, le plan à moyen terme a été bâti autour de 3 piliers stratégiques, à savoir : la Relation client, l'efficacité opérationnelle et commerciale et le concept « People & Culture ». 2017 sera l'année du démarrage de son exécution et porterait essentiellement sur :

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Relation client : Un modèle relationnel basé sur une approche multicanal et une offre produit innovante adaptée aux besoins des clients. Société Générale Algérie vise à simplifier l'accès à ses services et produits à travers des canaux de distribution digitalisés. En parallèle la filiale poursuivra le développement de son réseau de distribution dans le cadre de la bancarisation du pays.

Efficacité opérationnelle et commerciale : Vers une mutualisation, centralisation, simplification et automatisation des chaînes de traitement et processus. La filiale ambitionne d'optimiser son organisation et ses processus afin de développer une meilleure synergie entre les différents marchés et recruter de nouveaux clients.

People & Culture : Déployer une culture de l'excellence RH afin d'être en adéquation avec les ambitions de la filiale et du Groupe. L'objectif étant de poursuivre notamment les efforts de recrutement à travers l'adoption d'une démarche qualitative, des formations de qualité et ciblées et l'adoption d'une politique de rémunération de la performance plus adaptée. Enfin Société Générale Algérie compte demeurer une banque citoyenne en consolidant les relations tissées avec ses différents partenaires dans le domaine de l'art, de l'enfance en difficulté et du sport.

2-1 Historique de l'implantation d'Algeria Golf Bank:

Golf Bank est une banque commerciale de droit Algérien ; membre d'un des plus éminents groupes d'affaires du Moyen-Orient KIPCO « Kuwait Project Company ».

Le Kuwait Project Company (KIPCO) créée en 1975, le holding Kuwait Projects Company est un groupe koweïtien privé, considéré comme l'un des plus importants investisseurs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il détient des actifs de plus de 24 milliards USD.

Le groupe KIPCO détient des intérêts dans plus de 60 sociétés principalement dans les pays arabes et employant plus de 12 000 personnes à travers le monde², ses principaux secteurs d'activité sont les services financiers et les Médias. KIPCO est également engagé directement et indirectement dans les secteurs de la santé, du tourisme, de l'industrie, du conseil et de l'immobilier.

La création d'Algeria Gulf Bank par trois banques du groupe KIPCO (Burgan Bank, Jordan Koweït Bank, et Tunis International Bank)³.

Burgan Bank : elle participe à hauteur de 60% dans le capital de Gulf Bank Algeria.

Jordan Koweït Bank : elle participe à hauteur de 10% dans le capital de Gulf Bank Algeria.

Tunis International Bank : elle participe de 30% dans le capital de Gulf Bank Algeria.

Algeria Gulf Bank : est une société par actions, au capital social de 10.000.000.000 DA ; elle a été créée le 15 décembre 2003, et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises,

² Rapport annuel Gulf Bank Algeria; 2016, p11.

³ Rapport annuel Gulf Bank Algeria; 2013, p7.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers. Aussi, pour répondre aux attentes de sa clientèle, elle propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la chariaa.

La banque a ouvert ses portes en 2004, avec une agence sise à Dely Ibrahim (Alger), orientée vers la clientèle coporate⁴, puis elle a élargi son marché à la clientèle des « particuliers » par une gamme variée de produit. Pour être plus proche de sa clientèle, la banque a fait l'extension de son réseau sur tout le territoire national avec l'ouverture de 13 agences en 2008, et 12 autres en 2009,

La banque a connu le lancement du crédit proline en 2010 qui visait les particuliers après avoir lancé « AGB online, la carte visa prépayée, et la carte Sahla » en 2009, ce qui a permis de diversifier ses produits bancaires et de séduire une plus grande partie de la clientèle Algérienne, de plus, qu'en 2012, elle a lancé la première Agence Self banking, et le premier Drive banking. En 2013 Lancement pour la première fois en Algérie de l'e-paiement, des cartes MasterCard et de l'épargne dématérialisée par carte.

Aujourd'hui la banque compte 63 agences classiques dont 6 automatiques⁵, opérationnelles, afin de se reprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national.

2-2La stratégie d'Algeria Gulf Bank :

La stratégie de Gulf Bank Algérie a été définie début 2009, dans la même lignée que celle di Groupe Burgan Bank et avec pour objectif de réalise sa mission tout en étant fidèle aux valeurs et principes qui sont les siennes, cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- **Total qualité management** : cette démarche s'inscrit au sein de chacune des actions entreprises par la banque dans la but de réaliser une prestation bancaire de qualité, tant avec les clients internes qu'externes. Elle concerne plusieurs domaines d'intervention tel que la qualité du service, des produits, des infrastructures, du management, de gestion des risques.
- **Elargissement du réseau d'agence** : pour être toujours plus proche de ses clients, les faisant bénéficier des produits et services de pointes universels à leurs besoins locaux..
- **Une gestion des ressources Humainesaxée sur la performance** : soucieuse d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un cadre de travail et de vie épanouissant et stimulant, AGB s'est dotée d'une politique de gestion des ressources humaines récompensant les résultats et permettant le développement humain et professionnel de l'ensemble de son personnel.
- **Croissance et Conquête de Parts de marché** : Croyant au potentiel de l'Algérie et aux capacités de son Staff et forte du soutien du groupe, AGB axe sa politique commerciale sur une logique de croissance et de Conquête de Parts demarché participant ainsi activement au développement économique de l'Algérie et à l'enrichissement des algériens.

⁴ Rapport annuel d'AGB ; 2012, p5.

⁵ www.agb.dz consulte le 16/05/2018.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

3.3 Organigramme de la direction générale :

Un nouvel organigramme de la banque a été mis en place en 2013. La nouvelle organisation vise une croissance optimale des activités de la banque en se basant sur 03 axes :

- La séparation des métiers
- Le contrôle du risque opérationnel
- La flexibilité organisationnelle et commerciale

Afin de répondre d'une manière efficace et efficiente à la mise en place du plan stratégique de la banque, ce nouvel organigramme est constitué de 04 grands pôles de métiers sous l'autorité du Directeur Général. Il prend en compte la mise en place d'une gouvernance d'entreprise efficace, mais aussi l'évolution de la banque, ses activités et l'élargissement de son réseau. Il s'agit des :

- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle exploitation** : Elle est composée de la direction des financements, la direction des supports et ventes et de 05 directions régionales d'exploitation.

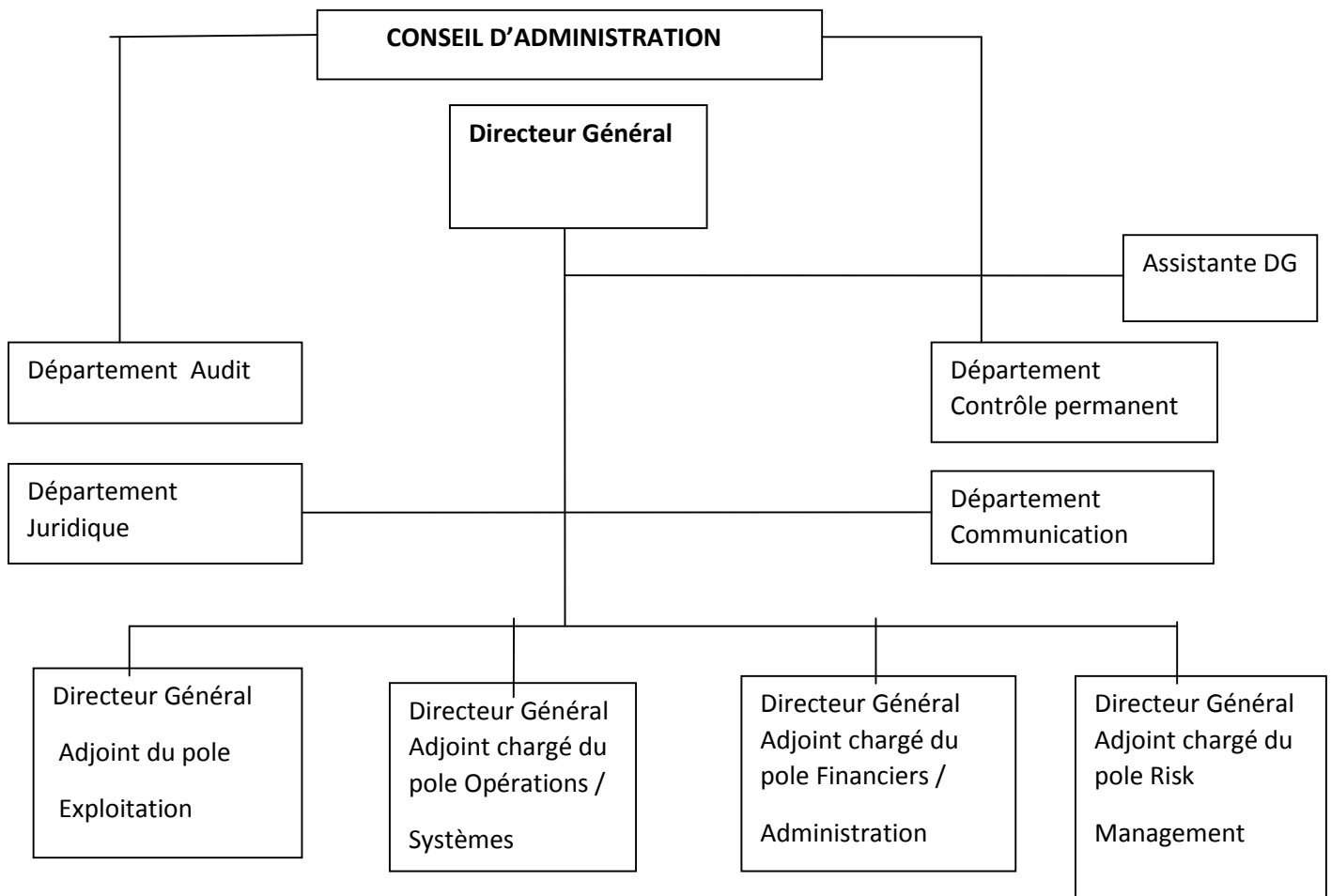
- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Risk Management** : Elle composée des directions Risque crédit, contrôle interne et risque opérationnel, sécurité informatique et continuité de l'activité et la direction du marché.

- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle opérations et systèmes d'information** : Elle est composée des directions des Relations internationales, du back office central et de la direction des systèmes d'information.

- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Finance et administration** : Elle est composée des directions des Ressources humaines, de l'administration générale et de la direction finance et comptabilité.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

SchémaN° 3.2: l'organigramme de la banque AGB.



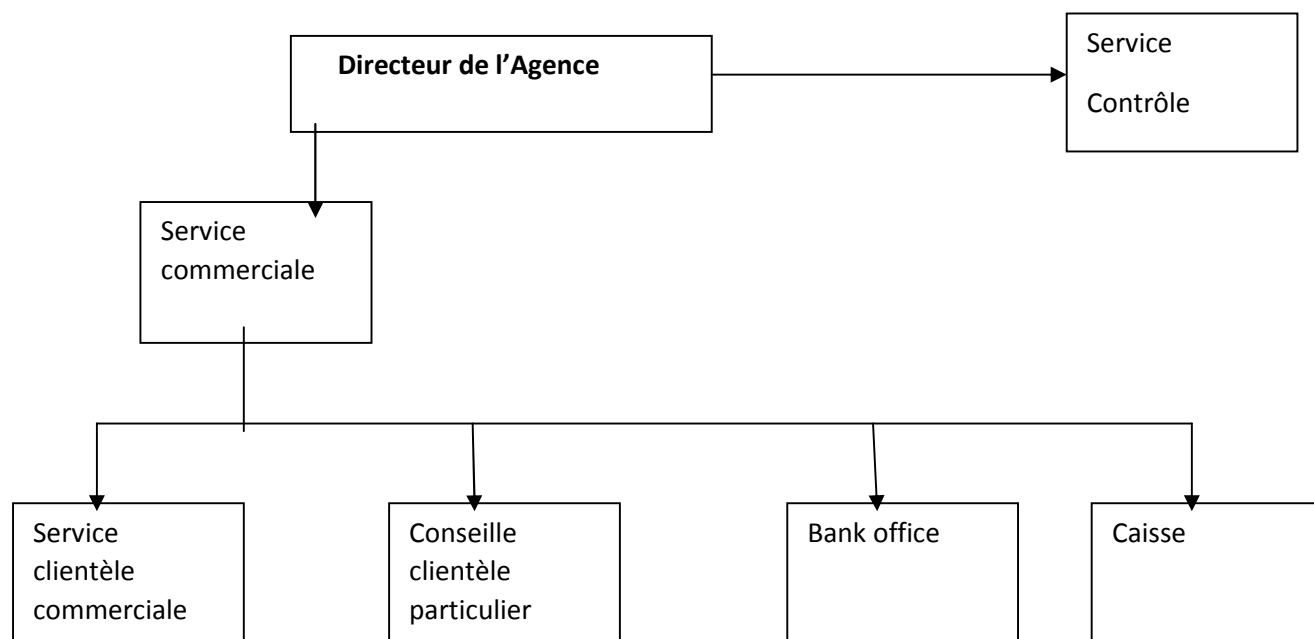
Source : Rapport Annuel AGB 2013, p15.

Organigramme de L'agence AGB de Bejaia :

L'agence AGB de Bejaia a commencé ses activités le 21 février 2011. Elle pratique le système bancaire conventionnel. Son organigramme est constitué de 04 éléments sous l'autorité du Directeur de l'Agence.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Schéma N°3.3 : Organigramme de L'agence AGB de Bejaia



Source : établir par nous-même d'après les donnes de l'agence.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Section 02 : Développement de la part de Marché des banques étrangères cas de SGA et AGB.

Le marché bancaire est assez développé en Algérie au vu de la couverture nationale totale. En matière de financement de l'économie, les principales banques sont publiques. Durant cette dernière décennie, des banques à capitaux étrangères ont fait évoluer l'offre et la qualité des services offerts à la clientèle algérienne à l'exemple des banques arabes, françaises..... Dans cette section on va présenter les deux premières banques privées à capitaux étrangers implantées en Algérie qui sont AGB, Société Générale Algérie. On s'est basé sur quatre indicateurs qui sont : les dépôts, les crédits, le produit net bancaire, le résultat net ou la marge bancaire (selon la disponibilité de l'information).

1- L'évolution des indicateurs de la société générale : A travers notre étude, nous analyserons les différents indicateurs qui sont : les dépôts clientèles, les crédits, le produit net bancaire, résultat net, pris en considération pour voir l'évolution de la part de marché de la banque SGA depuis l'ouverture de ces portes en 2004 jusqu'à 2016.

Tableau N°3.1 :l'évolution des variables de la SGA 2004-20016 en MDZD.

	les dépôts clientèles	les crédits	produit net bancaire	résultat net
2004	11.969.151.194	7.165.634.268	1.656.336.987	225.994.895
2005	22.443.730.164	14.463.119.708	2.923.050.068	501.629.145
2006	42.047.103.501	29.177.861.396	4.832.460.275	633.007.049
2007	56.681.506.442	48.245.571.321	7.672.564.025	879.256.459
2008	68.000.000.000	83.000.000.000	11.877.371.339	1.429.005.959
2009	11.969.151.194	89.000.000.000	10.648.382.000	2.591.701.000
2010	109.000.000.000	105.000.000.000	11.994.936.000	3.422.827.000
2011	124.000.000.000	112.000.000.000	14.152.965.000	4.355.723.000
2012	153.000.000.000	103.000.000.000	15.378.961.000	5.169.254.000
2013	176.000.000.000	113.000.000.000	14.665.339.000	4.020.080.000
2014	194.000.000.000	117.000.000.000	13.309.454.000	5.137.029.000
2015	198.000.000.000	155.000.000.000	15.148.269.000	4.416.399.000
2016	198.000.000.000	195.000.000.000	17.553.692.000	5.596.279.000

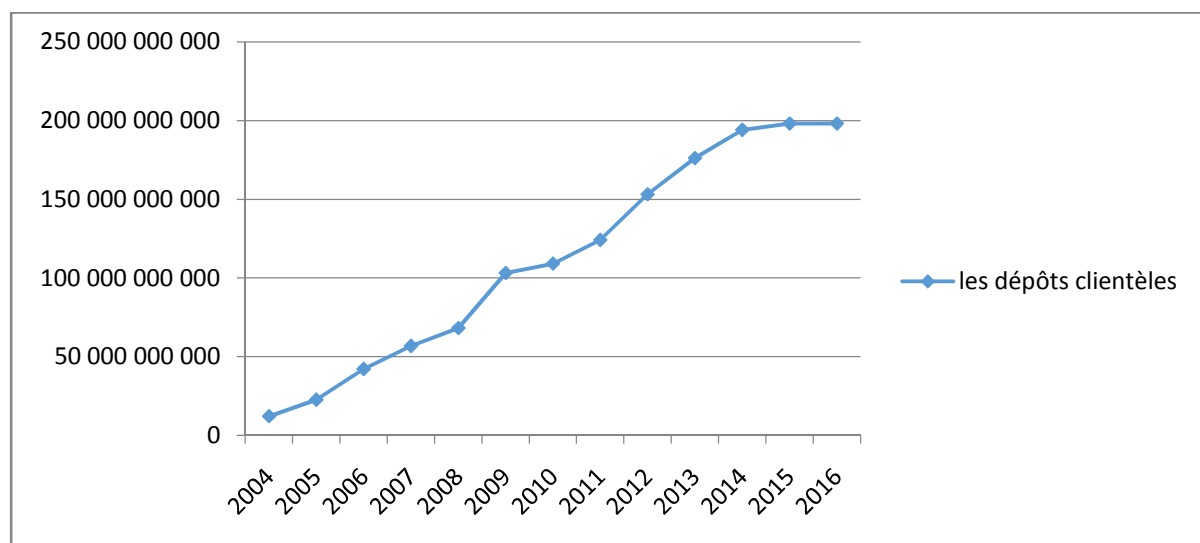
Source : établie par nous-même à partir des Rapports annuels de la SGA (2004-2016).

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

1.1 L'évolution des dépôts clientèles de la SGA :

A partir du tableau récapitulatif des différents indicateurs pour la période de (2004 à 2016), nous avons dessiné la figure qui montre l'évolution des dépôts clientèle.

Figure N°3.1 : Evolution des Dépôts de la clientèle de la SGA 2004-2016 en milliard de DA.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de la SGA n°3-1.

La figure N°3.1 montre que la banque a enregistré une progression évolutive depuis 2004. Au cours de l'année 2004 -2008 le taux de dépôts progressait de plus en plus, puisqu'en 2004 les dépôts s'évaluaient un peu plus de 11 MDZD puis s'élevait à 22 MDZD en 2005, 42 MDZD en 2006, 56 MDZD en 2007 et 68 MDZD en 2008. Cette évolution peut être expliquée par le nombre croissant d'agences ouvertes sur tout le territoire national depuis son installation en Algérie en 2000. Pour la période (2009 et 2013) la banque a enregistré une croissance positive et satisfaisante de 13,70%. Pour la période (2009-2013), la banque a enregistré une légère baisse au niveau des dépôts en 2009 mais qui reste inoffensive puisqu'en 2010 la banque enregistre une hausse à nouveau et cette fois les dépôts dépassaient 109 MDZD.

On remarque que la banque a enregistré une progression positive entre 2014 et 2016 de 0,02%. Cette évolution est liée à l'augmentation de nombre d'agence, en 2014 le nombre d'agence a été 86 agences sur le territoire national et le nombre de clients a été 340000 clients dont 300000 clients privés, 35000 clients professionnels et 5000 entreprises⁶. En 2015, le nombre d'agence a été 87 au niveau national, le nombre de clients à augmenter jusqu'à 378000 clients dont 372835 clients privés et professionnels, 5326 clients entreprises. Ensuite en 2016, le nombre d'agence été le même avec celle de 2015 mais le nombre de clients

⁶ Rapport annuel de Société Générale Algérie 2014, p10.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

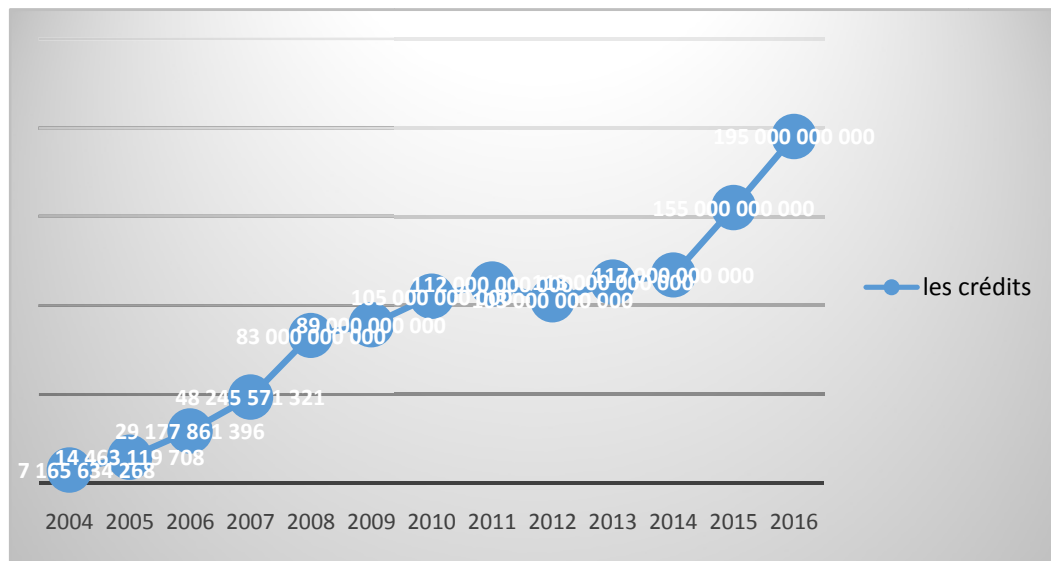
augmente a 380000 clients , 41500 nouveaux clients privés et professionnels et 230 nouveaux clients entreprises.

Donc l'évolution des dépôts de la SGA est en relation avec l'évolution de nombre d'agence et de clients sur les régions du pays. L'année 2014 a été marquée par la signature d'une convention Bancassurance avec AXA, la mise en œuvre de synergie d'actions avec ses centres d'affaires pour l'accompagnement des besoins des chefs d'entreprises. Par suite l'année 2015 a été marquée par le lancement de la carte visa, le renforcement des offres à destination des salariés et le lancement d'une offre dédiée spécialement aux fonctionnaires .Ainsi l'année 2016 a conforté la croissance de parts de marché sur l'activité du commerce international (8,8% en 2016 contre 6,25% en fin 2015)⁷, un crédit d'investissement en bilatéral de 2600 MDZD au profit d'ardis SPA et la SGA a consolide sa position sur le marché des professionnels avec une action commerciale très soutenue en direction de ses cœurs de cibles (pharmaciens , professions libérales médicales).

1-2 L'évolution des crédits de la SGA :

La figure ci-dessus représente l'évolution des crédits à la clientèle de la banque étrangère SGA durant la période (2004-2016).

Figure N°3.2 : évolution des crédits à la clientèle de la SGA en milliard de DA.



Source :: Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de la SGA n°3-1.

D'après la figure n°3.2 on remarque que la banque a enregistré une évolution positive depuis 2004. Cette progression est liée directement à l'ouverture des différentes agences de société générale au fil de la période 2004 à 2011. Il faut mentionner que la banque a enregistré une baisse au niveau des crédits en 2012 de 13,37% par rapport à 2004 mais qui reste in significative puisqu'en 2013 la banque enregistre une hausse à nouveau et cette fois arrivait jusqu'à 13 MDZD. Cette évolution progressive des crédits montre que la banque a réussi à

⁷ Rapport annuel de SGA, 2016, p 08.

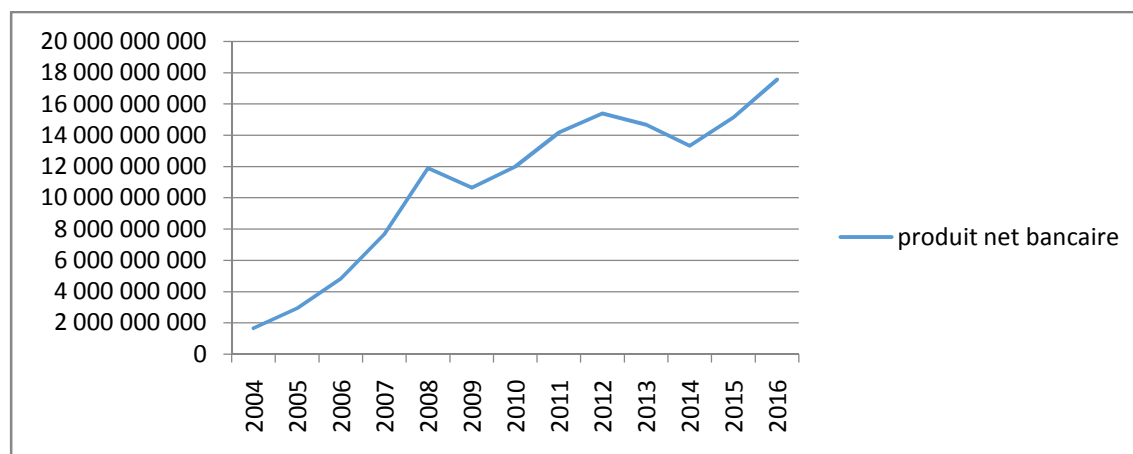
Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

séduire la clientèle algérienne avec sa persévérance et son sérieux .La banque s'est spécialisé dans les crédits aux particuliers par des mesures tels que⁸ :

- Différentes formes de prêts immobiliers : achat, construction, extension, travaux.
- Carte monétiques domestiques et internationales, les terminaux de paiement électronique (TPE) et distributeurs automatiques de billets (DAB).
- ImmoMarhaba (Prêt acquisition et construction).
- LPA Marhaba (Logement promotionnel Aidé).
- Travaux Marhaba (prêt amélioration de l'habitat.
- L'enrichissement des produits et services pour répondre à des besoins nouveaux et plus spécifiques.
- Une dynamisation de l'activité du réseau qui a bénéficié d'actions commerciales, d'accompagnement et de sensibilisation.
- Le développement de l'activité de la banque à distance par des produits innovants. Les produits offerts pour ce segment de clientèle sont : Opération de banque au quotidien, notamment la gestion des comptes courants, en monnaies locale et étrangères, Compte épargne à vue et à terme.

1-3 L'évolution de produit Net Bancaire de SGA :

Figure N°3.3 : l'évolution de produit Net de la banque SGA en milliard de DA.



Source : établi par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de la banque SGA n°3-1.

Le produit Net bancaire a connu une croissance positive depuis 2004 mais qui a été affectée par quelques perturbations en 2009, 2013 et 2014. Les perturbations de la croissance du produit net bancaire étaient liées à l'environnement économique et réglementaire induit en 2013 concernant les commissions de charge et le règlement des importations par remise documentaires aussi Cette diminution est à cause des dépenses de l'ouverture de 03 centre d'affaire (Dar el Baida -Blida-Tizi-Ouazou), mais à partir de 2015 il a enregistré une hausse

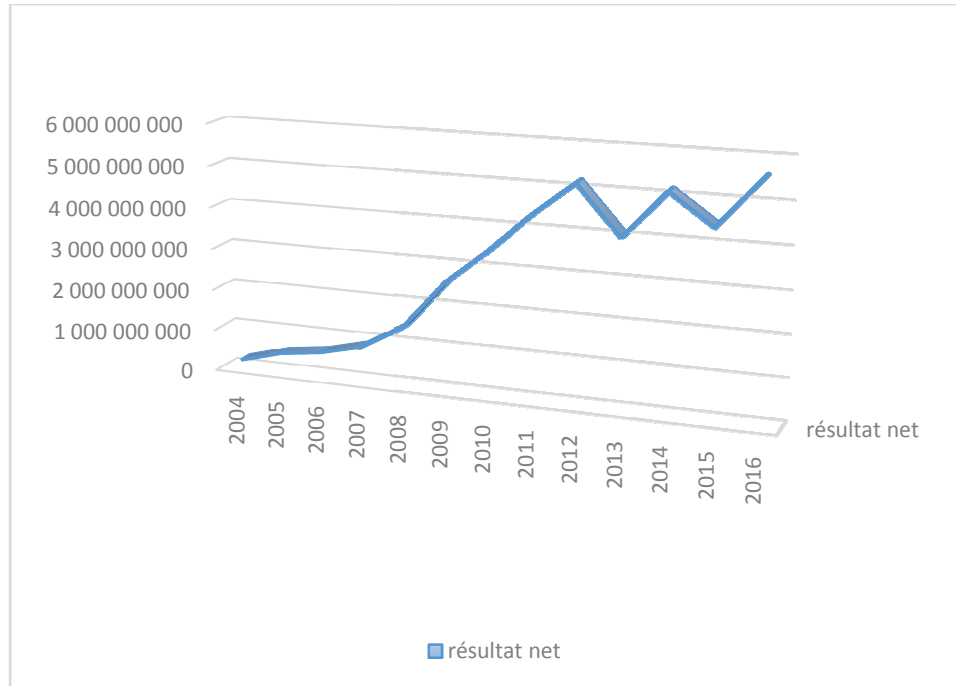
⁸ Rapport annuel de SGA, 2013, p16

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

progression, cette croissance positive est d'une part, au contacte directe de la banque avec sa clientèle en leur offrant des produits spécifiques pour chaque type de clientèle.

1-4 L'évolution du résultat Net Bancaire de la SGA :

Figure N°3.4 : l'évolution du résultat Net Bancaire de la SGA en milliard de DA .



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de la banque SGA n°2-2.

A partir du graphe de la figure 04 on constate que le résultat Net Bancaire a enregistré une progression de 2004 à 2011 mais en 2012 on remarque que il y'a une légère baisse par rapport aux années précédente puisque l'année 2012 a été marquée par un climat de récession latente en Europe. Pour autant, des progrès significatifs ont été réalisés dans les éléments de réponse politique et économiques à la crise en zone Euro⁹.une légère baisse en 2015 par rapport à 2014 est ça à cause de la baisse de l'activité du commerce extérieur pour des raisons liées à la politique des autorités monétaire en matière de rationalisation des dépenses.

On constate aussi que l'année 2016 a réalisé une augmentation du Résultat Net Bancaire, donc cette progression est liée à plusieurs facteurs¹⁰ :

- Durant l'année 2016, banque de financement et d'investissement (BFI) de la SGA a pu arranger 16Mrds DZD de financements accordés en accompagnement à des projets d'investissement dans les secteurs diversifiés tels l'agro-alimentaire, l'industrie pharmaceutique et la grande distribution.
- En 2016 Société Générale Algérie a consolidé sa position sur le marché des Professionnels avec une action commerciale très soutenue en direction de ses cœurs de cibles (pharmaciens et professions libérales médicales, TPE) et sa présence à de

⁹ Rapport annuel 2012 de la SGA, p 06.

¹⁰ Rapport annuel 2016 de la SGA, p 09.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

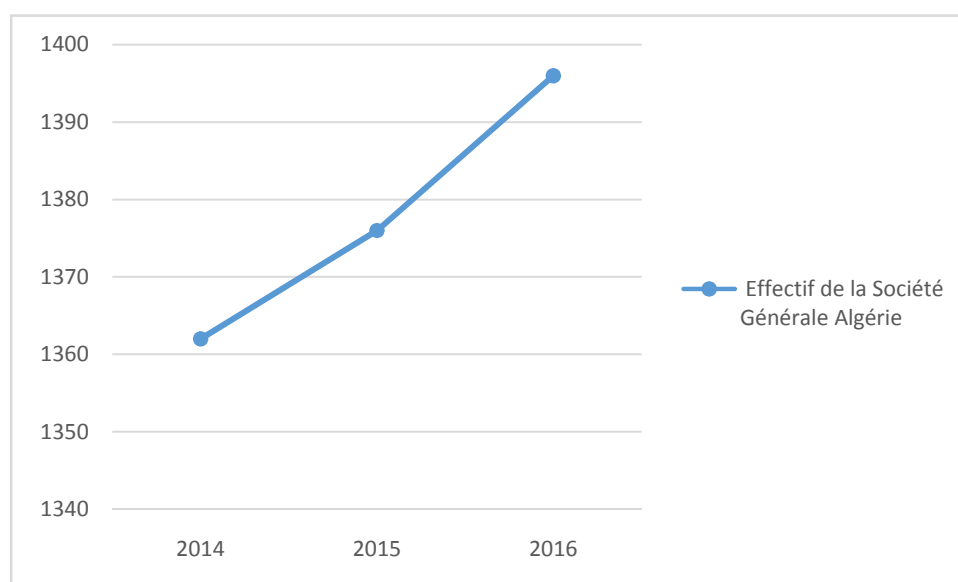
nombreux Forums dédiés ainsi que l'organisation de journées d'information en direction des entreprises au niveau des Chambres de Commerce et de l'Industrie.

1-5 L'évolution de l'effectif de la Société Générale Algérie :

Tableau N°3.2:l'évolution de l'effectif de la SGA 2006 - 2016¹¹.

Les années	2014	2015	2016
Effectif de la Société Générale Algérie	1362	1376	1396

Figure N°3.5 : Effectif de la SGA (2014-2016).



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau N°3.2.

En fin 2014, Société Générale Algérie comptant 1362 Salariés répartis entre structures centrales et réseau d'agence (86 agences). Ensuite, l'effectif total était en évolution négative de -1,3% par rapport à décembre 2013. En 2015, Société Générale Algérie comptait 1376 Salariés répartis entre structures centrales et réseau d'agence. Et en fin de cette année, l'effectif total était en évolution positive de 1,03% par rapport à décembre 2014.

Puis en fin 2016, Société Générale Algérie comptait 1396 effectifs à temps plein répartis entre structures centrales et réseau d'agences (87 agences), l'effectif total était en évolution positive de 1,5% par rapport à décembre 2015. On déduira que l'augmentation de nombre d'effectifs est totalement liée à l'augmentation de nombres d'agences.

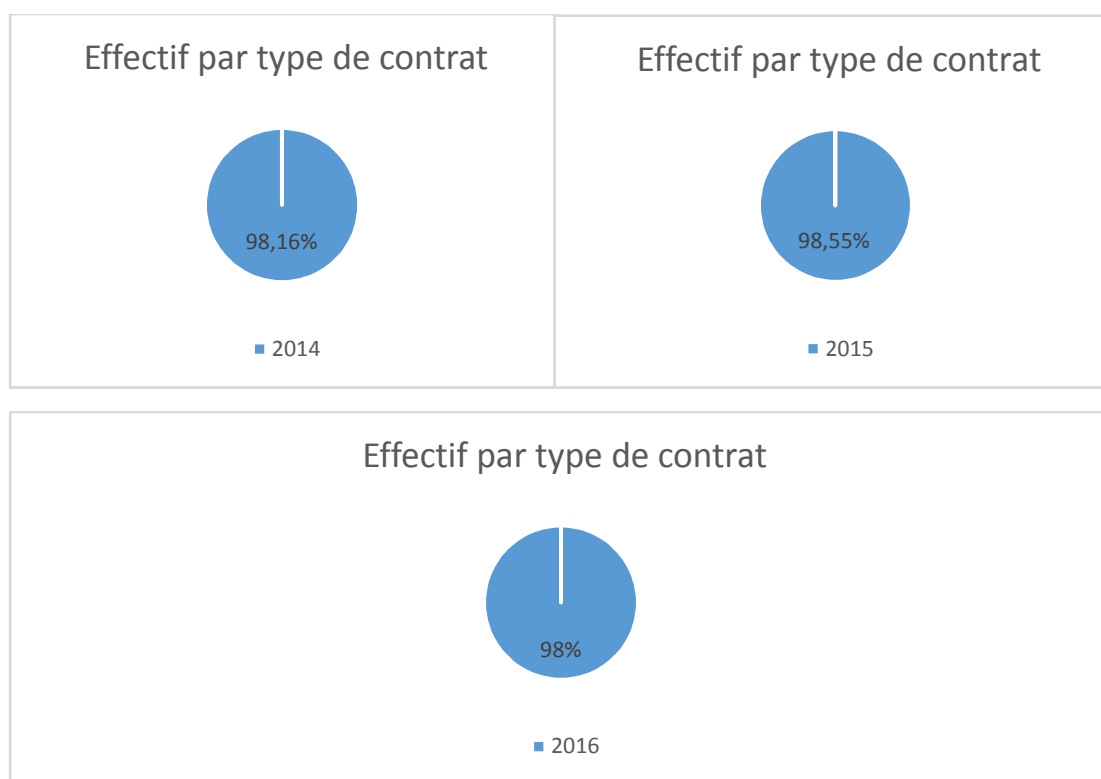
¹¹ Rapport annuel 2014 de la SGA, p 11.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

A-Répartition des effectifs par type de contrat :

- En 2014, 1337 salariés de la banque bénéficiaient de contrat a duré indéterminé, soit 98,16%.
- En 2015,1356 salariés de la banque bénéficiant de contrats à durée indéterminé, soit 98,55%.
- En 2016, 1370 salariés de la Banque bénéficiaient de contrats à durée indéterminée, soit 98%.

Figure N° 3.6 : Effectif par type de contrat (2014-2016).



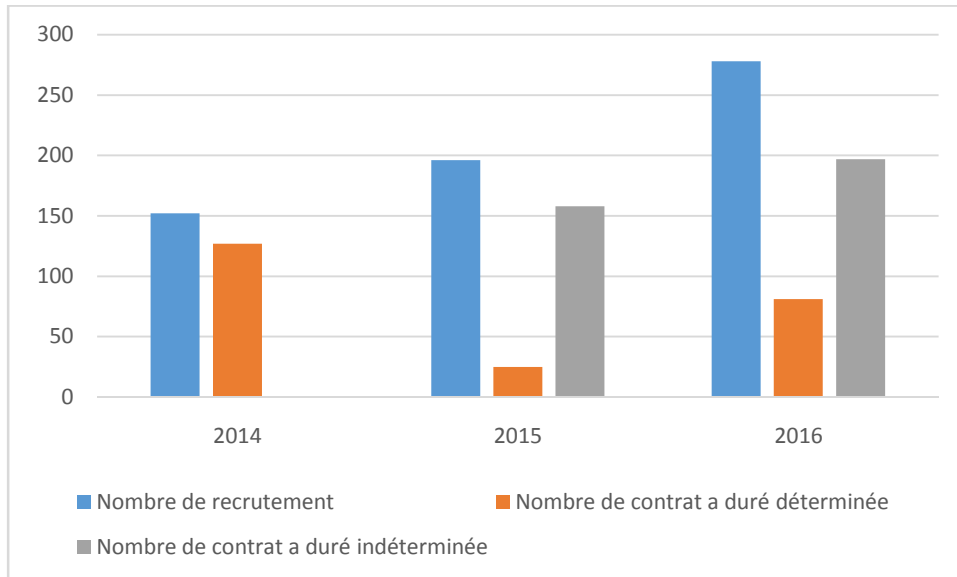
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de SGA (2014-2016).

Cette figure nous montrons que le nombre d'effectif par type de contrat a augmenté en 2014 à 2015, mais en 2016 il Ya une légère baisse de 0,55% par rapport à 2015 donc cela peut est liée à des décisions stratégique de la banque SGA.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

B-Recrutement :

Figure N° 3 .7 : Evolution de l'activité du recrutement.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de SGA (2014-2016).

- Au cours de l'exercice 2014, le nombre de recrutement s'élève à 152, dont 127 en contrats à durée déterminée .Société Générale Algérie poursuit sa politique de recrutement en affirmant sa position de banque leader sur le marché algérien, et ce malgré une baisse du volume de recrutement.
- Durant l'exercice 2015, l'activité recrutement en termes de nombre de recrutement a connu une légère hausse quant à l'exercice précédent, à savoir ; 196 recrutement, dont 158 en contrat à durée indéterminée et 25 en contrats à durée déterminée .Société Générale Algérie persévère dans sa politique de recrutement, renforçant l'image de la banque en tant qu'employeur de référence.
- Durant l'exercice 2016, l'activité recrutement en termes de nombre a connu une forte hausse quant à l'exercice précédent à savoir : 278 recrutements, dont 197 en contrat à durée indéterminée et 81 en contrat à durée.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

2. l'évolution des indicateurs de Algeria Gulf Bank

A travers notre étude, nous analyserons les différents indicateurs pris en considération pour voir l'évolution de la part de marché de la banque AGB depuis l'ouverture de ces portes en 2004 jusqu'à 2016.

Tableau N° 3.3 : l'évolution des variables d'AGB 2004-2016 en MDZ.

	Les dépôts clientèles	les crédits	le commerce extérieur (crédit doc)	Produit net bancaire	Marge bancaire
2004	441 658 000	195 253 000	17 000 033	127 091 000	20 000 000
2005	982 537 000	2 615 368 000	1 808 840 649	139 420 000	279 000 000
2006	3 319 403 000	5 984 849 000	3 476 530 529	588 054 000	787 000 000
2007	4 009 846 000	8 749 428 000	4 215 378 501	885 149 000	1 177 000 000
2008	13 329 931 000	17 848 631 000	10 231 000 000	1 669 722 000	1 078 467 000
2009	24 830 000 000	22 744 486 000	20 899 245 000	2 526 469 000	1 462 551 000
2010	38 186 000 000	26 515 037 000	27 724 000 000	5 353 329 000	2 031 054 000
2011	48 440 827 000	44 627 916 000	35 000 000 000	7 065 626 000	2 591 296 000
2012	75 764 000 000	64 967 000 000	48 625 900 123	9 562 951 000	3 999 080 000
2013	104 442 000 000	81 240 000 000	57 486 183 518	10 520 317 000	5 035 072 000
2014	127 879 050 000	101 162 236 000	44 387 126 000	10 579 594 000	4 010 423 000
2015	131 680 266 000	104 883 046 000	33 494 468 000	10 899 778 000	3 628 435 000
2016	136 255 900 000	117 870 551 000	23 494 468 000	10 403 387 000	2 631 793 000

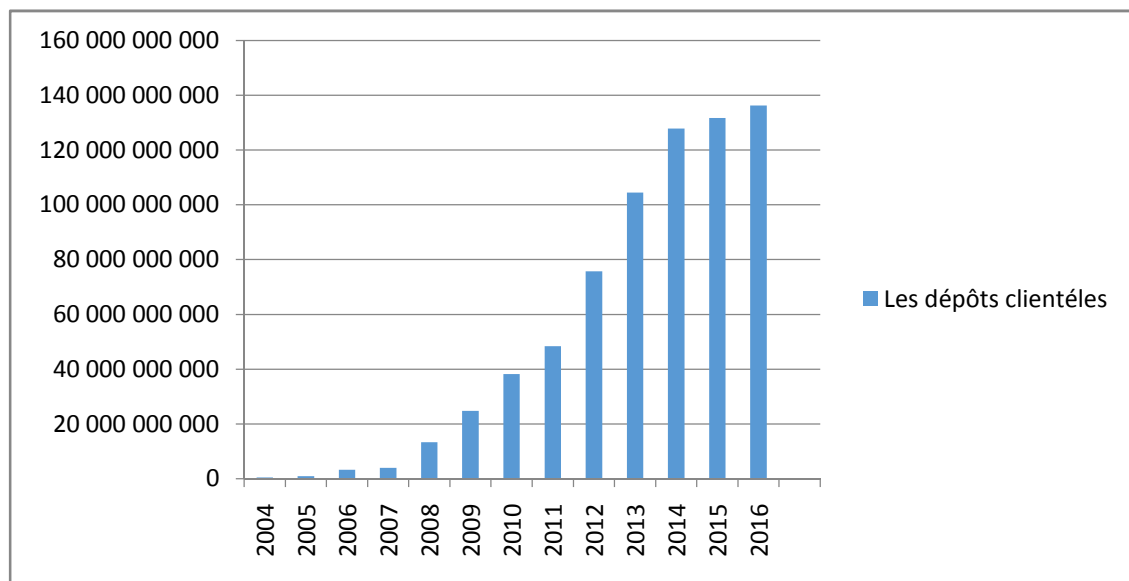
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'AGB (2004-2016).

2.1 L'évolution des dépôts clientèles d'AGB :

A partir du tableau récapitulatif des différents indicateurs pour la période de (2004 à 2016), nous avons dessiné ce schéma qui montre l'évolution des dépôts clientèle.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Figure N°3.8: Evolution des Dépôts de la clientèle d'AGB 2004-2016 en M DZ .



Source : Etabli r par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.3 (2004-2016).

D'après la figure N°3.8, on remarque que la progression des dépôts pour les années 2004 et 2005 ne dépassait pas 1000 000 DA, en 2006 les dépôts ont quasiment été multipliés par 3, et à partir de 2008 que les dépôts clientèle ont atteint une progression de 232.47% par rapport à l'année 2007.

Cette hausse trouve son origine dans l'élargissement du réseau de la banque qui comptait aujourd'hui 63 agences sur le territoire nationale, dans le lancement de l'activité envers les particuliers qui a fait évoluer sensiblement le nombre d'ouvertures des comptes.

L'évolution des dépôts de la clientèle continue sa forte croissance pour atteindre un total de 38.2 milliards DZD en 2010 soit une augmentation de plus de 13.35 milliards DZD par rapport 2009.

En s'inscrivant à 136 255 900 Milliers de DA en 2016, ce montant recouvre l'ensemble des dépôts de la clientèle à vue et à terme, hors bons de caisse.

Le tableau qui suit montre l'évolution des dépôts de la clientèle d'AGB par type entre (2013-2016)

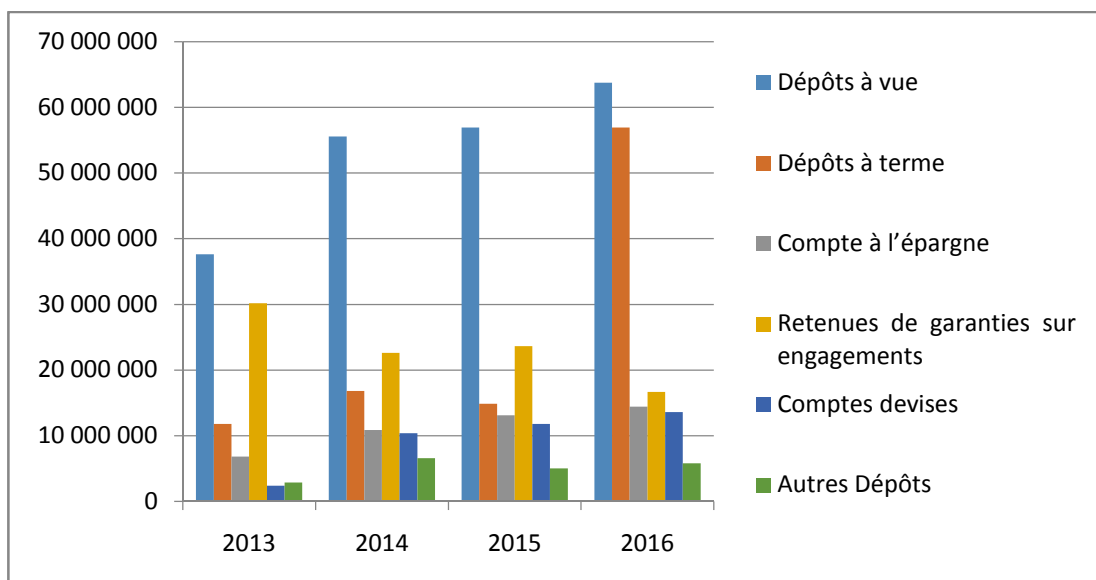
Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Tableau N° 3.4 : La répartition des Dépôts de la clientèle d'AGB par type en 1000 de DA.

Les types de dépôts	2013	2014	2015	2016
Dépôts à vue	37 642 950	55 561 333	56 922 490	63 752 284
Dépôts à terme	11 781 876	16 831 066	14 850 054	56 922 490
Compte à l'épargne	6 805 654	10 894 242	13 103 439	14 413 157
Retenues de garanties sur engagements	30 162 911	22 619 304	23 648 470	16 660 729
Comptes devises	2 396 235	10 367 745	11 780 735	13 604 605
Autres Dépôts	2 856 750	6 590 281	5 033 869	5 791 006

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'AGB (2013 et 2016).

Figure N°3.9 : Evolution des différents types des Dépôts de la clientèle d'AGB unité 1000 DZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif des types des Dépôts d'AGB n° (2013-2016).

On remarque d'après la figure N°3.9 l'augmentation des différents types des dépôts de la clientèle d'une année à un autre, en 2016 les ressources en Dinars collectées auprès de la clientèle enregistrent une augmentation de l'ordre de 11 161 175 Milliers de DA comparativement à l'exercice 2015 tirée essentiellement par les dépôts des particuliers pour 3 867 109 Milliers de DA, les comptes d'épargne compris et les dépôts à terme pour 7 457 065 Milliers de DA. Pour le chapitre « autres dépôts »; il reprend essentiellement les provisions pour règlements des remises documentaires et les comptes consignés. Ces dépôts progressent soit 9% de plus que leur niveau de 2015, cette augmentation est liée au développement de l'activité de la Banque d'une

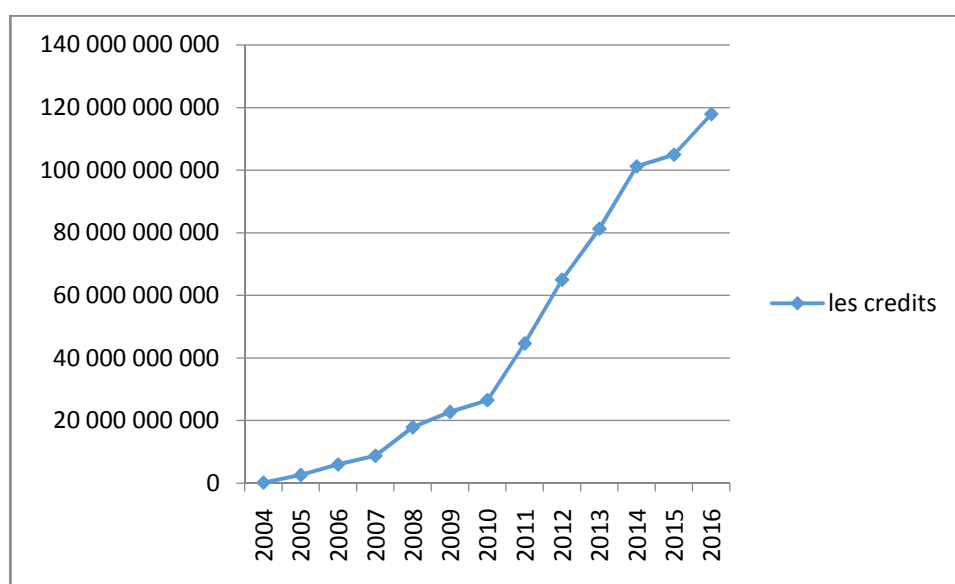
Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

part, et à l'extension de son réseau d'exploitation qui s'est renforcé des nouvelles agences au cours de l'année 2016.

2.2 L'évolution des crédits d'AGB :

A partir du tableau récapitulatif des différents indicateurs pour la période de (2004 à 2016), nous avons dessiné cette figure qui montre l'évolution des crédits :

Figure N°3.10 : L'évolution du crédit d'AGB en MDZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.1 (2004-2016).

Depuis sa création Algérie Gulf Bank n'a cessé d'évoluer, notamment, dans le domaine du crédit. La figure N°3.10 qui montre l'évolution du crédit. Pour l'année d'ouverture, la banque a enregistré un montant de crédit qui ne dépassait pas les 200.000 DA. Mais au fil des années la progression du crédit à doubler particulièrement entre 2007 et 2008 ou la hausse enregistrée est de 121% .La raison principale de cette hausse s'explique par le lancement des premiers produits à destination des particuliers puisqu'ils représentaient en fin 2008 59% du total des crédits à moyen terme. A cela s'ajoute :

- Les prêts conformes aux préceptes de l'islam
- La commercialisation du produit « Bayti », et lancement du crédit auto, crédit immobilier qui été lancé en fin d'année 2008.

Le financement des particuliers à enregistré une nette progression à travers le lancement du crédit auto appelé « Sayarati » qui s'est rapidement imposé sur le marché mais pas pour longtemps puisque la loi de finance complémentaire de juillet 2009 a arrêté la commercialisation des produits de prêts aux particuliers, ce qui explique la hausse timide des crédits entre 2009 et 2010 après que l'activité

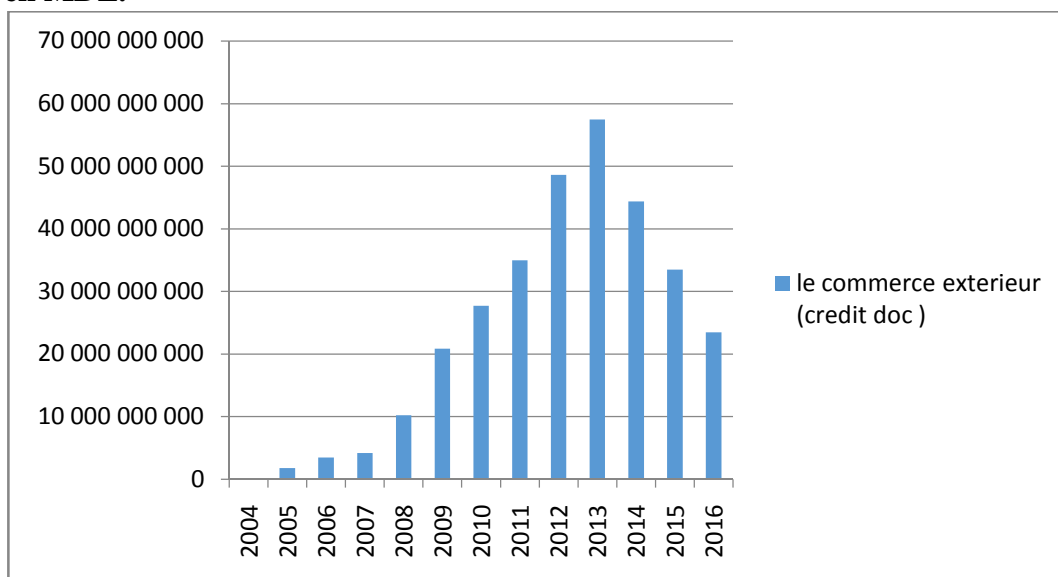
Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

du crédit aux particuliers s'est réduite aux crédits logements « Bayti » qui a été lancé au 1^{er} trimestre de 2010.

Dans cette même année, la banque a lancé au dernier trimestre un crédit appelé « proline » destiné aux commerçants et aux fonctions libérales avec les deux formules : « classique, et conforme aux préceptes de la charia » qui va remplacer le produit « Sayarati » et « Tashilet ». Pour la période 2010 jusqu'à 2016, on remarque que le taux de crédit est devenu de plus en plus croissant notamment pour les opérations conformes à la Charia surtout pour les crédits à courts termes, puisqu'elles représentent du 74% du total des crédits.

2.3 L'évolution des opérations du commerce extérieur :

Figure N°3.11: L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit doc) en MDZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.1 (2004-2016).

L'activité du commerce extérieur a été marquée par une forte évolution, tant au plan du volume que celui des montants des opérations traitées.

En terme de composante ; les engagements liés aux ouvertures de lettre de crédit documentaire demeurent importants et constituent la part la plus importante de ce type de crédit, ce qui nous a poussé à étudier l'évolution du crédit documentaire pour expliquer l'évolution des opérations du commerce extérieur puisqu'il représente plus de 70% de son activité.

Les crédits documentaires bien que très variés restent encore largement dominés par les importations, véhiculé de tourisme et véhicule industriels, les aciers et les matériaux de construction, les produits agricoles.

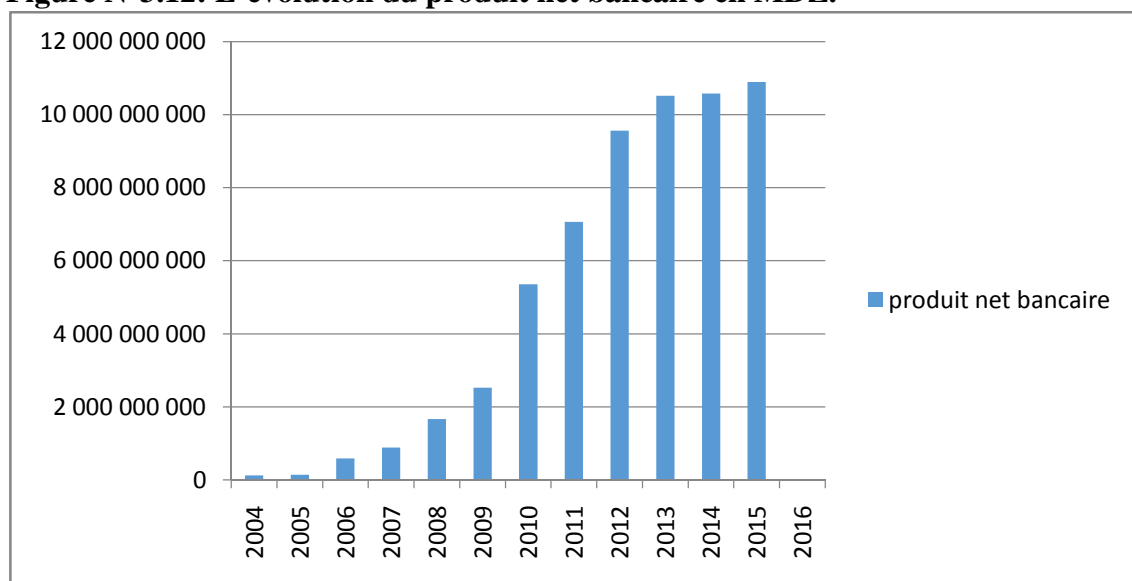
L'année 2013 a connue un important volume de ces engagements est consécutif d'une part, au développement du chiffre d'affaires réalisé par la banque en matière d'opérations de commerce extérieur, et d'autre part, aux dispositions légales

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

contenues dans la LFC 2009 limitant les opérations de commerce extérieur au seul mode de règlement de Credoc. Mais pour l'année 2014 et 2015 la banque a enregistré une baisse de la valeur du crédit documentaire est liée essentiellement aux dispositions légales contenues dans l'instruction N°02 du 22 JUILLET 2015 qui stipule que le niveau des engagements extérieurs par signature des banques et établissements financiers ne doit à aucun moment dépasser une (1) fois leurs fonds propres règlementaires.

2.4 L'évolution du produit net bancaire :

Figure N°3.12: L'évolution du produit net bancaire en MDZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.3 (2004-2016).

On remarque que la banque à commencer son travail à partir de l'année 2004, en cette période son produit net bancaire ne dépassait pas les 130 000 000 DA. Au fur et à mesure les années passait, le produit net bancaire a enregistré une évolution positive, puisqu'en 2006, il avait doublé de volume ce qui peut être expliqué par le lancement de nouveaux produits bancaires

A partir de l'année 2008 la banque a commencé à élargir sa clientèle avec l'ouverture de plusieurs agences sur tout le territoire du pays, ce qui a fait augmenter le produit net bancaire d'une manière satisfaisante, le PNB en 2015 enregistre une croissance de 3% comparativement à fin 2014, c'est les marges sur les intérêts (évolution de +2%) qui contribuent essentiellement à la constitution du PNB avec un taux de 80.3% contre un taux de 81.2% en 2014. Les commissions en nettes (Évolution de 3.8%) constituent 18.9% du PNB contre 18.8% en 2014.

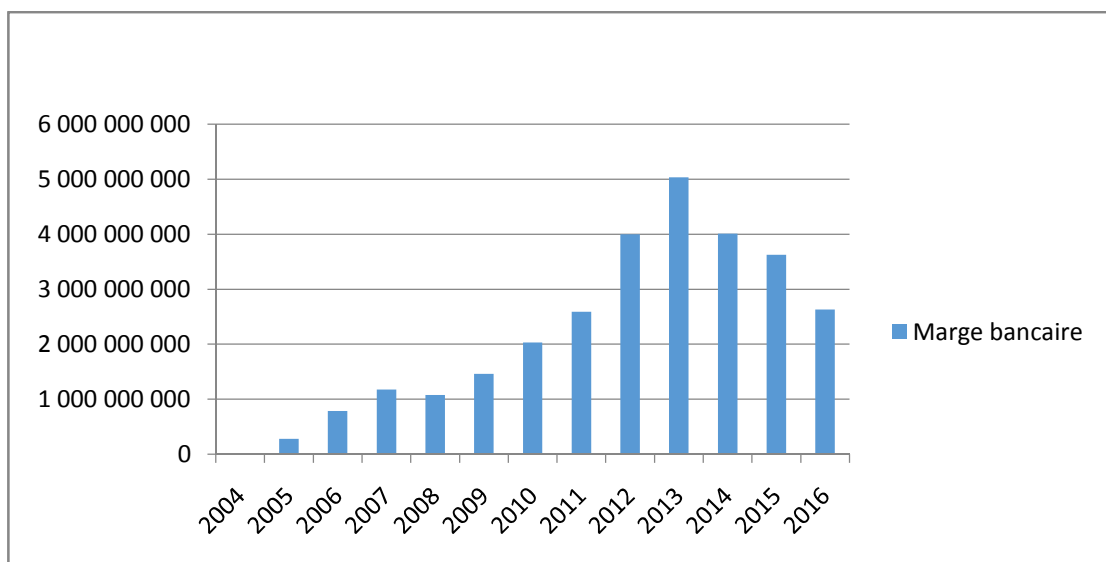
L'augmentation de la marge d'intérêts et produits assimilés de 1.9% est tirée essentiellement par les intérêts sur les crédits par caisse +10.5% et les commissions à caractères d'intérêts sur les engagements de financements et de garanties donnés (hors commerce extérieurs) +32.7%. Les commissions à caractères d'intérêts sur les

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

opérations de commerce extérieurs ont baissé de 34.3%, est continue a baissé en 2016 ce qui explique la baisse de PNB durant cette année.

2.4 L'évolution de la marge bancaire:

Figure N°3.13: L'évolution de la marge bancaire en MDZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.3 (2004-2016).

La marge bancaire a connu une évolution positive depuis l'ouverture de la banque en Algérie. Pour sa première année, la banque a dégagée une marge de 138 millions de dinars.

Au fil des années, cette marge a connue une évolution de plus en plus grande, puisqu'en 2007, la banque a enregistré une marge de 1177 MDA. Cette amélioration était liée au lancement de différents produits bancaires et charges d'exploitations. Ce n'est qu'à partir de 2008 où la banque a connu une augmentation de sa marge bancaire de plus de 105,7% , cela été lié directement à l'augmentation des deux composantes du chiffre d'affaire en l'occurrence les intérêts et les commissions perçus qui étaient dû au développement de l'activité du commerce extérieur, ce qui a fait doubler le volume des transferts vers l'étranger, d'une autre partie cette augmentation sans précédent était liée aussi à l'ouverture des différentes agences sur tout le territoire national.

En 2013, la banque a enregistré sa plus hausse marge avec un bénéfice qui dépassait les 5 milliards de dinars. Par contre, l'année 2014 a connu une régression de 20% de sa marge bancaire. Cela était dû à la différenciation des modes de paiements du commerce extérieur, qui a fait diminuer le montant du crédit documentaire, il faut souligner que ce dernier constitue la plus grande partie des bénéfices de la banque. En 2015 La marge bancaire s'affiche à 3 628 Millions de DA, marque une régression de 10% par rapport à fin 2014 et l'année 2016 a connu une régression jusqu'à 2 631 Millions de DA.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

2.5 Création de l'emploi :

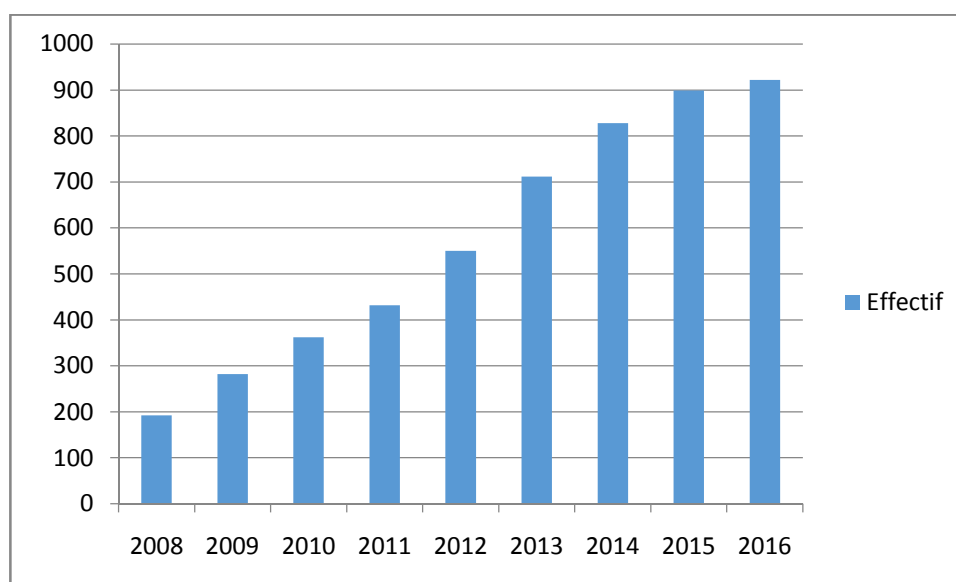
Le tableau suivant représente l'évolution du nombre de l'effectif de la AGB durant la période allant de 2008 à 2016.

Tableau N°3.5: Évolution de l'effectif de la banque AGB.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif	192	282	362	432	550	712	828	899	922

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'AGB (2008 et 2016).

Figure N°3.14: L'évolution de l'effectif de la AGB.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau d'AGB n°3.3 (2008-2016).

Le Figure N°3.14 montré que l'effectif de la AGB a enregistré une évolution positive durant 2008 jusqu'à 2016, l'effectif était de 192 en 2008, il a atteint 922 salariés en 2016. Nous constatons une croissance de l'effectif de 154.70% entre l'exercice 2010 et l'exercice 2016, et cela suite au développement de l'activité de AGB, l'élargissement du réseau de la banque qui comptait aujourd'hui 63 agences sur le territoire nationale.

En effet, à partir de ces résultats on peut dire que la AGB participe d'une manière d'emploi au niveau de l'Algérie, néanmoins le nombre de postes créés reste minime.

2.6 La formation :

Le tableau n° 3.6 : le nombre d'heures de formation par rapport à l'exercice 2015 et 2016.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Année	Heures consommées (H)
2015	33 844
2016	42 026

Source : rapport annuel d'AGB 2016.

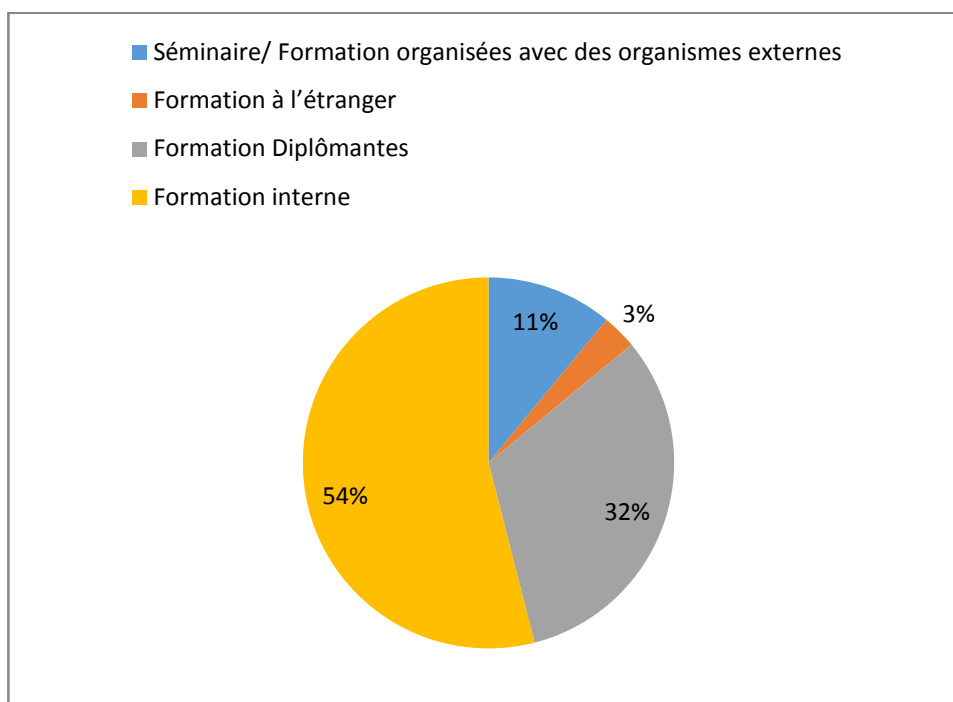
Nous constatons une augmentation de nombre d'heures de formation par rapport à l'exercice 2015, à savoir+ 24.17% heures de formation supplémentaires comparant à 2015.

Tableau N°3.7 : le type de formation et total consommation pour l'année 2016

Type de Formation	Total Consommation Année 2016
Séminaire/ Formation organisées avec des organismes externes	11%
Formation à l'étranger	3%
Formation Diplômantes	32%
Formation interne	54%

Source : rapport annuel d'AGB 2016.

Figure N° 3.4: Type de formation Année 2016



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.5.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

On remarque que la formation interne représente la grand part 54% à cause de transformation des connaissances et expériences entre les différentes agences au niveau de territoire national et suit la formation diplômâtes et les séminaires.

Section 03: La part des banques étrangères dans le système bancaire algérien.

Dans le paysage bancaire algérien, bien que les banques publiques demeurent toujours prédominantes par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, le réseau d'agences des banques privées s'est densifié au cours des dernières années pour représenter près du quart du réseau des agences bancaires. Néanmoins, le réseau d'agences des banques privées est implanté principalement au nord du pays alors que celui des banques publiques couvre l'ensemble du territoire national.

1-1 La collecte des Ressources :

La fonction de collecte des ressources a suscité l'intérêt des autorités monétaire depuis la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit en 1990. La part des banques étrangères dans la collecte des ressources auprès du public reste minime en le comparant avec celle des banques publiques, à en juger par les données ci-après :

Tableau N°3.8: La part des banques étrangères dans le marché des ressources.

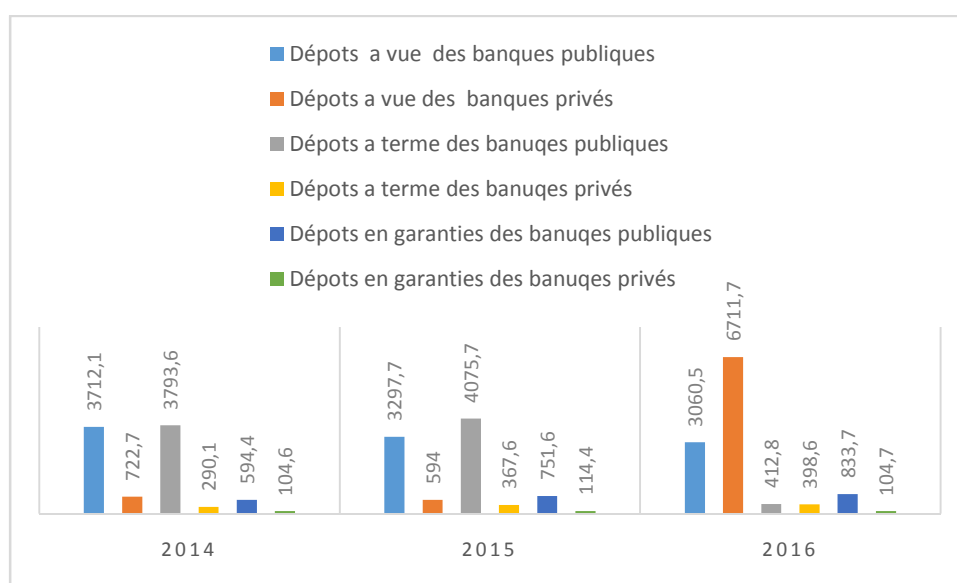
Dépôts	2014	2015	2016
Dépôts à vue :	4434,8	3891,7	3732,2
Banques publiques	3712,1	3297,7	3060,5
Banques étrangères	722,7	594,0	6711,7
Dépôts à terme :	4083,7	4443,3	4409,3
Banques publiques	3793,6	4075,7	412,8
Banques étrangères	290,1	367,6	398,6
Dépôts en garantie :	599,0	865,6	938,4
Banques publiques	594,4	751,6	833,7
Banques étrangères	104,6	114,4	104,7
Total des ressources collectés :	9117,5	9200,7	9079,9
Part des banques publiques en %	87,7%	88,3%	87,1%
Part des banques étrangères en%	12,3%	11,7%	12,9%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de la BA de 2016.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

A partir des données du tableau N°3.8 la part des banques étrangères dans le marché des ressources durant la période 2015 à 2016 nous avons dessiné ce graphe qui montre la part des banques étrangères dans le marché des ressources

Figure N°3.16 : La part des banques étrangères et privé dans le marché des ressources en milliards de DA (2014-2016).



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.8.

A travers la figure N°3.16 on constate que la part des banques publiques en dépôt à vue est restée faible depuis 2014 jusqu'à 2016 mais la part des banques privées ont connu une augmentation durant les trois années (2014-2015-2016).

Donc les montants de dépôt à vue sont baissés de 237,2 MDZD entre 2015 et 2016, aussi de 414,4 MDZD entre 2015 et 2016 dans les banques publiques. Par contre les banques privées ont connu une augmentation de 6117,7 MDZD entre 2015 et 2016.

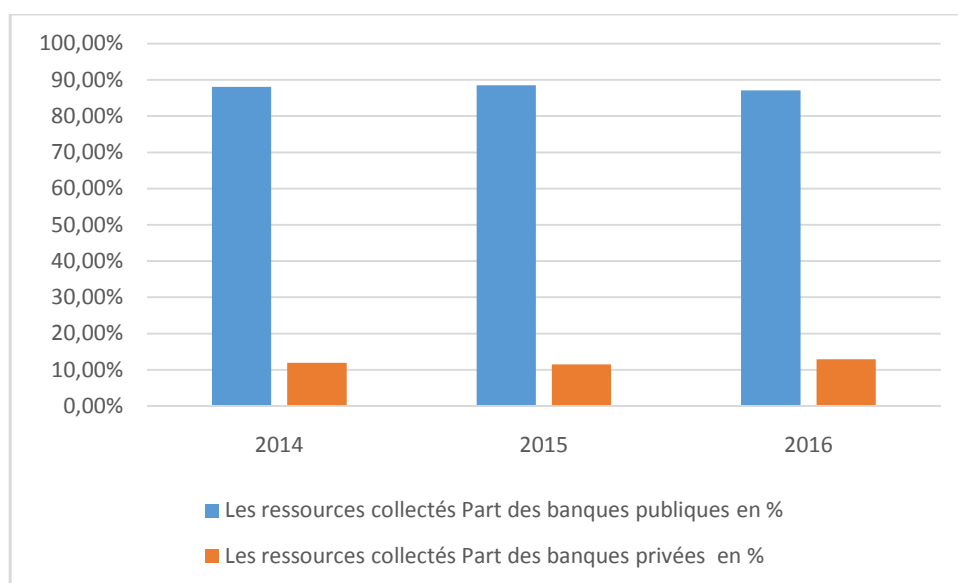
Les dépôts à terme dans les banques publiques sont augmentés de 282,1 MDZD entre

2014- 2015 mais il y'a une baisse de 3662,9 MDZD en 2016 par rapport à 2015. Par contre dans les banques privées ses dépôts ont augmentés de 77,5 MDZD entre 2014 - 2015 et de 31 MDZD entre 2015-2016.

Ainsi On remarque que dans les banques publiques les dépôts en garanties ont connu une hausse de 157,2 MDZD entre 2014-2015 et puis entre 2015-2016 une augmentation de 82,1 MDZD. Dans les banques privées ses dépôts restent faibles depuis 2014.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

Figure N°3.17: Les ressources collectées par les banques publiques et les banque privées en %



Source : établie par nous-mêmes partir des données de tableau n°3.8.

Après les augmentations enregistrées en 2014 et 2015, la part des dépôts des banques publiques s'élève à 87,1 %, en baisse de pourcentage par rapport à 2015 et celle des banques privées passe de 11,7 % en 2015 à 12,9 % en 2016.

1-2La distribution des crédits :

La décélération du rythme de progression des crédits bancaires à l'économie s'est poursuivie en 2016. Le total des crédits, déduction faite des rachats de créances par le Trésor, s'établit à 7907,8 milliards de dinars, soit un accroissement de 8,7 % contre 11,9 % en 2015 et 26,2 % en 2014. Les rachats de créances par le Trésor en 2015 et 2016 inclus, le taux d'accroissement des crédits s'élève à 14,4 % contre 16,6 % en 2015. Durant cet exercice, le Trésor a procédé à de nouveaux rachats de créances sur les entreprises publiques pour un montant brut de 456,2 milliards de dinars, ce qui porte le total des rachats nets en 2015 et 2016 à 761,1 milliards de dinars. Le Trésor a annulé le prêt de 161,2 milliards de dinars accordé aux banques au titre de ces crédits et a émis des obligations pour le reliquat (599,9 milliards de dinars).

Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques (crédits rachetés par le Trésor déduits) :

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

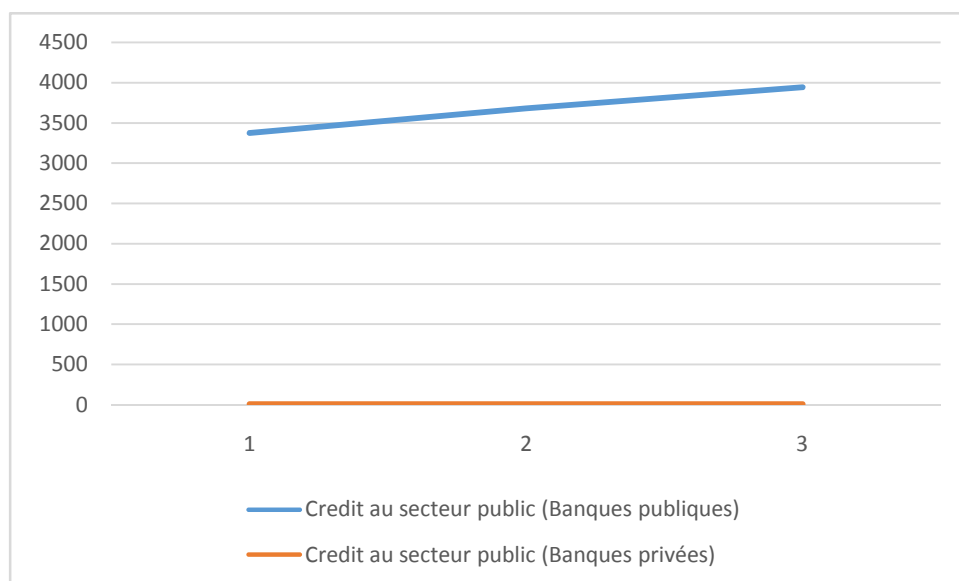
Tableau N° 3.9 : Répartition des crédits par banques publiques et banques privées en Milliards DA.

Crédit années	2014	2015	2016
Crédit au Secteur Public :	3382,9	3689,0	3952,8
Banques publiques	3373,4	3679,5	3943,3
Banques Privées	9,5	9,5	9,5
Crédit au Secteur Privé :	3120,0	3586,6	3955,0
Banques publiques	2338,7	2687,1	2982,0
Banques Privées	781,3	899,5	973,0
Total des crédits distribués :	6502,9	7275,6	7907,8
Part des banques publiques	87,8%	87,5%	87,6%
Part des banques Privées	12,2%	12,5%	12,4%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de rapport de la BA de 2016

Figure N°3.17 : La répartition des crédits au secteur Public par banques publiques et privées et en MDZD (2014-2016).

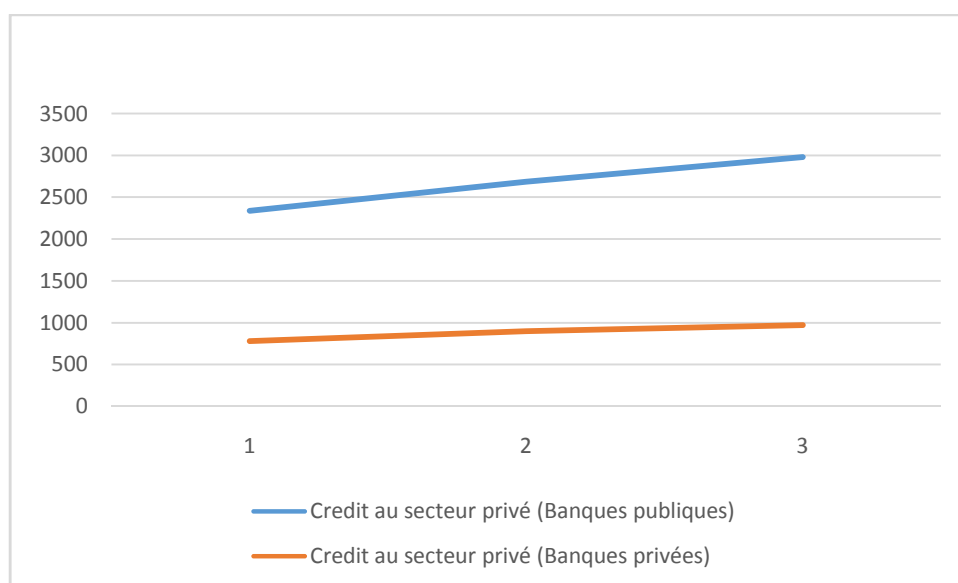
Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n° 3.9.

D'après la figure n°3.18 on remarque que La part des banques publiques dans le financement du secteur public est passée de 3382,9 en 2014 à 3689,0 en 2015 et de 3952,8 en 2016, par contre celle des banques étrangères est passé de 0 à 9,5 ce qui prouve que la totalité de financement du secteur public est effectué par les banques publiques.

Figure N°3.19 : La répartition des crédits au secteur Privé par banques publiques et privées en MDZD (2014-2016).

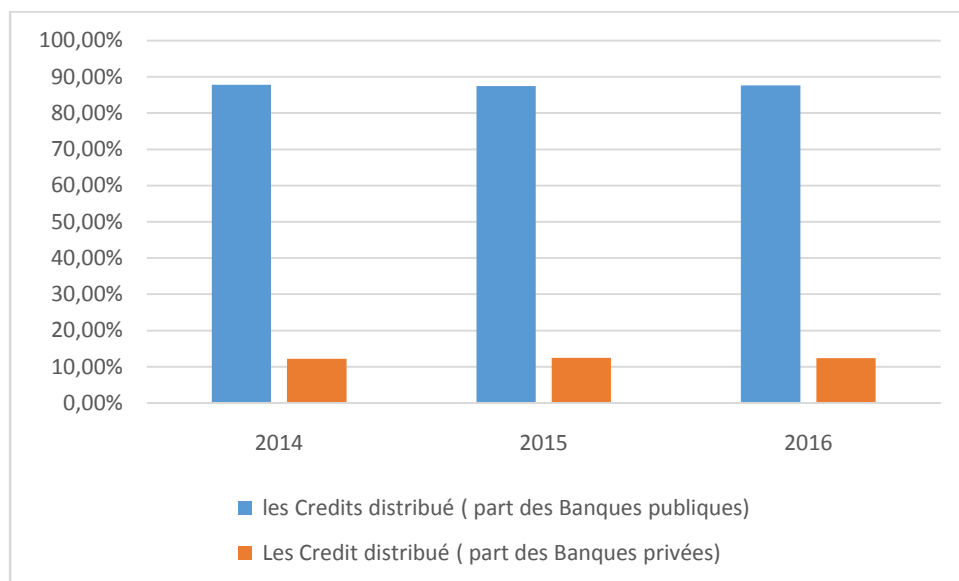


Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.9.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

D'après la figure n°3.19 on remarque que la part des banques dans le financement de secteur privé demeure importante quel que soit dans les banques publiques ou bien que dans les banques privées, alors elle est passée de 2338,7 MDZD en 2014 à 2687,1 MDZD en 2015 à 2982,0 MDZD en 2016. Aussi dans les banques privées est passée de 781,3 MDZD en 2014 à 899,5 MDZD en 2015 et à 973,0 MDZD en 2016.

Figure N°3.20 : La part des banques publiques et privées dans le financement du marché de crédit en %.



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.9.

La figure n°3.20 nous montrons que la des banques étrangère dans la distribution des crédits est de 12,4% en 2016 dans le total des crédits distribués après une baisse de 0,1% par rapport à 2015. Le flux de crédits des banques publiques a bénéficié légèrement plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises étrangères et ménages, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement des grands projets d'investissement.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

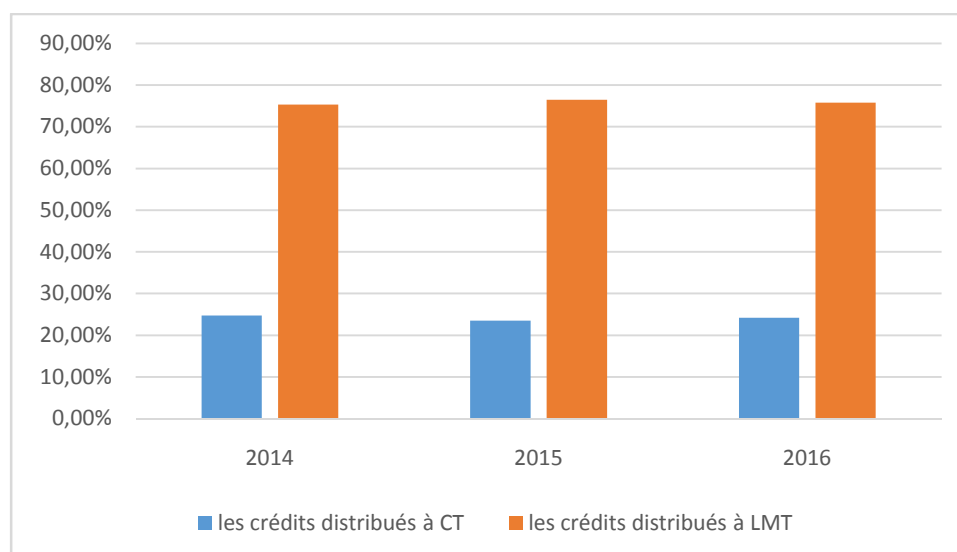
La part des banques publiques dans le financement du secteur privé restent importantes mais qui commence à perdre sa part de marché progressivement à cause de la rude concurrence des banques étrangères.

Tableau N °3.10 : Les crédits à l'économie par maturité.

Crédits années	2014	2015	2016
Total des crédits distribués :	6502,9	7275,6	7907,8
Crédits à CT	24,7%	23,5%	24,2%
Crédits à LMT	75,3%	76,5%	75,8%

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des rapports de la BA de 2016.

Figure N°3.21: Les crédits distribuées a l'économie des banques a CT et à LMT en % .



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.10.

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2016 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long termes, qui ont atteint une part relative de 75,8 % (76,5 % à fin 2015) du total de crédits distribués .Il s'agit d'une tendance à la hausse amorcée à compter de 2006 et qui résulte de la progression des crédits à long terme liés aux financements des investissements, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'eau , et les crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a aussi contribué à la tendance haussière

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

des crédits à moyen et long termes. Les crédits à moyens et à longs termes distribués ont atteint un niveau appréciable comme le montre les statistiques du rapport de la BA 2016. La situation du secteur bancaire s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années. A la faveur de différentes réformes, les banques ont amélioré leur gestion des risques bancaires.

Conclusion :

A travers ce chapitre nous avons soulevé des points essentiels de la contribution des banques à capitaux étrangers à l'amélioration du système bancaire algérien, à savoir le financement de l'économie, l'activité de certaines banques à capitaux étrangers et l'apport de ces banques dans le développement de secteur bancaire algérien. Dans la première section nous avons présenté l'historique de la SGA et AGB, Puis dans la deuxième section nous avons parlé sur l'évolution des différents indicateurs comme : les dépôts, les crédits octroyés par ses banques, le PNB et le résultat Net. Ensuite dans la troisième section nous avons tenté d'analyser les rapports annuels de la Banque d'Algérie ces dernières années. Ces rapports ont clairement indiqué une prédominance des banques publiques dans le financement de l'économie. Cela n'empêche pas qu'il existe une amélioration dans la part de financement de l'économie par les banques à capitaux étrangers. Donc nous pouvons dire que ces banques contribuent en quelque sorte à l'amélioration du financement de développement local.

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.



Conclusion générale

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le secteur bancaire est un acteur indispensable à toute économie, vue les facilités qu'il permet d'offrir à la gestion de l'économie à partir de son implication dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prend de plus en plus de la place dans l'activité bancaire .

L'organisation d'une économie décentralisée et l'instauration d'un système bancaire moderne sont des objectifs de développement longterm prônés par l'Etat algérien. En plus de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, plusieurs autres lois ont été promulguées afin d'accompagner le développement économique du pays. En effet, dans notre présent travail, pour répondre à notre problématique et aux questions précédemment posées, nous avons tenté d'expliquer le phénomène d'investissement direct étranger et l'implantation des banques étrangères en Algérie et leur conditions ainsi que la contribution et l'impact des banques étrangères sur le développement local en algérien. Cependant avant d'avoir entamé cette analyse, nous avons procédé à la définition d'une manière générale les éléments qui sont en lien avec ce phénomène d'installation des banques étrangères sur le territoire national.

Dans ce cadre, nous avons mis l'accent dans un premier temps, sur les aspects théoriques relatifs à L'investissement direct étranger (IDE) et ces formes et son évolution dans le monde et sur les firmes multinationales son historique et types, et d'un autre côté sur les concepts liés à l'internationalisation Bancaire et L'aperçu sur son historique et ces activités principale et la contribution de ces banques au développement local .

Dans un deuxième temps, nous avons mis en lumière notre étude sur l'Algérie à travers la présentation de l'évolution de son système bancaire, Depuis son indépendance, l'Algérie devait passer par plusieurs étapes afin d'organiser son économie nationale, la plus importante concerne la disposition d'un système bancaire et financier. Au début il fallait instaurer un système bancaire par la création d'une Banque Centrale et des banques publiques qui répandrons aux orientations de l'Etat et à sa politique d'économie centralisée. En suite le système bancaire à connue plusieurs mutations, de la planification financière à la mise en place d'un programme de réforme économique en passant par la restructuration du système et la spécialisation des banques. En effet par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques, visant à faire passer son économie d'un système planifié vers une économie de marché. Ce processus de réformes débutera par la promulgation la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a permis de mettre en place un nouveau cadre réglementaire de système bancaire algérien. Par la suite, plusieurs lois ont été promulguées dans le but de conforter la loi 90-10 et atteindre les objectifs de développement et de modernisation du système bancaire approprié à une économie de marché, à savoir l'ouverture aux capitaux privés et étrangers.

A la faveur des différentes réformes, le marché algérien a suscité l'intérêt de plusieurs groupes bancaires internationaux qui ont trouvé en Algérie un terrain attractif pour activer dans des conditions favorables (tel que le nombre insuffisant de banque existante en Algérie

CONCLUSION GÉNÉRALE

comparé au nombre de la population, l'accélération des réformes entreprises dans ce cadre pour le développement et l'investissement dont la facilité du processus d'installation qui a permis aujourd'hui l'ouverture de quatorze banques à capitaux étrangers. En dépit de leur récente installation, comparée aux banques algériennes, ces banques ont entrepris un processus de développement d'élargissement et d'expansion à travers le territoire national, elles investissent dans les ressources humaines, elles proposent une gamme intéressante de produits et prestations bancaires, dans le but de renforcer leur statu en Algérie et de satisfaire leur clientèle.

En troisième chapitre nous avons cherché à démontrer le degré de la contribution des banques à capitaux étrangers au développement local et à l'amélioration de système bancaire algérien. Les banques à capitaux étrangers ont réussi à en venir à bout grâce à leur processus de production et d'opération, par l'incorporation de nouvelles technologies dans le secteur bancaire d'une part, et par l'introduction de nouveaux instruments de placement de financement et d'acquisition de fonds propres d'autre part. Ce qui a permis d'élargir leur offre de produits financiers et d'attirer de plus en plus le client. Ces banques ont exprimé la volonté d'accompagner les entreprises privées dans leurs investissements, et de financer les biens durables des particuliers. Donc nous avons analysé les deux types de banques à capitaux étrangers existantes dans le secteur bancaire : le cas de la SGA et AGB, Pour cela on s'est basé sur cinq indicateurs qui sont : les dépôts, les crédits, le produit net bancaire (PNB), le résultat net ou la marge bancaire (selon la disponibilité de l'information). Aussi nous avons analysé les rapports annuels de la Banque d'Algérie pour mieux savoir la part de ces banques étrangères dans le financement de l'économie algérienne. Ces rapports ont clairement indiqué une prédominance des banques publiques dans le financement de l'économie, cela n'empêche pas qu'il existe une amélioration dans la part de financement de l'économie par les banques à capitaux étrangers.

Dans le dernier chapitre de notre travail, nous avons cerné l'objet de notre étude sur le plan pratique, ceci à travers un stage au niveau de la banque SGA et AGB, et cela pour mieux analyser le degré de contribution de ces dernières au développement local en Algérie.

D'après les résultats obtenus de notre enquête, on constate que ces banques contribuent au développement local en Algérie mais avec un moyen degré car les banques publiques restent les prédominantes, leur part de marché est élevée on la comparant avec celle des banques étrangères. En termes de la distribution des crédits, toutes les banques étrangères orientent leurs actions beaucoup plus vers les crédits d'exploitation, ainsi que les opérations relatives au commerce extérieur et elles attirent leur clientèle grâce à la variation de leurs produits.

Au final de notre étude, nous concluons que les banques privées à capitaux étrangers récemment installées en Algérie se sont développées d'une manière très rapide et commencent à gagner du terrain petit à petit malgré les entraves qui ralentissent leur implantation. Selon notre analyse, ces banques connaîtront un avenir prospère malgré les efforts fournis par l'Etat algérien pour protéger le secteur bancaire public. Tout de même, le secteur bancaire en

CONCLUSION GÉNÉRALE

Algérie reste dominé par les grandes banques publiques qui financent en grande partie l'économie Algérienne. La participation des banques étrangères dans le financement de l'économie reste modeste. Le secteur bancaire Algérien doit être modernisé de plus en plus pour inciter les gens à aller vers la bancarisation et améliorer la qualité de services pour les clients. L'Algérie doit proposer des moyens d'attraction des IDE et des banques pour développer le secteur bancaire qui souffre de la dominance du secteur public.

Nous avons confirmé que la participation des banques étrangères est limitée et aussi ces banques adoptent une stratégie de différenciation de l'offre, en proposant des produits et des services bancaires de qualité.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE



REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

Références bibliographiques

➤ Ouvrages :

- A .Tiano « le Maghreb entre les mythes » P.U.F Paris ; P85 ; 1967.
- Ammour BENHALIMA : « le système bancaire algérien : textes et réalités » ; P82-P96 ; éd Dahlab 1996.
- Caves.E ; Fränkel ; Jones .R.W ; traduit par M.chiroleuassouline. « commerce et paiement internationaux » 4 Edition ; ouvertureséconomique ; Delock ; P196 ; 2003.
- El-Hassar.choaib : « Réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien » .Média Bank ; 06-2000 ; n°45 ; Banque d'Algérie ; P04.t paiement internationaux » ; P196 ; 2003 ; 9ème éd ; Bruxelles ; De Boeck.
- Krugman et Obstfeld.M « économie international » ; P196 ; 2003 ; 4ème éd ; ouvertures économique ; Delock.
- F. Braudel ; la dynamique du capitalisme ; Paris ; Arthaud ; 1985 ; P115.
- Michèle Rioux ; théories des firmes multinationales et des réseaux économiques transnationaux ; CEIM ; P 06 ; 2012.
- La firme Multinationale : une introduction économique ; Pierre Jacquemont ; Ed .Economica ; P17; 1990.

➤ Mémoires et thèses :

- Attractivité du canada : l'investissement Direct étranger et dynamique de la croissance ; mémoire présenté par « ZINEB EL AOUMARI » ; université de Québec à Montréal ; Mars 2009 ; P05.
- ZIANI .L « Contribution à l'étude de l'impact de l'implantation des banques étrangères sur le financement des investissements en Algérie » ; Thèse de magistère en sciences économiques ; université Abderrahmane Mira Bejaia ; Juillet 2006 ; P44.

- TAHRAOUI .M « pratique bancaires de banques étrangèreenvers les PME algériennes : cas de la société générale Algérie » ; Thèse de magistère dirigé par BOUYACOUB.A ; université d’Oran ; 2008 ; P86.

- Les stratégies des firmes multinationales chinoises a Tchad et leur contribution à la diversification de l’économie tchadienne par ALI Nassour ; université Marieu Ngaouabi ; Master 2016 ; p17.

➤ Guides et manuel:

- Guide des banques 2016, P17.

- Manuel de la balance des paiements du FMI ; 1993 ; 5ème édition Washington, D.C.

- KPMG .DZ «guide des banques et des établissements financiers en Algérie » ; P14 ; éd 2012 .

➤ Rapports et lois :

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2004, P1.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2005, P2.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2007, P10.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2008, P1.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2009, P5.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2010, P1.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2012, P1.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2015, P10.

- CNUCED rapport sur l’investissement dans le monde 2017, P07.

- Rapport annuel de la banque d’Algérie sur l’évolution économique et financière en Algérie en 2009 ; chapitre VI ; P 101.

- Règlement n°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions des banques et d’établissement financiers étranger.

- Règlement n°93-03 du 04 juillet 1993modifiant et complétant le règlement n°90-01 du 04 Juillet 1990 relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers existants.

- Règlement n°04-01 du 04 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers exerçants en Algérie.

- Rapport annuel 2012 de la SGA, P06.

- Rapport annuel 2014 de la SGA, P09.

- Rapport annuel 2016 de la SGA, P11.

- La loi du 12 janvier 1988, article 03.

➤ Sites internet :

- <http://www.worldBank.org>

- <http://www.dictionnaire-juridique.com>

- <http://www.journaldunet.com>

- <http://www.bank-of-algeria.dz>

- <http://www.boursdescrédits.com>

- <http://www.agb.dz>

- <http://www.Sociétégénérale.dz /Sogecashnet.html>.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1.1: Répartition du stock d'IDE par pays d'origine(en pourcentage).....	08
Tableau N°1.2 : Sorties des IDE par région en 2002.....	10
Tableau N°1.3 : des 50 grandes entreprises multinationales qui contrôlent plus de richesse (données 2007).....	14
Tableau N°2.1 : La liste des banques étrangères en Algérie.....	41
Tableau N°3.1 : l'évolution des variables de la SGA 2004-2016 en MDZ.....	58
Tableau N°3.2: l'évolution de l'effectif de la SGA 2006 – 2016.....	63
Tableau N° 3.3 : l'évolution des variables d'AGB 2004-2016 en MDZ.....	66
Tableau N° 3.4 : La répartition des Dépôts de la clientèle d'AGB par type en 1000 de DA	68
Tableau N°3.5. : Évolution de l'effectif de la banque AGB.....	73
Tableau n° 3. 6 : le nombre d'heures de formation par rapport à l'exercice 2015 et 2016.	74
Tableau N°3.7 : le type de formation et total consommation pour l'année 2016.....	74
Tableau N°3.8: La part des banques étrangères dans le marché des ressources.....	75
Tableau N° 3.9 : Répartition des crédits par banques publiques et banques privées en MDZD...	78
Tableau N °3.10 : Les crédits à l'économie par maturité.....	80

LISTE DES SCHEMAS

Schéma N°1.1 : le cycle de vie de produit	06
Schéma N °1.2 : Les vagues d'internationalisation des banques	19
Schéma N°2.1 : le système bancaire algérien.....	40
Schéma N° 3.1 : L'organigramme de la société générale Algérie.....	52
Schéma N° 3.2: l'organigramme de la banque AGB.....	56
Schéma N°3.3 : Organigramme de L'agence AGB de Bejaia	57

LISTE DES FIGURES

Figure N°1.1 : Flux d'IDE mondiaux entrants et par types économies, 1970 -2008 (milliards de dollars).....	11
Figure N°1.2 : Entrées d'IDE, à l'échelle mondial et par catégorie de pays 2005-2016, et projections pour 2017-2018 (en milliards de dollars et en pourcentage).....	13
Figure N° 2.1 : l'évolution de l'implantation des banques étrangères en Algérie%.....	42
Figure N°2.2 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque.....	43
Figure N°3.1 : Evolution des Dépôts de la clientèle de la SGA 2004-2016 en milliard de DA.....	59
Figure N°3.2 : évolution des crédits à la clientèle de la SGA en milliard de DA.....	60
Figure N°3.3 : l'évolution de produit Net de la banque SGA en milliard de DA.....	61
Figure N°3.4 : l'évolution du résultat Net Bancaire de la SGA en milliard de DA	62
Figure N°3.5 : Effectif de la SGA (2014-2016).....	63
Figure N° 3.6 : Effectif par type de contrat (2014-2016).....	64
Figure N° 3 .7 : Evolution de l'activité du recrutement.....	65
Figure N° 3 .8 : Evolution des Dépôts de la clientèle d'AGB 2004-2016 en MDZ.....	67
Figure N°3.9 : Evolution des différents types des Dépôts de la clientèle d'AGB unité 1000 DZ.....	68
Figure N°3.10 : L'évolution du crédit d'AGB en MDZ.....	69
Figure N°3.11 : L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit doc) en MDZ....	70
Figure N°3.12 : L'évolution du produit net bancaire en MDZ.....	71
Figure N°3.13 : L'évolution de la marge bancaire en M DZ.....	72
Figure N°3.14 : L'évolution de l'effectif de la AGB.....	73
Figure N° 3.15 : Type de formation Année 2016.....	74
Figure N°3.16 : La part des banques étrangères et privé dans le marché des ressources en milliards de DA (2014-2016).....	76
Figure N°3.17 : Les ressources collectées par les banques publiques et les banque Privées en %.....	77

Figure N°3.18 : La répartition des crédits au secteur Public par banques publiques et privées et en MDZD (2014-2016).....	78
Figure N°3.19 : La répartition des crédits au secteur Privé par banques publiques et privées en MDZD (2014-2016).....	79
Figure N°3.20 : La part des banques publiques et privées dans le financement du marché de crédit en %.....	80
Figure N°3.21: Les crédits distribuées a l'économie des banques a CT et à LMT en %	81

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction Générale.....	01
Chapitre I : Le rôle de la multinationalisation bancaire dans le développement local du pays d'accueil.	
INTRODUCTION	03
Section 01: Généralité sur les IDE et les FMN.....	03
1-1 La définition du concept IDE	03
1-2 Les formes des IDE	04
A. Investissements Greenfield	04
B. Les fusions-acquisitions	05
1-3 Les fondements théoriques des IDE	05
A. l'approche de VERNON 1966 et 1979 (la théorie de cycle de vie d'un produit)	05
B. l'approche de BUCKLEY et CASSON 1976 et 1998 (la théorie de l'internalisation des marchés) ...	06
C. l'approche de DUNNING 1979 par le paradigme OLI (la théorie éclectique de la production internationale)	07
1-4 Évolution des investissements directs étrangers dans le monde	07
A- la suprématie du Royaume-Uni (1914 à 1945)	07
B- la montée en puissance des États-Unis 1945 à 1973	08
C. De 1973 – 1984 émergences Japon et de l'Allemagne	09
D. L'explosion des IDE à partir des années 1980	09
E. depuis 2000 à nos jours	11
1-5 Une brève histoire sur les firmes multinationales	13
1- 6 La définition d'une firme multinationale	15
1-6 Les types des Firmes multinationales de C-A .Michalet(1976)	16
A. <i>Les firmes primaires</i>	16
B. <i>Les firmes à stratégies commerciales</i>	17
C. <i>Les firmes globales</i>	17
D. <i>Les firmes financières</i>	17
Section 02 : généralité sur les banques étrangères.....	17
2-1 Les concepts liés à l'internationalisation Bancaire	17
A. l'internationalisation bancaire	17
B. La multinationalisation bancaire	18
2.2 L'aperçu historique sur l'internationalisation bancaire	18
A- La première phase (1830)	18
B- La deuxième phase (1960)	19
C- La troisième phase (1990)	19
2.3 Les principales activités de la Banque multinationale.....	21
A. Les Activités de Services	21
B. Les Activités des banques de détail	21
2-4 La Contributions des banques étrangères dans le développement local	21
A -Définition de développement local	21
B- Dimensions du développement local	22
C- Les acteurs de développement local	22

1. Les acteurs publics	23
2. Les acteurs privés	23
3. Les autres acteurs	23
D- Participation des banques étrangères au développement local	24
1. La création d'emploi	24
2. Le financement de l'économie	24
3. Développement et modernisation des moyens de paiement.....	26
4. Amélioration de la qualité du personnel	26
5. Développement du système bancaire local	26
Conclusion	

Chapitre II : Les banques étrangères en Algérie : présentation et évolution

INTRODUCTION	28
Section 01 : le système bancaire en Algérie	29
1. présentation du système bancaire algérien avant 1990	29
1.1 L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962-1963)	29
1.2 L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963 -1967)	30
1.3 L'étape de la nationalisation du système bancaire algérien (1966 - 1967)	31
1.4 L'étape de la planification financière du système bancaire (1970- 1986)	32
1.5 Les Premières tentatives de l'autonomie de système bancaire (1986-1990).....	33
2. La Présentation du système bancaire algérien depuis 1990	35
2.1 La Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au Crédit	35
2.2 Les aménagements apportés à la LMC	36
3. Les différents acteurs du système bancaire algérien	39
1- Les banques publiques	39
2- Les banques privées	39
3- Les établissements financiers	39
4- Le bureau de représentation	39
Section 02 :implantation des banques étrangères en Algérie	40
1- La présentation des banques étrangère en Algérie	41
2- Les conditions d'implantation et d'exercice de l'activité bancaire en Algérie	43
A- les conditions majeures	44
B- Les conditions d'autorisation	44
C- Les conditions juridiques	44
D- Les conditions d'agrément.....	45
3 - Les objectifs de création des banques et des établissements financiers étrangères en Algérie	46
4- Les principaux obstacles liés à l'implantation des banques étrangères en Algérie.....	47
A. Les contraintes liées à l'aspect sociologique.....	47
B. Les contraintes liées à l'aspect économique.....	47
C. Les contraintes liées à l'aspect réglementaire.....	48
Conclusion.....	49

Chapitre III : la contribution de la SGA et AGB dans le développement local en Algérie: cas de la willaya de Bejaia.

INTRODUCTION	50
Section 01 : la présentation des organismes de lieux de stage	51

1-1 Historique de l'implantation de la société générale Algérie	51
1.2 La stratégie de la société générale Algérie	52
2.1 Historique de l'implantation de la banque AGB Alegria	53
2.2 La stratégie de Gulf Bank Algérie	54
3.3 Organigramme de la direction générale	55
Section 02 : Développement de la part de Marché des banques étrangères cas de SGA et AGB.....	58
1- L'évolution des indicateurs de la société générale	58
1.1 L'évolution des dépôts clientèles de la SGA	59
1-2 L'évolution des crédits de la SGA	60
1-3 L'évolution de produit Net Bancaire de SGA	61
1-4 L'évolution du résultat Net Bancaire de la SGA	62
1-5 L'évolution de l'effectif de la Société Générale Algérie	63
A-Répartition des effectifs par type de contrat	64
B-L'évolution de l'activité de Recrutement.....	65
2. l'évolution des indicateurs d'Algeria Gulf Bank	66
2.1 L'évolution des dépôts clientèles d'AGB	66
2.2 L'évolution des crédits d'AGB	69
2.3 L'évolution des opérations du commerce extérieur	70
2.4 L'évolution du produit net bancaire	71
2.5 L'évolution de la marge bancaire.....	72
2.6 Création de l'emploi	73
2.7 La formation	73
Section 03: La part des banques étrangères dans le système bancaire algérien.....	75
1.1 La collecte des Ressources	75
1.2 La distribution des crédits	77
Conclusion	82
Conclusion Générale.....	83
Bibliographie	
Table des matières	

Résumé :

Le système bancaire Algérien a connu depuis plus de deux décennies, de multiples tentatives de réformes visant principalement une libéralisation du système. Cette logique avait pour but d'accompagner le changement du cap de l'économie algérienne. Cette vague de réforme avait été déclenchée par la fameuse loi sur la monnaie et au crédit, ce qui a permis à plusieurs banques étrangères de s'implanter en Algérie.

Malgré l'arrivée des banques étrangères en Algérie, le système bancaire reste encore et toujours largement dominé par les banques publiques. En effet, ces banques étrangères participent timidement au financement de l'économie algérienne, et elles ne participent pas activement au financement de l'investissement dans le pays, mais restent leur défi dans l'avenir. En effet, ces banques financent plus l'exploitation que l'investissement à long terme. Cette faiblesse est associée au risque lié à ce type de financement et à l'absence des projets rentables mais aussi à l'incertitude des marchés.

Mais malgré leur intervention limitée dans le marché bancaire algérien, les banques étrangères contribuent d'une manière efficace au développement de ce secteur bancaire à travers la modernisation des moyens de paiement et des systèmes d'information, la diversification des produits, la qualité des services, et une meilleure prise en charge de la formation de leur personnel dans le domaine bancaire.

Mots clés : Secteur bancaire, Internationalisation, banques étrangères, financement de l'économie.